



REPUBLIQUE DU NIGER  
REGION DE DOSSO  
DEPARTEMENT DE GAYA  
COMMUNE RURALE DE  
YELOU



# PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL 2022-2026



MARS 2023

## Sommaire

Sigles et abréviations .....	7
Introduction générale .....	1
<b>i. Préface</b> .....	2
<b>ii. Fiche signalétique de la Commune</b> .....	4
<b>iii. Résumé</b> .....	1
Mécanisme de financement.....	2
Mobilisation des ressources internes.....	2
Mobilisation des ressources de l'Etat et des partenaires .....	3
Dispositif de suivi évaluation.....	4
Création et attribution d'un comité de suivi et évaluation.....	4
Elaboration d'un mécanisme participatif de suivi évaluation.....	5
Plan de marketing et popularisation du PDC .....	6
<i>Elaboration d'un plan de marketing/Communication autour du PDC</i> .....	6
<i>Activités de mobilisation sociale : Confection d'un dépliant présentant le PDC en tant que produit de marketing</i> .....	6
<i>Activité de plaidoyer: Organisation d'une table ronde des partenaires</i> .....	7
<i>Activités de vulgarisation</i> .....	7
Promotion du PDC : communication.....	7
Introduction .....	9
Méthodologie.....	9
<b>I. PRESENTATION DE LA COMMUNE</b> .....	12
1.1 Milieu humain .....	13
1.2 Milieu physique .....	13
1.3 Activités économiques .....	14
1.3.1 <b>Agriculture</b> .....	14
<b>1.3.2 Elevage</b> .....	14
1.3.3 <b>Commerce</b> .....	15
1.3.4 <b>Artisanat</b> .....	15
1.4 Secteurs sociaux.....	15
1.4.1 <b>Education</b> .....	15
<b>1.4.2 Santé</b> :.....	16
<b>1.4.3 Hydraulique</b> .....	16

1.4.4	<b>Hygiène- assainissement</b> .....	17
1.4.5	<b>Formation professionnelle et emplois</b> .....	17
1.4.6	<b>Jeunesse, sport et culture</b> .....	17
1.5	<b>Organisation et fonctionnement de la commune</b> .....	17
1.5.1	<i>Organisation politico Administrative</i> .....	17
1.5.2	<i>Organisation institutionnelle</i> .....	18
1.5.3	<i>Rapports sociaux</i> .....	18
1.5.4	<i>Place et rôle de la femme, des jeunes, des organisations paysannes</i> .....	18
1.5.5	<i>Fonctionnement</i> .....	19
<b>II.</b>	<b>BILAN DIAGNOSTIC</b> .....	20
2.1	Bilan physique du PDC 2014-2018.....	20
<b>2.2</b>	<b>Secteur économique</b> .....	26
2.2.1	<i>Situation des infrastructures économiques de la Commune</i> .....	26
2.2.2	<i>Agriculture</i> .....	28
2.2.3	<i>Elevage</i> .....	31
	Tableau : Effectif du cheptel .....	31
	Source : <i>Diagnostic participatif 2023</i> .....	31
2.2.4	<i>Tourisme, artisanat et hôtellerie</i> .....	34
2.2.5	<i>Commerce et transport</i> .....	35
2.2.6	<i>Mine, carrière, énergie</i> .....	35
2.2.7	<i>Petits métiers</i> .....	36
<b>2.3</b>	<b>Institutions administratives</b> .....	36
2.4	<i>Institutions coutumières</i> .....	37
2.5	<i>Rapports sociaux</i> .....	37
2.6	<i>Place et rôle de la femme, des jeunes, des organisations paysannes</i> .....	38
<b>2.7</b>	<b>Les ressources naturelles</b> .....	38
2.7.1	<i>Végétation</i> .....	38
2.7.2	<i>Ressources en eau</i> .....	39
2.7.3	<i>Sols</i> .....	39
2.7.4	<i>Pâturages</i> .....	40
2.7.5	<i>Ressources fauniques</i> .....	41
2.7.6	<i>Ressources halieutiques</i> .....	41
<b>2.8</b>	<b>Les sources de financement</b> .....	42
2.8.1	<i>Ressources financières de la commune</i> .....	42

2.8.2	<i>Coopération décentralisée</i>	42
2.8.3	<i>Projets et programmes</i>	43
2.8.4	<i>Secteur privé</i>	43
2.8.5	<i>Les assurances</i>	43
<b>2.9</b>	<b>Analyse institutionnelle, organisationnelle et financière de la commune</b>	<b>43</b>
2.9.1	<i>Organisation administrative et financière</i>	44
2.9.2	<i>Mobilisation des ressources</i>	45
2.9.3	<i>Planification/Programmation du développement local</i>	45
<b>2.10</b>	<b>Organisation et gestion de l'espace</b>	<b>46</b>
2.10.1	<i>L'habitat</i>	46
2.10.2	<i>Gestion foncière</i>	46
2.10.3	<i>Gestion des conflits</i>	47
2.11	<i>Organisation et structures sociales</i>	48
2.12	<i>Sécurité et défense</i>	49
-	Absence d'unité de police municipale	49
<b>2.13</b>	<b>Les secteurs sociaux</b>	<b>49</b>
2.13.1	<b>Education</b>	49
2.13.2	<b>Santé</b>	51
2.13.3	<b>Hydraulique</b>	52
2.13.5	<b>Formation professionnelle et emplois</b>	53
2.13.6	<b>Jeunesse, sport et culture</b>	54
<b>2.14</b>	<b>Domaines de compétences de la Commune</b>	<b>54</b>
2.14.1	<i>Politique de développement de la commune notamment :</i>	54
2.14.2	<i>Création et gestion d'équipements collectifs notamment :</i>	55
2.14.3	<i>Création de services d'intérêt communal notamment :</i>	55
2.14.4	<i>Appui à la création de mutuelles de santé</i>	55
2.14.5	<i>Hygiène publique et assainissement notamment:</i>	55
2.14.6	<i>Gestion domaniale et foncière, aménagement du territoire et urbanisme notamment :</i>	55
2.14.7	<i>Gestion administrative et financière de la commune notamment :</i>	56
<b>2.15</b>	<b>Analyse institutionnelle de la Commune</b>	<b>56</b>
<b>2.16</b>	<b>Potentialités, opportunités, atouts et contraintes et menaces</b>	<b>58</b>
<b>2.17</b>	<b>Hypothèses de solutions</b>	<b>64</b>
<b>III.</b>	<b>AXES STRATEGIQUES ET OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT</b>	<b>70</b>

3.1	<i>Revue de la vision de la Commune</i> .....	70
3.2	<i>Mission de la commune</i> .....	70
3.3	<i>Axes stratégiques de développement</i> .....	70
3.3.1	Axe N° 1 : Amélioration de la productivité des secteurs agro-sylvo-pastoraux	70
3.3.2	Axe N° 2 : Accès équitable des populations aux services sociaux de base.....	70
3.3.3	Axe N° 3 : Amélioration de la bonne gouvernance locale .....	70
3.3.4	Axe N° 4 : Inclusion sociale.....	70
3.4	<i>Objectifs de développement</i> .....	70
3.4.1	<b>Axe N° 1 : Amélioration de la productivité des secteurs agro-sylvo-pastoraux</b> .....	70
3.4.2	<b>Axe N° 2 : Accès équitable des populations aux services sociaux de base</b> 71	
3.4.3	<b>Axe N° 3 : Amélioration de la bonne gouvernance locale</b> .....	71
3.4.4	<b>Axe N° 4 : Inclusion sociale</b> .....	71
3.5	<b>Cohérence avec les ODD, la SDDCI, le PDES, le PDR</b> .....	72
3.5.1	<i>Cohérence des axes du PDC avec le PDR</i> .....	72
3.5.2	<i>Cohérence des axes du PDC avec les OMD</i> .....	72
3.5.3	<i>Cohérence des objectifs du PDC avec le PDES</i> .....	72
3.5.4	<i>Cohérence des axes du PDC et « l'I3N »</i> .....	73
<b>IV.</b>	<b>PROGRAMME D' ACTIONS ET D' INVESTISSEMENTS</b> .....	74
4.1	<b>Plan d' action pluriannuel</b> .....	74
4.2	<b>Programme d' investissements pluriannuel</b> .....	81
4.3	<b>Plan d' investissements annuel</b> .....	90
<b>V.</b>	<b>CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE</b> .....	98
5.1	<i>Ancrage</i> .....	98
5.2	<i>Rôle des différents acteurs</i> .....	98
5.3	<b>Mécanisme de financement</b> .....	98
	Mobilisation des ressources internes.....	98
	Mobilisation des ressources de l'Etat et des partenaires .....	98
	Dispositif de suivi évaluation.....	100
	Création et attribution d' un comité de suivi et évaluation .....	100
	Elaboration d' un mécanisme participatif de suivi évaluation .....	101
	Plan de marketing et popularisation du PDC .....	102
	<i>Elaboration d' un plan de marketing/Communication autour du PDC</i> .....	102

<i>Activités de mobilisation sociale : Confection d'un dépliant présentant le PDC en tant que produit de marketing</i> .....	102
<i>Activité de plaidoyer: Organisation d'une table ronde des partenaires</i> .....	102
<i>Activités de vulgarisation</i> .....	103
Promotion du PDC : communication.....	103
5.4 Conditions critiques.....	104
5.4.1 Conditions endogènes.....	104
5.4.2 Conditions exogènes .....	104

EXEMPLE

## Sigles et abréviations

<b>AGR</b>	Activités Génératrices de Revenus
<b>AHA</b>	Aménagement hydro agricole
<b>AME</b>	Association des Mères Educatrices
<b>APE</b>	Association des Parents d'Elèves
<b>APV</b>	Auxiliaires Para Vétérinaires
<b>ANPE</b>	Agence nationale pour la promotion de l'emploi
<b>BAB</b>	Banque Aliment Bétail
<b>BC</b>	Banque Céréalière.
<b>BIA</b>	Banques d'Intrants agricoles
<b>CCA</b>	Cellule crise alimentaire
<b>CEG</b>	Collège d'Enseignement Général.
<b>COFOB</b>	Commission Foncière de Base
<b>COFOCOM</b>	Commission Foncière Communale
<b>COFODEP</b>	Commission Foncière Départementale
<b>COGES</b>	Comité de Gestion.
<b>CS</b>	Case de Santé
<b>CSI</b>	Centre de Santé Intégré
<b>DDAT/DC</b>	Direction Départementale de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire
<b>DP</b>	Diagnostic Participatif
<b>Ha</b>	Hectare
<b>IEB</b>	Inspection de l'Enseignement de Base
<b>IST/SIDA</b>	Infection Sexuellement Transmissible/ Syndrome d'Immuno Déficience Acquis
<b>DRAT/DC</b>	Direction Régionale de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire
<b>Km</b>	Kilomètre
<b>MAEP</b>	Mini Adduction d'Eau Potable
<b>MAT/DC</b>	Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>OMD</b>	Objectif du Millénaire pour le Développement
<b>OP</b>	Organisation Paysanne
<b>OSC</b>	Organisation de la société civile
<b>PDC</b>	Plan de Développement Communal
<b>PDC</b>	Plan de développement communal
<b>PE</b>	Point d'Eau
<b>PIA</b>	Programme d'Investissement Annuel
<b>PIP</b>	Programme d'Investissement Pluriannuel
<b>PTF</b>	Partenaire Technique et Financier
<b>RM</b>	Receveur Municipal

<b>RGP/H</b>	Recensement Général de la population et de l'Habitat
<b>RNA</b>	Régénération Naturelle Assistance
<b>SG</b>	Secrétaire Général
<b>SM</b>	Secrétaire Municipal
<b>STD</b>	Service Technique Déconcentré
<b>TBS</b>	Taux Brut de Scolarité

EXEMPLE



## Introduction générale

A l'instar de toutes les Communes du Niger, la Commune Rurale de Yelou vit au rythme de la phase opérationnelle de la décentralisation. En effet, les dernières élections municipales de 2020 ont consacré l'avènement des premiers organes élus devant présider aux destinées de cette collectivité décentralisée. Ces scrutins libres et démocratiques ont permis à l'entité de se doter de ses conseillers municipaux élus qui devraient présider aux destins de la circonscription administrative pour les cinq (5) prochaines années. Pour ce faire, deux (02) organes ont été installés : le Conseil Municipal composé de 18 élus et l'exécutif communal composé du Maire et de ses 2 Adjointes.

Yelou fait partie intégrante des six (6) Communes que compte le Département de Gaya. Après l'adoption des textes législatifs et réglementaires devant régir le fonctionnement des entités décentralisées, la commune rurale de Yelou a élaboré en 2014, avec l'appui de Lux Développement, son dernier Plan de Développement Communal (PDC), couvrant la période 2014-2018. En adoptant cet outil de planification et de négociation, le conseil communal entend faire de ce PDC, le cadre de référence par excellence de toutes les interventions dans la commune rurale de Yelou.

Ainsi, après 5 ans de mise en œuvre, la commune a décidé de réactualiser son PDC pour non seulement être en phase avec les nouvelles pratiques de développement, faire face aux nouvelles contraintes mais aussi et surtout répondre aux nouveaux besoins sans cesse croissant des populations (hommes et femmes). C'est dans ce cadre qu'elle a sollicité et obtenu du **Programme de Coopération Niger-UNICEF 2019-2022**, le financement de la réactualisation du PDC, afin d'éviter à la Commune Rurale de Yelou de renouer avec la navigation à vue en matière de planification du développement communal.

L'objectif fondamental recherché à travers cette replanification, est de doter la commune rurale de Yelou d'un plan de développement communal consensuel dans lequel sont définis les orientations de développement de la commune, le rôle de chaque acteur, les mécanismes de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des investissements sur les de cinq (5) prochaines années (2022-2026).

## **i. Préface**

Le conseil municipal que j'ai l'honneur de présider saisit l'opportunité qui m'a été offerte pour affirmer que le processus de relecture de notre Plan de Développement Communal (PDC) nous a permis de communiquer avec tous les acteurs communaux (autorités communales, services techniques déconcentrés, associations, groupements féminins, Partenaires Techniques et Financiers (PTF), jeunes, hommes et femmes de notre commune) afin de recueillir leurs suggestions; d'identifier les problèmes auxquels ils sont confrontés ; d'étudier les voies et les moyens en vue de trouver des solutions appropriées, notamment dans tous les domaines socioéconomiques.

Le processus contribue à l'approfondissement de la démocratie participative au niveau local, tout en permettant de se faire une idée sur les possibilités et les contraintes réelles de la Commune dans le but d'une bonne planification de son développement.

Le présent PDC révisé est l'œuvre de tous les acteurs de la commune et à tous les niveaux : (autorités municipales et coutumières, Services municipaux, Services Techniques Déconcentrés, associatives, Organisations de la Société Civile et populations). Sa replanification a été rendue possible grâce au Programme de Coopération Niger-UNICEF qui nous a apporté ses appuis matériel, financier et technique.

Notre ambition, dans le cadre de la replanification de notre PDC, est d'œuvrer afin que la population de la Commune Rurale de Yelou s'approprie cet outil précieux pour émettre des propositions et recommandations allant dans le sens de l'amélioration de leurs conditions de vie. Cette préoccupation reste et demeure d'une part la modernisation de la Commune et son ouverture vers les collectivités du Niger en particulier et du monde en général et d'autre part, de permettre la communication entre les concitoyens et l'administration locale. Afin de relever les défis particulièrement liés aux changements climatiques, au genre, à la paix et à la sécurité et de répondre aux attentes de la population résidente de la Commune, une série d'objectifs fondamentaux sont dégagés qui, une fois mis en œuvre, contribueront sans nul doute à l'épanouissement de la population, tout en tenant compte des spécificités des différentes zones agro écologiques et socioculturelles.

Au nom de la Commune Rurale de Yelou, de l'ensemble de tous les acteurs communaux et à mon nom propre, je remercie très sincèrement le Programme de Coopération Niger-UNICEF pour cet précieux accompagnement. Mes remerciements vont également à l'endroit de l'équipe des facilitateurs départementaux et régionaux qui a appuyé et encadré le processus de replanification du PDC. J'exprime également toute ma satisfaction à l'endroit du Comité communal d'élaboration qui s'est rendu disponible tout au long des travaux et qui a apporté des efforts inestimables dans la formulation du bilan diagnostique et du PDC replanifié.

Je n'oublierai pas les représentants de l'Etat, la chefferie traditionnelle, les services déconcentrés de l'Etat et les OSC locales dont la contribution significative nous a été d'un intérêt fondamental tout le long du processus. Pour tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont contribué à la replanification de ce PDC, nous exprimons ici notre profonde gratitude.

J'invite enfin, tous les partenaires techniques et financiers, les structures de la société civile, les Organisations Non Gouvernementales, les privés ainsi que la diaspora, à se joindre massivement et efficacement à la Commune pour la mise en oeuvre de son plan de développement communal.

**La Mairesse**

## ii. Fiche signalétique de la Commune

### Position géographique

Statut	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Collectivité territoriale</li> <li>✓ Commune Rurale : créée par la loi N°2002-014 du 11/06/2002</li> <li>✓ Chef-lieu de Commune</li> </ul>
Superficie	1.135 km <sup>2</sup>
Population, Densité	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Population totale: 99.713 habitants en 2022, dont 49.390 hommes et 50.323 femmes.</li> <li>✓ Densité de la population : 87,85 habitants au km<sup>2</sup>.</li> </ul>
Ethnies	Haoussa, Zarma, Peul, Touareg.
Unité territoriale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 104 localités dont : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 71 villages administratifs</li> <li>✓ 28 hameaux</li> <li>✓ 05 tribus</li> </ul> </li> </ul>
Composition du Conseil	<p>Total conseillers municipaux : 21 dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Élus : 18</li> <li>➤ Membres de droits : 3 dont 1 représentant du chef de canton et les 2 députés.</li> <li>➤ Nombre de femmes : 5.</li> <li>➤ Composition de l'exécutif : 1 maire et 2 Adjoints.</li> </ul>
Principales activités économiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Agriculture ;</li> <li>✓ Elevage ;</li> <li>✓ Artisanat ;</li> <li>✓ Commerce.</li> </ul>
	<p><b><u>ZONE N°1: YELOU:</u></b> M'Botché, Dankouna, Toussey, Banikoubey 1, Banikoubey 2, Damana, Kassalama, Garin Bougi, Garin Goubé, Garin Boka, Sabongari 2, Koiché, Goumki Arzika, Illéla 1, Illéla 2, Sormo, Albarka Kaira, Garin Boulo, Boulboul Haoussa, Tribu Toudouwo, Toundoun Diori, Garin Goni 2, Issalé, Tribu Gabéri, Dangnakou, Angoual Sani, Kehel, Tribu Mamari Kitiya, Yelou, Banizoumbou Guida, Tribu Eggo Biyo</p>

Zonage	<p><b><u>ZONE N°2: MALGOROU:</u></b> Farou, Tela Chantier, Tribu Goubol, Tanaguey, Tribu Tanaguey, Garin Hamani, Banizoumbou Alfa, Lesson Matché, Lesson Beidou, Makani Mangodo, Guidan Gaba 1, Guidan Gaba 2, Goumandey Koira, Barba, Tribu Bassora, Tribu Barba, Tribu Guidan Gaba</p>
	<p><b><u>ZONE N°3: KAWARA:</u></b> N'Debé, Kawara Gohé, Bara, Sabongari Foga, Chachiri, Marmaro, Garin Na Rabi, Adiga Kaboyé, Adiga Lelé, Sanago Koira, Wondiya Baba Koira, Sakou Koira, Gari Goni 1, Adiga Zanguina, Molokoy Koira, Mayaki Koira, Agé Maraba, Tribu Sarkin Ouda, Tribu Sounna</p>

### iii. Résumé

- Présentation sommaire de la Commune

La Commune Rurale de Yélou a été créée, à l'instar des autres communes du Niger, par la loi N° 2002-014 du 11 juin 2002 portant création des communes et fixant le nom de leurs chefs-lieux ; elle est administrativement composée de 104 localités dont 71 villages administratifs, 28 hameaux et 05 tribus.

La commune couvre la totalité du canton de Yélou et fait partie des six (6) communes du département de Gaya. Elle est située dans la partie Sud – Est de la région de Dosso, entre les longitudes 3°17'38" et 3°40'00" Est et les latitudes 12°03'27" et 12°24'19 " Nord.

Elle est limitée :

- à l'Est par la République Fédérale du Nigeria ;
- au Sud par la commune rurale de Bana ;
- à l'Ouest par les communes rurales de Tanda et de Sambéra (département de Dosso) ;
- et au Nord par les communes rurales de Dioundiou et de Farey (département de Dosso).

Elle couvre une superficie d'environ 1.135 km<sup>2</sup> sur lesquels vit une population estimée à 99.713 habitants en 2022, dont 49.390 hommes et 50.323 femmes (source : DR/INS DOSSO). La densité de la population est d'environ 87,85 habitants au km<sup>2</sup>.

Le relief est caractérisé à l'Est par des plaines entaillées, des vallées fossiles (Dallol Maouri et dallol Fogah) parsemées par un chapelet de mares permanentes et semi permanentes. A l'ouest, on trouve la partie dunaire relativement plus sèche.

La commune rurale de Yélou est située dans la zone soudanienne du pays à proximité de Gaya zone où existent des forêts par endroit et un peuplement massif de rôneraie dont la superficie est estimée à environ 7353 ha mélangé avec des palmiers doums le long des dallols et des mares. La végétation est abondante et diversifiée faisant apparaître plusieurs espèces végétales.

Sur le plan de l'hydraulique, la présence de mares à la fois permanentes et semi permanentes, constitue des potentialités pour les cultures irriguées, la pisciculture et l'extraction du sel et natron.

La nappe phréatique est peu profonde. L'humidité est quasi permanente ; on assiste parfois à certains endroits, à des sources qui jaillissent momentanément. La situation hydrologique se caractérise par la présence de deux (2) vallées fossiles, 2 dallols (Fogah et Maouri), qui ont été des facteurs ayant permis la succession de petites et grandes mares très utiles pour les activités agro-sylvo-pastorales.

La Commune est située à l'Ouest de la RN7 et est traversée par une grande vallée décrivant une sorte de demi-cercle allant de Adiga Zanguina à Sia ; cette vallée est couverte de dunes sableuses, une brousse dense par endroit, et quelques collines rocheuses apparaissent.

Au centre, les flancs de la vallée du Fogah constituent des dunes de sable qui donnent des terres salées, des basfonds ravinés par des koris. Ces sols constituent des terres très fertiles pour les cultures irriguées

La faune sauvage présente dans la Commune de Yélou est composée de : les lièvres, les écureuils, les canards, les reptiles, et des oiseaux.

S'agissant de la pêche, la commune dispose de 4 mares empoissonnées dont les plus importantes sont situées à Malgorou, Kawara N'Débé.

- Bilan-diagnostic

Le bilan diagnostic du PDC 2014-2018 n'a concerné que les aspects physiques. En effet, le comité de replanification a eu de la peine à dresser ce bilan particulièrement en ce qui concerne les aspects financiers pour lesquels aucune donnée n'a pu être collectée. L'insuffisance dans le système d'archivage de la Mairie associée au non partage des interventions des partenaires techniques (PTF) avec les acteurs communaux notamment la Commune, ont contribué à l'absence totale d'informations sur les réalisations financières.

- Axes prioritaires de développement

Tenant compte de la vision de la Commune, de ses contraintes, de ses potentialités ainsi que les orientations du plan de développement régional (PDR) et du Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2022-2026, le PDC 2022-2026 de la Commune Rurale de Yelou est structurée autour de 4 principaux axes stratégiques à savoir :

- ✓ Axe N° 1 : Amélioration de la productivité des secteurs agro-sylvo-pastoraux
- ✓ Axe N° 2 : Accès équitable des populations aux services sociaux de base
- ✓ Axe N° 3 : Amélioration de la bonne gouvernance locale
- ✓ Axe N° 4 : Inclusion sociale.

- Programmes d'Action et d'Investissement

L'opérationnalisation du PDC passe par la conception d'un plan d'actions et d'investissements conçus sur les 5 ans de sa mise en œuvre. Il prend en compte les 4 axes stratégiques retenus. Il s'agit d'un ensemble concerté d'activités dont la mise en œuvre permettra à la Commune d'atteindre les objectifs poursuivis par le plan. Le récapitulatif du coût du PDC se chiffre à : QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE VINGT CINQ MILLE TROIS CENT QUARANTE NEUF (**4 585 349**) FCFA.

- Dispositif institutionnel, financements, suivi, évaluation...

### **Mécanisme de financement.**

La mise en œuvre du PDC requiert des moyens financiers importants que les seules ressources internes de la commune ne peuvent couvrir. C'est pour cela que la contribution de tous les acteurs et à tous les niveaux (populations bénéficiaires, Commune, diaspora, Partenaires techniques et financiers, Etat) est indispensable. Les financements attendus peuvent être des dons, des subventions ou des crédits au profit des populations de la Commune.

### **Mobilisation des ressources internes**

Elle sera basée en grande partie sur le recouvrement des impôts et taxes municipaux. Pour cela, la Commune devra combattre l'incivisme fiscal. Par ailleurs,

les autres taxes doivent également être collectées en utilisant des stratégies pouvant encourager les bons payeurs et les bons percepteurs avec des innovations fiscales. Les différentes contributions des bénéficiaires et de la Commune doivent être mobilisées à temps afin de susciter les appuis extérieurs. Le conseil municipal approchera également les différents partenaires et la diaspora pour chercher les moyens de financement de son PDC.

D'autre part, le conseil municipal doit mener une politique en matière de coopération décentralisée. Ces actions de mobilisation doivent être guidées par la transparence et la bonne gouvernance dans la gestion des ressources de la Commune.

### **Mobilisation des ressources de l'Etat et des partenaires**

C'est le financement pris en charge par l'Etat, les Projets, les Programmes et la diaspora. Compte tenu de l'importance de ces acteurs dans le financement du PDC, la Commune devra développer le partenariat. Dans ce cadre, la mobilisation des ressources externes recommande la mise sur pied d'un important travail de lobbying et d'une large diffusion du PDC. C'est l'un des rôles de l'appareil exécutif de la commune. En face de ces partenaires, il faudrait retenir les communautés, principaux bénéficiaires des actions de développement, la diaspora et le secteur privé.

- **La commune** : Le PDC est l'outil d'orientation et de décision de toutes les actions de développement de la commune. A cet égard, c'est d'abord à l'institution communale et à ses organes que revient la responsabilité d'en assurer le financement au premier plan. Ainsi, chaque année, le conseil municipal inscrira dans le budget municipal des prévisions de ressources en vue de contribuer au financement du PDC. Cela veut dire qu'à chaque exercice budgétaire, les élus locaux affecteront une partie de leurs ressources budgétaires au Plan d'Investissement Annuel (PIA) au titre de l'apport du budget communal au financement du PDC. En effet, le plan de financement du PDC prévoit la contribution du budget communal dont 45% au moins du budget général devrait être affecté aux investissements. Et, ce seuil étant le plancher requis par la loi, rien n'interdit aux organes municipaux de faire des prévisions budgétaires bien au-dessus.
- **Les communautés** : principaux bénéficiaires des actions de développement, les communautés seront également mises à contribution pour le financement du présent PDC. Cet apport des communautés peut revêtir plusieurs formes. Il peut être en effet en nature, physique ou financier, en fonction de l'investissement envisagé. Du reste, certaines politiques sectorielles de l'Etat se sont déjà inscrites dans une telle logique, notamment en matière d'infrastructures hydrauliques.
- **La diaspora** : l'effectif des communautés de la Commune Rurale de Yelou à l'extérieur est très important, particulièrement dans les Etats voisins (Nigeria et Bénin). La diaspora constitue de ce fait, une source de financement potentielle pour la mise en œuvre du PDC. Mais faut-il qu'elle se sente concerner ? Aussi, bon nombre de ces compatriotes ont tissé des relations multiformes avec des opérateurs économiques locaux. Une offensive de la municipalité vers cette composante de la population permettra sans nul doute d'accroître la mobilisation des ressources.
- **Le secteur privé** : Dans le cadre du partenariat entre secteur public- secteur privé, celui-ci n'est pas également en reste dans le financement du PDC. Plusieurs investissements prévus peuvent directement l'intéresser, en



particulier ceux portant sur le renforcement des infrastructures socioéconomiques ou sur les mesures de relance de l'économie. A ce titre, le secteur privé est aussi appelé à contribuer au financement de ce plan.

- Les partenaires techniques et financiers de la commune : En raison du volume financier nécessaire à la réalisation des objectifs poursuivis par le présent PDC d'une part et de la pauvreté ambiante qui prévaut dans les rangs des populations, il va sans dire que les contributions locales (celles de la commune, des communautés et du secteur privé) ne sauraient suffire, pour réunir les moyens financiers requis pour l'exécution réussie des actions de développement retenues à l'horizon quinquennal du plan. Les ressources qu'appelle cette exécution sont sans commune mesure avec les moyens qu'il est objectivement possible de tirer des terroirs, dans un contexte de dégradation généralisée des conditions de vie des ménages. C'est pourquoi, les partenaires techniques et financiers de la collectivité seront largement mis à contribution, plus que tout autre acteur, dans le financement du présent plan. A cet effet, le conseil municipal prendra les engagements nécessaires en vue d'obtenir l'appui de ces partenaires. Des rencontres de type table ronde (prévue dans le plan de marketing du PDC) pourraient également être initiées afin de mobiliser la communauté des partenaires.

### **Dispositif de suivi évaluation**

Le conseil municipal étant l'instance habilitée à donner des orientations à l'exécutif pour une bonne mise en œuvre du PDC, il sera créé en son sein une commission qui sera chargée du suivi et de l'évaluation des actions de développement. Ce suivi est une activité périodique de contrôle des réalisations de tous les intervenants. L'évaluation consiste à apprécier l'adéquation entre les actions et les objectifs poursuivis et déterminer la pertinence et le réalisme des objectifs visés. Cette évaluation sera réalisée à travers la collecte des informations, le traitement et l'analyse des données. Le PDC sera éventuellement révisé en fonction des changements et les activités seront programmées à nouveau à la fin de chaque année.

Afin d'assurer un suivi-évaluation conséquent du présent PDC, il est important d'abord de mettre en place un comité de suivi-évaluation et de définir clairement un mécanisme approprié pour son opérationnalisation. Le fonctionnement de ce comité est à la charge de la Commune.

Les données du suivi et évaluation seront mises à la disposition de l'exécutif communal qui les publiera auprès des partenaires techniques et financiers de la Commune après leur validation par le Conseil Municipal. La documentation constituée sera gérée par la banque de données du DDDAT/DC de Gaya. Toutefois, le Secrétaire Général de la Commune pourra créer son propre mécanisme d'archivage.

### **Création et attribution d'un comité de suivi et évaluation**

Il sera créé par arrêté du maire, un comité de suivi évaluation de 07 membres, composé comme suit :

- 2 élus (Présidents de commission) ;
- 2 services techniques déconcentrés (DDDAT/DC et SCE) ;
- 1 représentant de la société civile ;

- 1 représentante des femmes ;
- 1 représentant des jeunes.

Le comité sera responsable devant le Maire et aura les attributions suivantes :

- Dresser les bilans annuels de mise en oeuvre des PIA;
- Elaborer chaque année le plan d'investissement annuel (PIA) ;
- Suivre et évaluer la mise en œuvre des PIA ;
- Organiser et conduire des planifications/évaluations annuelles ;
- Organiser la collecte des informations liées à l'exécution du plan sur le terrain ;
- Analyser les données collectées ;
- Mesurer l'avancement des plans annuels et du PDC, leurs effets à l'horizon du plan et justifier les écarts ;
- Proposer et assurer à temps les réajustements nécessaires ;
- Présenter un rapport annuel d'activités périodiques au conseil communal.

Le comité se réunira suivant un rythme semestriel pour dresser le niveau d'exécution des PIA. Toutefois et au besoin, il peut se réunir sur sollicitation de l'exécutif communal afin de se pencher sur des questions spécifiques liées à la mise en œuvre du PDC. Le comité de suivi et évaluation sera placé sous la tutelle technique de la Direction Départementale de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire de Gaya.

### **Elaboration d'un mécanisme participatif de suivi évaluation**

Le mécanisme de suivi-évaluation sera basé sur le guide de suivi et évaluation d'un PDC élaboré par le Ministère du Développement Communautaire et de l'Aménagement du Territoire (MAT/DC). En effet, il définit et précise les objectifs, le mandat et les résultats attendus de l'activité de suivi-évaluation, détermine le dispositif à mettre en place en décrivant les indicateurs, les acteurs, les outils et les procédures. Il s'adresse tout d'abord au comité de suivi évaluation mise en place par un arrêté du maire et aux autres acteurs (conseil, commissions spécialisées, services techniques, société civile et population). Ainsi, le mécanisme est élaboré avec comme objectif de permettre aux différents acteurs de disposer des mêmes outils de collecte de données et de consolidation les résultats du PDC.

Les principaux objectifs du mécanisme de suivi-évaluation sont :

- Corriger les grandes lignes et stratégies d'intervention, la démarche et le concept du plan à temps ;
- Corriger des erreurs éventuelles dans la planification (réajustement, replanification) ;
- Améliorer la performance de la mise en œuvre du PDC.

Le mécanisme de suivi-évaluation pourrait être conçu comme suit :

- La revue annuelle du PDC : cette revue permettra au comité de suivi-évaluation, au conseil municipal, maître d'ouvrage, de procéder, chaque année à un examen profond du PDC au double plan des objectifs programmés et des investissements effectivement réalisés, sur la base d'une collecte de données relatives à l'exécution du PDC. Ce travail de rapprochement amènera le comité de suivi-évaluation et les élus locaux à constater les écarts entre les objectifs initiaux et les résultats atteints. A cette occasion, toutes les actions programmées au cours de l'année mais non réalisées seront, soit reportées sur les années ultérieures en vertu du caractère glissant de la programmation, soit purement et simplement supprimées du plan, si le conseil municipal estime que les conditions qui ont

présidé à leur inscription au plan n'existent plus. En outre, l'exercice de revue annuelle permettra au Conseil Municipal, sur rapport du comité de suivi-évaluation, de déterminer et de situer toutes les responsabilités liées à l'exécution ou à la non-exécution des activités programmées. Il lui sera ainsi loisible de déclencher au besoin les mesures correctives qu'exige la situation. Les séquences de revue annuelle constituent par ailleurs l'occasion la plus indiquée pour procéder à la réactualisation du PDC lui-même, pour tenir compte de toute nouvelle situation de fait ou de droit intervenue postérieurement à son adoption et sa mise en œuvre.

- Les indicateurs de suivi-évaluation : pour conduire le suivi-évaluation de la manière la plus participative et donner aux élus locaux et aux autres acteurs communaux des instruments leur permettant d'apprécier concrètement les performances ou les contre-performances constatées, il est fort nécessaire de définir par avance des indicateurs à la fois simples, précis et objectivement vérifiables. A ce effet, des dispositions doivent être prises au sein de la structure en charge du suivi et de l'évaluation pour soigneusement distinguer les indicateurs d'activités et les indicateurs de résultats. Un tel préalable est d'autant plus nécessaire qu'il permet à tous les acteurs locaux (services techniques, société civile, communautés, etc.) de procéder par eux-mêmes à un tel exercice. Ainsi, les indicateurs à utiliser à l'occasion du suivi et de l'évaluation du présent PDC porteront sur les activités, les résultats immédiats (produits), les résultats à moyen terme (effets) et les résultats à long terme (impacts).
- L'élaboration des PIA. Chaque année, le comité veillera à l'élaboration du PIA au moment de la conception du budget communal pour sa prise en compte.
- L'évaluation des PIA et des actions hors PDC exécutées : le comité dressera le bilan annuel de mise en œuvre des PIA intégrant les activités hors PDC. Cette évaluation fera l'objet d'une validation par le conseil municipal.

### **Plan de marketing et popularisation du PDC**

#### ***Elaboration d'un plan de marketing/Communication autour du PDC***

La mise en œuvre du PDC nécessitera, de toute évidence, la mobilisation et l'implication effectives de l'ensemble des acteurs (communautés à la base, conseil communal, services techniques déconcentrés, société civile locale, l'Etat et les partenaires techniques et financiers...). C'est pour donc créer les conditions effectives d'une mobilisation consciente et volontaire des acteurs ci-dessus cités autour du PDC, qu'il est nécessaire d'élaborer un plan de marketing qui se fera à travers des activités de mobilisation sociale, de vulgarisation, de plaidoirie et de communication.

#### ***Activités de mobilisation sociale : Confection d'un dépliant présentant le PDC en tant que produit de marketing***

La présentation du PDC en tant que produit de marketing à la population et aux partenaires va se faire au moyen d'un dépliant mettant l'accent sur la mobilisation sociale à travers :

- Le problème central de la Commune ;
- La vision de la Commune ;

- La mission de la Commune ;
- L'objectif global ;
- Les axes stratégiques de développement ;
- Les actions genre et inclusion sociale, bonne gouvernance, VIH Sida ;
- La durabilité,
- La paix et sécurité.

### ***Activité de plaidoyer: Organisation d'une table ronde des partenaires***

Il sera organisé au siège de la commune rurale de Yelou, une table ronde regroupant les partenaires présents au niveau départemental, régional et national. Toutefois et au besoin, cette rencontre peut être délocalisée et tenue ailleurs pour tenir compte de certains paramètres (sécurité notamment). Au cours de cette table ronde, l'accent sera mis sur :

- Les principales contraintes identifiées ;
- Les orientations du PDC ;
- La mise en cohérence avec les PDR, ODD PDES ;
- Le PIA ;
- La performance de la commune en matière de mobilisation des ressources ;
- L'analyse de la situation financière de la commune sans complaisance afin d'identifier les performances ;
- Le réalisme du coût du PDC ;
- L'investissement par habitant durant les 5 ans ;
- Les coûts des différents axes stratégiques de développement ;
- La participation de la commune et de la population dans le financement du PDC ;
- Les fonds à rechercher auprès des partenaires.

### ***Activités de vulgarisation***

La vulgarisation du PDC va se faire concomitamment avec la présentation du produit PDC. Pour rendre accessible le PDC à tous les acteurs, les actions suivantes sont retenues ;

- Organisation des tournées de vulgarisation du PDC à l'intérieur de la commune au niveau de 3 zones ;
- Synthèse du PDC ;
- Multiplication et mise à la disposition des documents imprimés à tous les acteurs ;
- Création de réseaux de distribution au niveau communal, départemental, régional et national ;
- Diffusion du PDC sur le Net.

### **Promotion du PDC : communication**

Comment mobiliser les communautés de base, les partenaires techniques et financiers autour de ce vaste chantier qu'est le PDC.

La nécessité incontournable et urgente pour la Commune de mobiliser les partenaires et les populations autour du PDC, impose de pratiquer une véritable stratégie efficace de communication pour le développement.

En effet, la réussite du PDC passe nécessairement par la pleine et totale adhésion de l'ensemble des partenaires. Dans cette optique, la communication apparaît comme une pièce maîtresse du dispositif de la mise en œuvre.

Pourquoi communication ? Parce qu'elle vise à expliquer, sensibiliser et, en définitive, à susciter l'adhésion. La communication dans le cadre du PDC doit recouvrir toutes les formes de l'art de persuader : campagnes d'information et de sensibilisation à travers les médias, l'organisation des foras, des réunions, des ateliers, séminaires, table ronde, l'utilisation des personnes influentes, l'internet, la communication interpersonnelle, l'affichage, pour faire participer l'ensemble des acteurs à la réussite de la mise en œuvre du PDC.

En définitive, seule une mobilisation sociale permettra d'amener les populations à comprendre les enjeux du PDC et à prendre conscience de leurs responsabilités afin de les assumer pleinement. C'est pourquoi le processus d'élaboration a retenu la communication ciblant la mobilisation sociale, le plaidoyer et la communication pour un changement de comportement pour promouvoir le PDC de la Commune Rurale de Yelou.

## Introduction

- Contexte politique et institutionnel

Le Niger vit en plein l'ère de la décentralisation intégrale. Cette politique confère aux entités décentralisées l'autonomie de gestion. Dans cette perspective, les Communes doivent assurer aux populations locales les conditions de leur épanouissement. A cet effet, le Code Général des Collectivités Territoriales leur fait obligation de planifier le développement local aux moyens d'outils de planification appropriés. Ainsi, la Commune est compétente dans la fourniture de services sociaux de base aux communautés. C'est pourquoi, le code des collectivités territoriales prévoit entre autres attributions des Communes, celle de définir une politique de développement local. Les dernières élections locales de 2020 ont permis à la Commune de choisir les conseillers élus, ayant pour charges fondamentales de se donner les moyens susceptibles d'assurer la promotion socioéconomique des populations. Le Conseil Municipal actuel, composé de 21 membres est l'émanation de ce scrutin. Cette instance a élu en son sein un exécutif de 3 membres en vue d'exécuter la politique de développement communal ainsi que la mise en application des mesures et délibérations du Conseil municipal.

- But poursuivi

Le but poursuivi par le processus de replanification est de doter la Commune Rurale de Yelou d'un plan de développement communal pour les 5 prochaines années.

- Objectifs/Résultats attendus

- ✓ Objectif global : renforcer les capacités des acteurs communaux dans la replanification du plan de développement communal.
- ✓ Résultats attendus
  - Les capacités des acteurs communaux sont renforcées dans le domaine de la planification du développement local ;
  - Un document de bilan diagnostic participatif, répertoriant les contraintes et les potentialités de la Commune est dressé ;
  - Les priorités de la commune sont définies ;
  - Un document de PDC de la Commune incluant les besoins de toutes les composantes sociales de la Commune est élaboré.

## Méthodologie

La méthodologie utilisée repose entièrement sur les directives pour la replanification d'un PDC de novembre 2015. Ainsi, toutes les six (6) phases du processus ont été respectées dans une approche pleinement participative inclusive.

La replanification du PDC a pris son fondement sur l'analyse du bilan diagnostic du PDC 2014-2018 de la Commune, venu à terme depuis 2018. L'exercice a permis de dresser le bilan de mise en œuvre du PDC. Ce bilan, basé sur les bilans annuels

cumulés des Plans d'Investissement Annuel (PIA), ont été présentés dans les trois zones (3) agro écologiques de la Commune. A ces niveaux, les délégués zonaux, chacun en ce qui le concerne, ont amendé le bilan diagnostic à travers les réalisations ponctuelles menées dans les différents villages des zones.

Cette première ébauche du bilan diagnostic a été consolidée par le concours des directions techniques départementales de Gaya. La prise en compte de l'ensemble des amendements et à tous les niveaux a permis de dresser le rapport d'analyse du bilan diagnostic du PDC 2014-2018 de la Commune Rurale de Yelou. Ce document a été validé par les acteurs communaux du processus de replanification.

Après cette phase, l'équipe d'appui technique et le comité communal d'élaboration ont poursuivi le processus en entamant la phase de formulation à travers les cinq (5) étapes ci-après.

- **Définition et Hiérarchisation des solutions** : Les travaux ont commencé par l'analyse des problèmes identifiés pendant la phase de l'analyse du bilan diagnostic. Ainsi, l'équipe technique et le comité d'élaboration ont passé en revue les différentes contraintes qui ont été classées par ordre de priorité afin de formuler des propositions de solutions. Il s'en est suivi une évaluation des ressources nécessaires à leur mise en œuvre. Le choix des propositions d'actions a tenu compte des orientations regionaux et nationales en matière de développement socioéconomique et culturel consignées dans les différentes références de la planification notamment : le PDR ; le PDES, l'i3N et les OMD.
- **Définition de la vision de la Commune** : le comité, de concert avec la présidente du conseil municipal a eu à relire la vision de la Commune dans le long terme, vision qui a guidé par ailleurs l'élaboration du présent plan.
- **Définition des orientations stratégiques et des objectifs de développement de la commune**. Les axes de développement retenus sont l'émanation du PDR 2022-2026 de Dosso. Après la définition de la vision de la Commune et l'analyse des différentes contraintes hiérarchisées, le comité d'élaboration a procédé à la définition des orientations stratégiques pour la Commune. Pour la suite, des objectifs de développement réalistes et réalisables ont été formulés à l'horizon du PDC.
- **Mise en cohérence des objectifs de la commune avec les orientations nationales et les objectifs du millénaire** : le comité a passé en revue les objectifs du plan de développement en rapport avec les principales politiques de développement en vigueur. Il s'agissait pour le comité d'apprécier le niveau de cohérence des objectifs assignés au PDC avec le Plan de Développement Régional d'une part, et d'autre part, avec le Plan de Développement Economique et Social (PDES) et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).
- **Définition des objectifs, des résultats et des actions Prioritaires à court et moyen terme et du budget d'investissement** : l'horizon temporel du PDC est de 5 ans, correspondant désormais au cycle du PDR. C'est dans cette optique et sur la base des orientations et des objectifs de développement précédemment définis, que le comité a défini les objectifs, les résultats attendus, les actions et les moyens à mettre en œuvre pour l'exécution du plan. A ce niveau, le respect des normes techniques était de mise dans la

quantification ou la localisation des actions et dans l'estimation des coûts unitaires des biens et services.

Le PDC est structuré autour des principaux points suivants :

- 1 Introduction générale
- 2 Présentation générale de la Commune
- 3 Bilan diagnostic du PDC 2014-2018
- 4 Analyse du bilan diagnostic
- 5 Synthèse des contraintes et potentialités de la Commune
- 6 Priorisation des contraintes
- 7 Proposition de solutions possibles
- 8 Axes stratégiques et objectifs de développement
- 9 Cohérence du PDC avec les orientations politiques
- 10 Plan d'action et d'investissement pluriannuel
- 11 Dispositif de mise en oeuvre du PDC



## I. PRESENTATION DE LA COMMUNE

La Commune Rurale de Yélou a été créée, à l'instar des autres communes du Niger, par la loi N° 2002-014 du 11 juin 2002 portant création des communes et fixant le nom de leurs chefs-lieux ; elle est administrativement composée de 104 localités dont 71 villages administratifs, 28 hameaux et 05 tribus.

La commune couvre la totalité du canton de Yélou et fait partie des six (6) communes du département de Gaya. Elle est située dans la partie Sud – Est de la région de Dosso, entre les longitudes 3°17'38" et 3°40'00" Est et les latitudes 12°03'27" et 12°24'19 " Nord.

Elle est limitée :

- à l'Est par la République Fédérale du Nigeria ;
- au Sud par la commune rurale de Bana ;
- à l'Ouest par les communes rurales de Tanda et de Sambéra (département de Dosso) ;
- et au Nord par les communes rurales de Dioundiou et de Farey (département de Dosso).

Elle couvre une superficie d'environ 1.135 km<sup>2</sup> sur lesquels vit une population estimée à 99.713 habitants en 2022, dont 49.390 hommes et 50.323 femmes (source : DR/INS Dosso). La densité de la population est d'environ 87,85 habitants au km<sup>2</sup>.

Le chef-lieu de la Commune Rurale est Yélou, situé à 17 km à l'Est de la RN7 reliant Dosso à Gaya et dont le point de jonction est le village de Malgorou (une des localités de la commune).

Le relief est caractérisé à l'Est par des plaines entaillées, des vallées fossiles (Dallol Maouri et dallol Fogah) parsemées par un chapelet de mares permanentes et semi permanentes. A l'ouest, on trouve la partie dunaire relativement plus sèche : la zone des plateaux.

La commune rurale de Yélou est située dans la zone soudanienne du pays à proximité de Gaya zone où existent des forêts par endroit et un peuplement massif de rôneraie dont la superficie est estimée à environ 7353 ha mélangé avec des palmiers doums le long des dallols et des mares. La végétation est abondante et diversifiée faisant apparaître plusieurs espèces végétales.

Sur le plan de l'hydraulique, la présence de mares à la fois permanentes et semi permanentes, constitue des potentialités pour les cultures irriguées, la pisciculture et l'extraction du sel et natron.

La nappe phréatique est peu profonde. L'humidité est quasi permanente ; on assiste parfois à certains endroits, à des sources qui jaillissent momentanément. La situation hydrologique se caractérise par la présence de deux (2) vallées fossiles, 2 dallols (Fogah et Maouri), qui ont été des facteurs ayant permis la succession de petites et grandes mares très utiles pour les activités agro-sylvo-pastorales.

La Commune est située à l'Ouest de la RN7 et est traversée par une grande vallée décrivant une sorte de demi-cercle allant de Adiga Zanguina à Sia ; cette vallée est couverte de dunes sableuses, une brousse dense par endroit, et quelques collines rocheuses apparaissent.

Au centre, les flancs de la vallée du Fogah constituent des dunes de sable qui donnent des terres salées, des basfonds ravinés par des koris. Ces sols constituent des terres très fertiles pour les cultures irriguées

La faune sauvage présente dans la Commune de Yélou est composée de : les lièvres, les écureuils, les canards, les reptiles, et des oiseaux.

S'agissant de la pêche, la commune dispose de 4 mares empoissonnées dont les plus importantes sont situées à Malgorou, Kawara N'Débé.

### 1.1 Milieu humain

La population totale de la Commune Rurale de Yélou est estimée à 99.713 habitants en 2022, dont 49.390 hommes et 50.322 femmes (source : DR/INS DOSSO). Cette population est essentiellement rurale. Les plus grosses agglomérations sont Yélou et Malgorou.

La principale ethnie du milieu est le Tchanga autour de laquelle gravitent d'autres ethnies non moins importantes comme les Djerma et les Peuls. Les langues couramment parlées sont le Haoussa, le Zarma et le Foulfouldé.

Les populations de la Commune de Yélou vivent essentiellement de l'Agriculture qui emploie globalement toute la communauté, qui pratique en outre l'élevage, le commerce et l'artisanat.

La vie sociale dans cet espace est régulée par les relations humaines dictées par un certain nombre de comportements nés de la tradition et de la culture.

### 1.2 Milieu physique

Le relief est caractérisé à l'Est par des plaines entaillées, des vallées fossiles (Dallo Maouri et dallo Fogah) parsemées par un chapelet de mares permanentes et semi permanentes. A l'ouest on trouve la partie dunaire relativement plus sèche appelée zone des plateaux.

La commune rurale de Yélou est située dans la zone soudanienne du pays à proximité de Gaya où existent des forêts par endroit et un peuplement massif de rôneraie dont la superficie est estimée à environ 7353 ha mélangé avec des palmiers doums le long des dallols et des mares. La végétation est abondante et diversifiée faisant apparaître plusieurs espèces végétales.

Sur le plan de l'hydraulique, la présence de mares à la fois permanentes et semi permanentes, constitue des potentialités pour les cultures irriguées, la pisciculture et l'extraction du sel et natron.

La nappe phréatique est peu profonde. L'humidité est quasi permanente, on assiste parfois à certains endroits, à des sources qui jaillissent momentanément, d'après certains récits. Cependant, la situation hydrologique se caractérise par la présence de deux (2) vallées fossiles, 2 dallols (Fogah et Maouri), qui ont été des facteurs ayant permis la succession de petites et grandes mares très utiles pour les activités agro-sylvo-pastorales.

La Commune est traversée à l'ouest par une grande vallée décrivant une sorte de demi-cercle allant de Adiga Zanguina à Sia ; cette vallée est couverte par des dunes

sableuses, une brousse dense par endroit, et quelques collines rocheuses apparaissent.

Au centre, les flancs de la vallée du Fogah constituent des dunes de sable qui donnent des terres salées, des basfonds ravinés par des koris.

### 1.3 Activités économiques

L'économie de la Commune Rurale de Yélou repose essentiellement sur l'exploitation des activités des secteurs primaires et secondaires. En effet, la vie économique des populations repose principalement sur l'agriculture, l'élevage, l'artisanat et le commerce.

#### 1.3.1 Agriculture

L'agriculture constitue la principale activité des populations de la commune. La superficie cultivable est estimée par le service agricole communal à 78 229 ha, soit environ 70% de la superficie totale de la commune. La superficie exploitée est de l'ordre de 60 500 ha. En agriculture pluviale, les principales cultures pratiquées sont le mil, le sorgho, le riz, le niébé, l'arachide, le fonio. Les cultures vivrières (mil et sorgho) dominent la production agricole. Les rendements sont assez bas même en année normale variant de 350 à 500 kg/ha en fonction de la nature du sol et des amendements apportés (fumure organique, engrais,...etc.).

#### 1.3.2 Elevage

L'élevage vient au second rang des activités économiques dans la commune rurale de Yélou. Il est pratiqué aussi bien par les éleveurs que par les agriculteurs et constitue aujourd'hui un des atouts considérable compte tenu des possibilités énormes en fourrage dans la commune.

Les espèces élevées sont : les bovins, les ovins, les caprins, les asins, les camelins les équins et la volaille.

Le type d'élevage dominant dans la Commune est la forme extensive. La forme intensive est également pratiquée, mais à faible échelle.

L'élevage extensif est caractérisé par une mobilité des troupeaux soit à grande échelle (transhumance) soit à petite échelle (nomadisme). Quant à la transhumance, ce sont les animaux de plusieurs villages qui quittent pour les zones pastorales situées dans le département de Gaya et le Nigeria vers l'intérieur des terroirs de la commune, ce type d'élevage qui prend la forme du nomadisme concerne aussi bien les petits ruminants, les animaux de trait ou de monture, que les vaches laitières.

L'élevage intensif se caractérise quant à lui, par l'immobilité des animaux. Dans ce système, les animaux sont élevés sur place pour une durée approximative de quatre (4) à six (6) mois.

Les maladies animales les plus fréquentes sont :

- La peste aviaire,
- Les dermatoses ;
- La peste des petits ruminants (ovins et caprins),
- La fièvre aphteuse

- Les parasitismes internes et externes,
- La pasteurellose des gros et petits ruminants.

### 1.3.3 **Commerce**

Le commerce tel que pratiqué par les populations de la Commune est entièrement du type informel. Il n'existe aucun commerçant grossiste. Le commerce est surtout constaté pendant les jours d'animation des marchés hebdomadaires particulièrement avec les échanges qui s'opèrent avec les communes voisines et quelques marchands étrangers. Les principaux produits objet des spéculations concernent les produits de première nécessité. L'approvisionnement est quasiment assuré en grande partie par les opérateurs privés Nigériens et Béninois.

L'état d'enclavement de la Commune associé aux mauvais états des voies de communication rendent le commerce peu florissant en raison de la cherté des produits livrés sur place. Dans ce domaine, la Commune est traversée par la RN7 sur une trentaine de km et par 3 axes routiers (Yelou-Malgorou, Yelou-Bana Yelou-Koutoubou et Yélou-Koumki(Nigeria) longs de 69 km. Ces axes routiers ne sont pas praticables en saison de pluie. Ce qui isole momentanément la Commune pendant une bonne partie de l'année. La conséquence de cette situation est l'extrême rareté des produits de première nécessité pendant la période de soudure.

### 1.3.4 **Artisanat**

L'artisanat constitue une économie non négligeable au niveau de la Commune. C'est un secteur d'activités très riche et varié. Les principaux domaines d'artisanat rencontrés sont :

- Le tissage ;
- Le tressage ;
- La forge ;
- La sculpture ;
- La couture ;
- Vannerie ;
- Tannerie ;
- Maroquinerie.

L'artisanat emploie beaucoup plus les femmes que les hommes. Les jeunes sont globalement absents de ce secteur.

## 1.4 **Secteurs sociaux**

### 1.4.1 **Education**

L'Inspection Communale de l'Enseignement Primaire de Yélou compte 102 écoles primaires publiques totalisant un total de 278 salles de classes. Sur ces salles de classe, le diagnostic participatif fait ressortir 169 classes en paillottes et 59 en matériaux définitifs en état passable. Les écoles maternelles publiques sont au nombre de 8 avec un effectif total de 9 classes adossé. La Commune compte 3 écoles primaires franco-arabes disposant de 3 classes. Il faut noter l'existence de 20 classes CCEAJ dans 20 écoles. Il est à constater l'absence totale d'écoles primaires privées.

Au niveau des centres de formation professionnelle, la Commune compte 3 établissements.

Au niveau des effectifs scolaires, les écoles primaires publiques totalisent un effectif total de 12119 élèves, tous niveaux confondus répartis entre 7725 garçons et 4394 filles. Au niveau de medersas publiques, l'effectif des élèves est de 116 dont 77 garçons et 39 filles. Ainsi, au niveau des effectifs tant des écoles primaires que des medersas publiques, l'on constate une nette domination des garçons. En effet la proportion des jeunes filles est respectivement de 36,26% et de 33,62%. Ce qui présage un effort important en matière de stratégies d'éducation de la jeune fille.

S'agissant du personnel enseignant, la Commune de Yelou compte 240 enseignants primaires dont 201 contractuels et 8 enseignants pour le compte de l'enseignement préscolaire.

#### **1.4.2 Santé :**

Les infrastructures sanitaires de la Commune Rurale de Yelou sont composées de :

- 6 CSI dont 3 de type 1 et 3 de type 2, parmi lesquels 3 sont en bon état et les 3 autres en état passable ;
- 5 maternités en bon état ;
- 12 cases de santé, qui sont tous en bon état.

Aucune de ces structures sanitaires ne dispose de latrines sanitaires encore moins d'incinérateurs. Seul le CSI de Yelou dispose d'un brûleur. Aussi, l'ensemble de ces formations sanitaires disposent de seulement 21 lits d'hospitalisation parmi lesquels 10 sont en état passable.

La Commune ne dispose d'aucune pharmacie, d'aucun dépôt communautaire et d'aucune pharmacie privée. En cas d'urgence nécessitant des produits spécialisés, les populations se réfèrent à la ville de Gaya située à 57 km de Yelou. Cette situation pousse les communautés à se retourner davantage vers les produits des « pharmacies par terre » avec tout ce que cela comporte comme risques. Comme on peut le constater, la Commune de Yelou face à d'importantes contraintes sanitaires liées particulièrement à l'accès aux produits de traitement.

Sur le plan de l'encadrement sanitaire, la Commune de Yelou compte les compétences suivantes :

- 01 médecin ;
- 23 infirmiers ;
- 3 sages-femmes ;
- 14 matrones ;
- 165 relais communautaires composés de 119 hommes et de 46 femmes.

Les maladies les plus courantes qui sévissent dans le milieu sont le paludisme et les infections respiratoires aiguës (IRA). Ces pathologies concernent surtout les enfants à bas âges.

#### **1.4.3 Hydraulique**

Les infrastructures hydrauliques de la Commune de Yelou sont composées de :

- 4 forages à motricité humaine, tous en mauvais état ;
- 7 puits modernes en bons états ;
- 8 mini adductions d'eau potable parmi lesquelles 3 sont en bon état, 1 en état passable et 3 en mauvais état ;
- 2 potes d'eau autonome dont un en bon état le second en état passable ;

- 219 puits traditionnels tous en mauvais états.

Au niveau des infrastructures pastorales, la Commune dispose de 3 forages et de 10 puits pastoraux.

#### **1.4.4 Hygiène- assainissement**

En matière d'hygiène et assainissement, les infrastructures présentes dans la Commune se limitent à 8 latrines (source : diagnostic participatif 2023). Elles sont toutes opérationnelles.

Au niveau de l'évacuation des ordures ménagères, des eaux usées de ménage et du drainage des eaux de ruissellement, la Commune ne dispose pas du minimum requis.

#### **1.4.5 Formation professionnelle et emplois**

A ce niveau, la Commune Rurale de Yélou compte 2 établissements à savoir :

1. Le Centre de Formation aux métiers (CFM) ;
2. Le SIFA.

Sur ce plan, l'on constate que la Commune est relativement bien fournie. Les jeunes formés au sein de ces établissements sont globalement issus du chef-lieu de la Commune. Toutefois, les jeunes formés sont confrontés au problème d'insertion après formation car, ne disposant plus d'appuis en équipements.

#### **1.4.6 Jeunesse, sport et culture**

Il n'existe aucune Infrastructure consacrée à l'épanouissement de la jeunesse dans la Commune de Yélou. C'est un domaine dans lequel les partenaires techniques et financiers investissent moins ; l'Etat doit donc agir afin de doter la Commune d'un lieu de loisir pour la jeunesse.

### **1.5 Organisation et fonctionnement de la commune**

#### **1.5.1 Organisation politico Administrative**

La Commune Rurale de Yélou est dirigée par un organe exécutif composé d'une Mairesse et d'un adjoint. Cette instance est chargée de l'application des décisions et délibérations du Conseil Municipal qui l'a élu.

Dans l'accomplissement de ses attributions, la Commune est appuyée par des services techniques communaux et municipaux.

Dans le cadre de l'intercommunalité, Yelou partage le même secrétaire municipal avec Bengou et Gaya. Tous ces services sont placés sous la supervision du Secrétaire Général de la Mairie.

Sur le plan politique, la Commune de Yelou vit l'ère de la décentralisation intégrale. A ce titre, elle dispose d'un conseil municipal élu, issu des dernières élections locales de 2020. Il est l'émanation des principales formations politiques de la place. Yelou abrite par ailleurs les sièges des principaux partis politiques légalement reconnus.

### 1.5.2 Organisation institutionnelle

La Commune Rurale de Yélou dispose d'un siège construit en 2006 grâce au projet PAMED (Coopération Luxembourgeoise).

La Commune est dirigée par 2 organes : le conseil municipal et l'exécutif. Le conseil municipal est composé de 18 élus, issus des dernières élections locales de 2020. Il se compose comme suit :

- 18 conseillers élus dont 05 femmes,
- 3 membre de droit, notamment le chef de canton et deux députés ; ils sont représentés lors des différentes réunions du conseil.

Pour assurer convenablement sa mission, le conseil municipal a mis en place en son sein quatre (4) commissions spécialisées à savoir:

- Commission développement rural ;
- Commission affaires sociales ;
- Commission relation avec l'extérieur ;
- Commission affaires institutionnelles.

### 1.5.3 Rapports sociaux

Suivant les résultats du diagnostic participatif, les rapports entre les institutions municipales et départementales, en tant qu'administration de proximité et représentation de l'Etat, avec les communautés ont été appréciés globalement bons dans l'ensemble. Ce qui traduit la satisfaction des besoins des populations en matière de services sociaux de base.

Il en est de même que pour les relations des communautés avec la chefferie traditionnelle.

### 1.5.4 Place et rôle de la femme, des jeunes, des organisations paysannes

Dans la Commune Rurale de Yelou, le développement local est basé principalement sur la mobilisation des jeunes et des femmes. Ceux-ci opèrent soit de façon structurée ou à l'état individuel. Les femmes constituent le groupe social le plus déterminant dans les actions de développement. Indépendamment des activités génératrices de revenus, elles opèrent dans la mobilisation populaire dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques. Les femmes sont beaucoup impliquées dans la prise de décision au niveau communal. Elles sont également intéressées par la politique. A ce titre 05 membres du conseil municipal sont des femmes, dont deux assure les fonctions de Mairesse et en même temps présidente du conseil municipal. Sur le plan organisationnel, les femmes se sont structurées en sociétés coopératives simplifiées (SCOOPS). C'est ainsi que le diagnostic participatif de la Commune a dénombré l'existence de 59 Scoops féminines et de 20 mixtes. Au niveau des associations, il a été identifié 234 associations purement féminines et 81 associations mixtes.

Quant aux jeunes, ils participent également au développement communal mais sont moins visibles que les femmes surtout dans les sphères de prises de décision. Mais à travers l'inclusion sociale, ce groupe se dynamise et assoit progressivement son influence pour la prise en compte de ses besoins fondamentaux. Ils participent à la planification communale.

Les organisations paysannes existent dans le terroir communal et œuvrent pour l'épanouissement des producteurs agro-sylvo-pastoraux. Le Diagnostic a permis de décompter 4 unions et/ou fédérations fonctionnelles qui luttent pour la sauvegarde des intérêts des producteurs agricoles.

Le groupe social le plus marginalisé est incontestablement celui des personnes handicapées. Certes, il existe une fédération communale des personnes handicapées mais qui n'existe que de forme. Aucune autre structure spécifique à leur état n'a été enregistrée au sein de la Commune qui renferme malheureusement une population importante de cette catégorie, tous types confondus.

#### 1.5.5 Fonctionnement

La Mairie de Yelou, à l'instar de toutes les municipalités du Niger, comptent deux (2) instances interdépendantes qui assurent la gestion de la Commune : l'organe délibérant : le Conseil municipal et l'organe exécutif : le Maire et ses Adjoints.

Le Conseil Municipal est l'instance de décision de la Commune. Il est composé de 18 conseillers élus. Son rôle fondamental est d'assurer l'épanouissement des hommes et des femmes de la commune. Il définit la politique générale de la Commune.

Le Conseil a élu un bureau en son sein dont le Président assure les fonctions de Maire.

Pour assurer un fonctionnement efficace, le conseil municipal a mis en place 4 commissions thématiques de travail.

Il est à noter l'inexistence d'une commission spécifique à la prise en charge des questions financières.

La seconde instance de la Commune est l'organe exécutif qui est dirigée par le Maire et ses Adjoints, tous élus par le conseil municipal en son sein. Elle constitue l'organe de gestion et d'administration de la Commune dont le rôle consiste à la mise en œuvre des délibérations du conseil, la gestion des ressources financières, humaines et du patrimoine de la Mairie.



## **II. BILAN DIAGNOSTIC**

### 2.1 Bilan physique du PDC 2014-2018

Le comité d'élaboration a eu de la peine à dresser ce bilan particulièrement en ce qui concerne les aspects financiers pour lesquels aucune donnée n'a pu être collectée. L'insuffisance dans le système d'archivage de la Mairie associée au non partage des interventions des partenaires techniques (PTF) avec les acteurs communaux notamment la Commune, ont contribué à l'absence totale d'informations sur les réalisations financières. La situation des réalisations physiques, loin d'être exhaustive est synthétisée dans le tableau ci-dessous.

Tableau : Situation des réalisations physiques du PDC 2014-2018

Actions	Unité	Quantités		Taux	Localisation
		Prévues	Réalisées		
Information-éducation-communication sur le défrichement amélioré	Séances	10	3	30,00	Malgorou, Kawara et Tanagueye
Création d'un magasin de stockage de vivres (stock de sécurité) ;	magasin	1	1	100,00	Malgorou
Sensibilisation des populations sur l'intensification de l'agriculture par l'apport de la fumure organique, l'association des cultures ; l'utilisation des engrais minéraux, des semences sélectionnées et des pesticides ;	Séances	3	6	200,00	Adiga Lele, Guidan Gaba, Tela, Banikoubey , Malgorou, Kawara Gohé
Appui aux organisations paysannes à acquérir des UCA ; soit 5 unités par zone	UCA	15	0	0,00	
Création et ravitaillement de 3 banques d'intrants agricoles (semences, engrais, pesticide etc.) ;	BIA	3	0	0,00	
Création de 3 banques céréalières;	Unité	3	4	133,33	Yelou, Malgorou, Adiga Lele, Kawara
Formation des brigadiers phyto	Unité	170	90	52,94	Kawara, Malgorou, Yelou
Mise en valeur de 45 ha des terres aménageables	Ha	45	10	22,22	Yelou
Appui aux OP en Crédit par les mutuelles, les projets pour moderniser les matériels agricoles	Unité	9	45	500,00	Commune
Organisation de la commercialisation des produits agricoles à travers la redynamisation des organisations paysannes (OP) ;	Unité	9	15	166,67	Commune
Formation des OP aux techniques de conservation des produits maraîchers	Unité	5	0	0,00	
Création BAB	Unité	3	1	33,33	Malgorou

Création 3 BIZ	Unité	3	0	0,00	
Sensibilisation pop sur la production animale	Séance	5	0	0,00	
Délimitation 4 aires de pâturage	Unité	4	1	25,00	Dankouna
Formation de 9 para vétérinaires	Unité	9	6	66,67	
Création abattoirs séchoirs	Unité	2	0	0,00	
Ensemencement de 20 ha espèces fourrgaères	Ha	20	0	0,00	
Introduction race azawak (15)	Unité	15	0	0,00	
et chèvres rousse (200)	Unité	200	455	227,50	Yelou, Goumki Arzika, Sormo, Malgorou, Kawara N'Débé, Kawara Gohé, Sabongari 1
Redynamisation des OP élevage	Unité	3	0	0,00	
Création et formation 15 comités villageois de défense environnement	Unité	15	30	200,00	Banikoubèye, M'Botché, Yelou, Sormo, Tousse, Dankouna, Rouga Dankouna
Reboisement de 18 ha	Ha	18	8	44,44	Fonda, Kongou Bantan
Empoisonnement de 6 mares s	Unité	6	3	50,00	Malgorou, Kawara, Zanzano
Appui à la vulgarisation des foyers améliorés	Unité	1000	0	0,00	
Formation des 30 pêcheurs	Unité	30	10	33,33	Yelou, Malgorou
Création de 4 pépinières	Unité	4	1	25,00	Yelou
Récupération des terres CES/DRS 75 ha	Ha	75	30	40,00	Sormo, Bara, Kawara
Formation sur la vlgarisation des techniques production de sel	Séance	1	0	0,00	
Lutte contre le sida cordi	Ha	75	0	0,00	
Sensibilisat° sur l'utilisat° énergie nouvelle gaz charbon minéral	Séance	15	0	0,00	
Appui à 20 structures de jeunes en en crédit	Unité	20	16	80,00	
Construction routes rurales 13 km yelou –Goumki et zone kawra	Km	13	11	84,62	Yelou-Goumki
Aménagement de 3 marchés	Unité	3	1	33,33	Malgorou

Electrification rurale	Localité	pm	2		Kawara, Yelou
Transformation de 3 CS en CSI	Unité	3	0	0,00	
Transformartion des CSI1 en CSI type2	U	3	0	0,00	
Clôture 4 CSI en dur	Unité	4	0	0,00	
Formation Coges santé	Unité	17	15	88,24	Commune
Ravitaillement médicaments dans les CSI	Kits	pm	N/A		Yelou, Adiga Lélé, Malgorou, Kawara N'Débé
Formation des matrones	Unité	170	16	9,41	Yelou, Adiga Lélé, Malgorou, Kawara N'Débé
Ambulance à Yélou et Kawra	Unité	2	1	50,00	Yelou
Appui en personnel	Unité	pm			
Construction de 50 classes en dur	Unité	50	13	26,00	Lesson Beidou, Koundoutou, Routouan Djodi, Yelou Quartier, Angoual Sani, Banikoubey, Tela
Construt° Inspect° primaire	Unité	1	0	0,00	
Créat° CES			0		
Equipement Tables bancs ecoles F/A (05)	Unité	200	N/A		Kwara N'Débé
Formation COGES	Séance	5	5	100,00	Commune
Sensibilisation des populations sur la scofi	Séances	5	1	20,00	Commune
Adduction d'eau dans les écoles dépourvue	Unité	25	11	44,00	Kawara N'Débé Centre, Garin Bourtou, Garin Goni 2, Helandé, Issalé, Rouga Kirbo, Sormo, Yelou centre, Yelou quartier, JE Yelou centre
Formation des enseignants en CAPED	Séance	5	5	100,00	Commune

Création des centres alpha	Unité	25	18	72,00	Malgorou, Lesson Matché, Garin Magé, Makani, Guigan Gaba 2, Kawara Gohé, Kawara N'Débé, Adiga Kaboyé, Adiga Lélé, Garin Bourtou, Lesson Beidou, Toussey, Sormo , Farou, Tanaguey, Boulboul Haoussa
Supervision des enseignants	Mission	5	5	100,00	Commune
Construction latrines dans les écoles	Unité	25	8	32,00	Lesson Beidou, Tanaguey, Angoual Sani, Banikoubey, Kambouzey, Koundoutou, Yelou Centre, Yelou quartier
Rehabilitation des puits cimentés	Unité	15	0	0,00	
Rehabilitation de 6 PMH	Unité	6	0	0,00	
Formation des coges	Unité	20	45	225,00	Commune
Création de 6 MAEP multi villages	Unité	6	1	16,67	Sormo
Ramassage des déchets plastiques	Séances		0		
Appui à la réalisation des latrines familiales	Unité	1000	0	0,00	
Construction latrines dans les marchés	Unité	3	1	33,33	Malgorou
Construction latrines dans les CSI et Cs	Unité	17	2	11,76	Yelou
Sensibilisation des pop sur l'hygiène	Séance	N/A	10		Commune
Formation de 10 GF en leader ship féminin	Unité	10	N/A		
Formation de 10 GF en AGR	Unité	10	11	110,00	Commune
Appui décortiqueuses aux GF	Unité	15	0	0,00	
Création de 5 Magasins de warrantage	Unité	5	2	40,00	Farou, Kawara N'Débé
Sensibilisation des femmes sur la scolarisa jeune fille	Séance	5	5	100,00	Commune
Appui en moulin	Unité	15	4	26,67	Tela, Sifa
Octroi crédit à 10 GF	Unité	10	85	850,00	Commune

Création des 3 BC féminines	Unité	3	0	0,00	
Création 3 boutiques coopératives féminines	Unité	3	0	0,00	
Formation des conseillers en décentralisation	Séance	1	2	200,00	
Formation conseillers en techniques de mobilisation ressources	Séance	1	4	400,00	
Formation des conseillers en MO locale	Séance	1	5	500,00	
Sensibilisation diaspora sur le développement communal	Séance	4	0	0,00	
Elaboration MP pour recherche de financement	Unité	50	30	60,00	
Organisation des rencontres intercommunales	réunions	5	15	300,00	
Bilan annuel PDC et élaboration PIA	Bilan	5	0	0,00	
<b>REALISATIONS HORS PDC</b>					
<i>Couloir de passage</i>	<i>km</i>	<i>0</i>	<i>4</i>		<i>Rougan Dadatché</i>
<i>Fonçage de puits pastoral</i>	<i>Unité</i>	<i>0</i>	<i>1</i>		<i>Tribu Gaberi</i>
<i>Réhabilitation CSI</i>	<i>Unité</i>	<i>0</i>	<i>1</i>		<i>Adiga Lélé</i>
<i>Extension réseau téléphonique (Orange, Moov)</i>	<i>Unité</i>	<i>0</i>	<i>2</i>		<i>Malgorou, Yelou</i>
<i>Construction de dalots</i>	<i>Unité</i>	<i>0</i>	<i>2</i>		<i>Fonda et Garin Kio</i>

## **2.2 Secteur économique**

Comme précisé plus haut, l'économie de la Commune Rurale de Yélou repose principalement sur l'exploitation des ressources primaire et secondaire. En effet, les activités principales des populations restent dominées par l'agriculture, l'élevage, l'artisanat et le commerce.

### *2.2.1 Situation des infrastructures économiques de la Commune*

Tous domaines économiques confondus, le bilan diagnostic de la Commune Rurale de Yélou a permis de répertorier les infrastructures économiques ci-après.

Tableau : Situation des infrastructures économiques

Type	Nbre	Etat			Fréquentation	Non fonctionnel	Source de financement	Mode de gestion
		Bon	Passable	mauvais	Fonctionnalité			
Marché hebdomadaire	10			10	10			
Marché bétail	1	1			1		PTF	Public
Marché rural de bois	3			3	3		Etat	Public
Routes	28		19	9	28		Etat-PTF	Public
Pistes	282		102	180	282			
Sites touristiques	3		3		3		Etat	Public
Moulin	143	40	85	18	125		Etat-PTF-Privé	Public-privé
Décortiqueuses	2	2			2		PTF	Public
Batteuses	3	3			3		PTF-Privé	Public-privé
Unités de transformation	8	8			8		PTF	Public

Source : *Diagnostic participatif 2023*



### 2.2.2 Agriculture

L'agriculture constitue l'activité principale des populations de la Commune de Yelou. Elle est pratiquée sous 2 formes : l'agriculture pluviale et l'agriculture irriguée.

L'agriculture pluviale est pratiquée par la quasi-totalité de la population, aussi bien en milieu rural qu'en ville. La survie de la population y est intimement liée. L'agriculture hivernale est rendue possible grâce à l'existence d'environ 78 229 ha (source SCA Yelou) de superficie exploitable. La superficie cultivée quant à elle, est estimée à 60500 Ha en 2022. Les principales cultures pratiquées sont le mil, le sorgho, le riz, le niébé, l'arachide, le fonio. Les cultures vivrières (mil et sorgho) dominent la production agricole. Les rendements des cultures sont globalement bas même en année normale et varient entre 350 à 500 kg/ha en fonction de la nature du sol et des amendements apportés (fumure organique, engrais,...etc.). La population agricole est constituée de l'ensemble des composantes de la société : hommes, femmes et jeunes. Les revenus les plus importants sont obtenus dans ce domaine sont enregistrés au niveau des hommes suivis des jeunes et les femmes en dernier ressort. Ce qui prouve que la population agricole active est dominé par les hommes.

L'agriculture irriguée est pratiquée grâce à la présence de 800 ha (source SCA) de superficie exploitable. Elles sont situées principalement le long du dalloï Maouri, à l'intérieur duquel se forment un chapelet de mares et de bas-fonds exploités de façon traditionnelle et organisée au moyen d'aménagements de périmètres maraichers. Au total, 350 ha ont été mis en valeur en 2022. La mise en exploitation effective de ce potentiel pourrait contribuer à la concrétisation de l'Initiative 3N (les Nigériens nourrissent les Nigériens). Les principales spéculations sont : la laitue, le chou, la tomate, les courges, la patate douce, le piment, le gombo, la carotte, l'oignon et le poivron. L'agriculture irriguée est de nos jours développée sur les 47 sites maraichers dont dispose la Commune. Elle est pratiquée par les hommes, les femmes et les jeunes à des degrés différents.

La pratique de l'agriculture est rendue possible grâce à l'existence des infrastructures ci-après.

Tableau : Situation des infrastructures agricoles

Type	Nbre	Etat			Fonctionnel	Non fonctionnel	Source de financement	Mode de gestion
		Bon	Passable	mauvais				
Banque céréalière	4		2	2	2	2	Etat-PTF	Public
Sites maraichers	47		47		47		Etat-PTF	Public
Boutique coopérative	5		4	1	4	1	PTF	Public
Magasin de stockage/conservation	5	5			5		PTF-ETAT	Public
Puits maraîchers	17		17		17		PTF-ETAT	

*Source : diagnostic participatif 2023.*

Sur le plan de la sécurité alimentaire, l'ensemble de la Commune ne dispose que de 4 banques céréalières dont les 2 ne sont plus fonctionnelles. Au regard de l'importance du potentiel, le développement agricole de la Commune peut véritablement être lancée.

La situation compte en plus, 22 mares permanentes. Toutes ces mares sont entourées de terres fertiles, utilisées aussi bien pour les activités de pêche que d'extraction de sel sont exercées dans certaines mares qui s'y prêtent.

Toutes ces mares sont entourées de terres cultivables ; cependant des activités de pêches et d'extraction de sel sont exercées dans certaines mares qui s'y prêtent ; des efforts importants restent à faire pour améliorer la sécurité alimentaire dans la commune grâce à l'aménagement des mares.

Pour assurer la sécurité alimentaire de plus de 68 404 habitants dans les 5 prochaines années, il sera nécessaire d'augmenter sensiblement les rendements à l'hectare des cultures pluviales par la modernisation des techniques et des outils ; et de généraliser la maîtrise totale de l'eau pour l'irrigation. Les rendements des cultures vivrières doivent passer de 350kg à au moins 600 kg à l'hectare pour renforcer la sécurité alimentaire dans l'avenir ; actuellement, l'exploitation des terres irrigables en saison sèches et en saison de pluies par les populations ne provoque pas des conflits fonciers autour des sites irrigables.

S'agissant de la gestion du domaine foncier, il est mis en place une commission foncière communale (COFOCOM). Celle-ci de son côté, a mis place les comités foncières de base (COFOB). Au total 25 COFOB ont été installées. Il reste encore 46 villages non couverts par cette structure au niveau de la Commune.

### **Contraintes**

- Faible niveau technique des producteurs agricoles (maraichage et cultures hivernales)
- Existence de terres irrigables non aménagées ;
- Difficultés d'accès aux intrants agricoles (coûts et disponibilité) ;
- Insuffisance du personnel d'encadrement ;
- Influence des changements climatiques ;
- Appauvrissement des terres de culture ;
- Insuffisance du dispositif de sécurité alimentaire ;
- Baisse des productions hivernales ;
- Difficultés d'écoulement des produits maraichers ;
- Manque de moyens appropriés d'encadrement ;
- Difficultés de transformation, de conservation et d'écoulement des produits maraichers ;
- Persistance des conflits fonciers ;
- Non parachèvement de la mise en place des commissions foncières de base ;
- Absence du crédit agricole.

### **Potentialités**

- Existence de terres agricoles exploitables ;
- Importance de l'effectif des bras valides ;

- Existence de superficies aménageables pour l'irrigation, (vallées et bas-fonds) ;
- Existence de la main d'œuvre agricole ;
- Existence de mares permanentes ;
- Faiblesse de la profondeur de la nappe phréatique.

### 2.2.3 Elevage

L'élevage constitue la seconde activité économique de la Commune après l'agriculture. Il est pratiqué aussi bien par les éleveurs que par les agriculteurs et constitue aujourd'hui un des atouts considérables compte tenu des possibilités énormes en fourrage de la commune. Les effectifs du cheptel se présentent comme suit :

Tableau : Effectif du cheptel

Espèces	Nombre
Camelins	24
Bovins	48142
Ovins	48525
Caprins	50740
Asins	545
Equins	14
Volailles	107150

Source : *Diagnostic participatif 2023*

Comme on peut le constater, le cheptel est riche et varié dominé principalement par les petits ruminants et les bovins. L'élevage est pratiqué sous trois formes : extensif, intensif et la transhumance. Dans la première série, les animaux sont confiés à des éleveurs qui les conduisent au pâturage tous les jours dans les limites du territoire communal ; l'élevage intensif consiste à nourrir l'animal au piquet et quant à la transhumance, les animaux traversent les frontières communales et mêmes nationales sous la conduite des éleveurs en quête de pâturage.

Les infrastructures de l'élevage se présentent comme suit.

L'embouche est également pratiquée dans la Commune. Elle concerne particulièrement les bovins et les ovins. La première catégorie est développée par les hommes tandis que les femmes se retrouvent particulièrement dans l'embouche ovine. Les jeunes pratiquent toutes les catégories d'embouche.

Tableau : Situation des infrastructures d'élevage

Type	Nbre	Etat			Fonctionnel	Non fonctionnel	Source de financement	Mode de gestion
		Bon	Passable	mauvais				
Banque aliment bétail	1	1			1		PTF	
Banque intrant zootechnique	0							
Abattoirs / séchoir	0							
Parc de vaccination	4	2	2		4		Etat-Privé	Public-Privé
Forages pastoraux	3			3				
Puits pastoraux	10		10					

*Source : Diagnostic participatif 2013*

Sur le plan des infrastructures, la Commune de Yelou ne dispose que d'une seule banque aliment bétail, 4 parcs de vaccination, 3 forages pastoraux et 10 puits pastoraux. Hormis les forages pastoraux, les autres infrastructures sont toutes fonctionnelles même si certaines sont en état passable.

Les principales maladies animales qui sévissent dans la Commune sont :

- La pasteurellose bovine, ovine et caprine ;
- La peste des petits ruminants ;
- Les dermatoses ;
- La peste aviaire.

Il existe 17 couloirs de passage dans la Commune desservant les localités suivantes :

- Garin Alou
- Machaya
- Hikita
- Hawayara
- Est Guidan Gaba
- Guidan Gaba
- Mare Boukata
- Fatakolé
- Malgorou
- Tapkin Maimadatchi
- Rouga Djodi
- Rouga Goubol
- Haodé
- Tapkin Balko
- Tapkin Malali
- Agémouraba
- Kali Mai Koudi

La Commune ne dispose pas d'aires de pâturage appropriées et formelles.

### **Potentialités**

- Existence d'un cheptel riche et varié ;
- Existence de pâturage tant aérien qu'herbacées;
- Existence de marchés à bétail florissant (Malgorou et Bela dans le département de Dosso) ;
- Existence de sources potentielles de pâturage et d'eau (dallols Maouri et Fogah) ;
- Existences de mares permanentes et semi-permanentes.

### **Contraintes**

- Absence d'unités de transformation des produits de l'élevage ;
- Prévalence de maladies du bétail et de la volaille ;
- Insuffisance de parcs de vaccination ;
- Réticence de certains éleveurs à la vaccination du bétail ;
- Insuffisance du personnel d'encadrement des éleveurs ;
- Manque de balisage des aires de pâturage ;
- Insuffisance de banques aliments bétail ;
- Faible développement de l'embouche ;

- Rareté des partenaires d'appui ;
- Insuffisance dans la matérialisation des couloirs de passage.

#### 2.2.4 Tourisme, artisanat et hôtellerie

L'artisanat est développé dans la Commune de Yelou comme l'indique si bien le tableau ci-dessous.

Tableau : situation de l'artisanat

Type	Nombre Femmes	Nombre Hommes
Maroquinerie	0	9
Vannerie	1275	5
Poterie	46	0
Tissage	318	0
Forge	201	113
Couture	43	138
Tannerie	0	7
TOTAL	1883	272
Total artisans	2155	

Source : diagnostic participatif 2023

Toutes spécialisations confondues, la Commune Rurale de Yelou compte un effectif de 2155 artisans parmi lesquels, 1883 femmes. La vannerie constitue l'activité artisanale la plus pratiquée au sein de la Commune. Elle est particulièrement l'apanage des femmes. La seconde activité artisanale non négligeable est le tissage suivi de la Forge.

L'hôtellerie et le tourisme n'existent pas dans la Commune. Toutefois, il existe un imposant peuplement de rôneraie dont l'aménagement constituera une source de revenus inestimables pour la Commune.

#### **Potentialités**

- Diversité des produits artisanaux ;
- Disponibilité des matières premières ;
- Existence d'artisans professionnels.

#### **Contraintes**

- Manque d'organisation et de structuration des artisans ;
- Insuffisance de débouchés.

### 2.2.5 Commerce et transport

Le commerce et le transport sont 2 activités économiques très peu développées au sein de la Commune Rurale de Yelou. Il existe cependant 10 marchés hebdomadaires dont les plus animés sont Malgorou reconnu pour son imposant marché de bétail et Adiga Lélé. L'essentiel des recettes municipales est issu de ces 2 marchés. Le marché hebdomadaire et celui à bétail de Malgorou sont modernes. Les autres marchés hebdomadaires sont des marchés ruraux de faible influence humaine et qui présentent peu d'articles en dehors des produits de premières nécessités.

S'agissant du transport, la Communale Rurale de Yelou est traversée par :

- 1 route bitumée (RN7) dans la partie ouest ;
- 2 routes latéritiques ;
- 282 pistes rurales (source : diagnostic participatif 2023).

#### **Contraintes**

- Insuffisance de marchés aménagés ;
- Caractère informel du commerce ;
- Insuffisances d'axes routiers ;
- Très mauvais des axes routiers existants ;
- Concurrence avec les produits extérieurs ;
- Manque de dispositif de gestion des routes.

#### **Potentialités**

- Existence de marchés hebdomadaires ;
- Existence de ressources naturelles exploitables ;
- Existence de routes bitumées et en latérites ;
- Existence de pistes rurales praticables ;
- Disponibilité de moyens de transport.

### 2.2.6 Mine, carrière, énergie

Il n'existe pas de mines en tant que tel. Cependant il existe des communautés qui exploitent le sel et le natron dans les zones de Yelou et de Kwara N'Débé.

Les carrières n'existent pas de façon formelle, mais l'on rencontre des sites de prélèvement de sable, de banco et de latérite.

Sur le plan énergétique, les principales sources d'énergie utilisées par les populations sont les suivantes.

Tableau : Sources d'énergie

Source	Accès	Utilisation	Bénéficiaires
Electrique	Oui	Domestique Commercial	Populations
Solaire	Oui	Domestique	Populations
Gaz	Oui	Domestique	Populations
Bois	Oui	domestique	Populations

Source : Diagnostic participatif 2023 ;



## Potentialités

- Existence de zones riches en sel et en natron ;
- Existence de zones de graviers, sable et banco.

## Contraintes

- Exploitation artisanale du sel et du natron ;
- Manque de carrières formelles pour l'extraction du sable, du gravier et du charbon ;
- Méconnaissance du charbon minéral comme source d'énergie alternative.

### 2.2.7 Petits métiers

Les autres activités développées dans la Commune sont consignées dans le tableau ci-dessous.

Types	Femmes	Hommes	Jeunes	Revenus	Activité principale	Activité secondaire	Observations
Artisans réparateurs	X	Xxx	xx		Agriculture	Elevage	
Guérisseurs	xx	Xxx	xx		Agriculture	Elevage	
Garagistes		Xxx	xx		Agriculture	Elevage	
Vulcanisateurs		Xx	xxx				
Soudeurs		xxx	xx				
Maçons		xxx	xx				
Menuisiers bois		Xx	xxx				
Menuisiers métalliques		Xx	xxx				
Coiffeurs		Xx	xxx				
Tresseuses	xxx		xx				
Bûcherons	X	xxx	xx				
Puisatiers		xxx	xx				
Cireurs		Xx	xxx				
Cordonniers		Xxx					
Bouchers	X	Xxx	Xx				
Electriciens		X	Xxx				

Sources : Diagnostic participatif 2023.

## 2.3 Institutions administratives

La Commune Rurale de Yélou dispose d'un siège construit en 2006 grâce au projet PAMED (Coopération Luxembourgeoise). Le siège de la Mairie est certes construit en matériaux définitifs, mais se trouve de nos jours en état de dégradation avancée.

La Commune est dirigée par 2 organes : le conseil municipal et l'exécutif. Le conseil municipal est composé de 21 conseillers, dont 17 issus des dernières élections locales de 2020. Il se compose comme suit :

- 18 conseillers élus dont 05 femmes,
- 03 membres de droit représentant le chef de canton et deux députés ; ils sont représentés lors des différentes réunions du conseil.

Pour assurer convenablement sa mission, le conseil municipal a mis en place en son sein quatre (4) commissions spécialisées à savoir:

- Commission développement rural ;
- Commission affaires sociales ;
- Commission relation avec l'extérieur ;
- Commission affaires institutionnelles.

Le personnel municipal est constitué de 22 personnes réparties entre les services financiers, l'Etat-civil, le secrétariat général et le service d'eau.

#### 2.4 Institutions coutumières

Il s'agit principalement de la gestion traditionnelle de l'administration territoriale de la Commune. Celle-ci est constituée de quartiers, de villages, de groupements et de hameaux. Sur ce plan, la population de la Commune est administrée par le Chef de Canton. Pour poser son influence sur toute l'étendue du territoire, il est nommé des chefs de villages et de quartiers aux niveaux de l'ensemble des villages administratifs et des quartiers du centre-ville. Ceux-ci constituent les administrateurs de proximité et relaient à ce titre, le chef de canton dans la gestion des affaires de la Commune.

Le siège de la chefferie du canton est basé dans la ville de Yélou.

Pour asseoir l'effectivité de la gestion de la communauté, la chefferie a mis en place en son sein les postes de responsabilité suivants :

- Dan Galadila ;
- Maigari ;
- Ouban Doma ;
- Marafa ;
- Mai Fada ;
- Tambara.

#### 2.5 Rapports sociaux

Suivant les résultats du diagnostic participatif, les rapports entre les institutions municipales et départementales, en tant qu'administration de proximité et représentation de l'Etat, avec les communautés ont été appréciés globalement bons dans l'ensemble. Ce qui traduit la satisfaction des besoins des populations en matière de services sociaux de base.

Il en est de même que pour les relations des communautés avec la chefferie traditionnelle.

## 2.6 Place et rôle de la femme, des jeunes, des organisations paysannes

Dans la Commune Rurale de Yélou, le développement local est basé principalement sur la mobilisation des jeunes et des femmes. Ceux-ci opèrent soit de façon structurée ou à l'état individuel. Les femmes constituent le groupe social le plus déterminant dans les actions de développement. Indépendamment des activités génératrices de revenus, elles opèrent dans la mobilisation populaire dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques. Les femmes sont beaucoup impliquées dans la prise de décision au niveau communal. Elles sont également intéressées par la politique. A ce titre 4 membres du conseil municipal sont des femmes, dont l'une assure les fonctions de Mairesse et en même temps présidente du conseil municipal. Sur le plan organisationnel, les femmes se sont structurées en sociétés coopératives simplifiées (SCOOPS). C'est ainsi que le diagnostic participatif de la Commune a dénombré l'existence de 59 Scoops féminines et de 20 mixtes. Au niveau des associations, il a été identifié 234 associations purement féminines et 81 associations mixtes.

Quant aux jeunes, ils participent également au développement communal mais sont moins visibles que les femmes surtout dans les sphères de prises de décision. Mais à travers l'inclusion sociale, ce groupe se dynamise et assoit progressivement son influence pour la prise en compte de ses besoins fondamentaux. Ils participent à la planification communale et entament leur processus d'organisation.

Les organisations paysannes existent dans le terroir communal et œuvrent pour l'épanouissement des producteurs agro-sylvo-pastoraux. Le Diagnostic a permis de décompter 4 unions et/ou fédérations fonctionnelles qui luttent pour la sauvegarde des intérêts des producteurs.

Le groupe social le plus marginalisé est incontestablement celui des personnes handicapées. Certes, il existe une fédération communale des personnes handicapées mais qui n'existe que de forme. Aucune autre structure spécifique à leur état n'a été enregistrée au sein de la Commune qui renferme malheureusement une population importante de cette catégorie, tous types confondus.

## **2.7 Les ressources naturelles**

### 2.7.1 Végétation

Le couvert végétal est menacé par la pression humaine ces dernières années. Ce potentiel doit être sauvegardé à travers un renforcement de capacité de comités villageois de défense.

La végétation est abondante dans la Commune de Yélou. Elle comprend un massif de rôniers d'environ 7353 ha mélangé avec des doums le long des dallols et des mares. Ce peuplement se rencontre particulièrement dans la partie Ouest et sud-ouest. Les principales espèces végétales rencontrées sont :

- Parkia biglobosa (nééré) ;
- Parinari macrophylla (gamsa) ;
- Vitellaria paradoxa (karité) ;
- Vitex doniana (dougna) ;
- Diospyros mespiliformis (kangna) ;
- Danielli oliveri (magé) ;
- Bombax costatum (kouriya) ;
- Ficus sp Andansonina digitata (kouka).

Les différents types de végétation rencontrés dans la Commune sont répertoriés dans le tableau ci-dessous :

Types	Localisation	Nbre	Superficie	Espèces dominantes	exploitation
Forêts classées	Foga Béri	1	4430 HA	Combrétacées	Elevage, Cueillette
Savane arbustive	Commune	23		Acacia Sp, combrétacées	Elevage, Cueillette, agriculture, domestique
Savane arborée	Commune	33		Acacia Sp, combrétacées	Elevage, Cueillette, agriculture, domestique
Brousse tigrée	Commune	20		Acacia Sp, combrétacées	Elevage, Cueillette, agriculture, domestique, pharmacopée
Mise en défend	Kawara, Dankouna	6		Acacia senegal	

*Source : Diagnostic participatif de 2023*

### 2.7.2 Ressources en eau

Les ressources en eau de surface disponibles dans la Commune sont constituées essentiellement de mares. L'entité en compte 22 ; toutes sont permanentes.

Types	Nbre	Etat		utilisation
		Permanents	Non permanents	
Mares	22	22		Pêche, agriculture, élevage

La seconde source d'eau est la nappe phréatique. Globalement, les eaux souterraines de la Commune affleurent en surface. Celles-ci sont surtout rencontrées le long du dallol Maouri et dans bien d'autres zones de dépression.

### 2.7.3 Sols

On découvre plusieurs types de sols dans la Commune. C'est ainsi qu'on distingue les sols dunaires, généralement sableux, les sols de glacis et les sols des dallols. L'agriculture pluviale est conduite globalement sur les sols dunaires.

La situation des terres aménageables se présente comme suit.

Tableau : Situation des terres aménageables

Types	Localisation	Nbre	Superficie	Utilisation
Dallol/vallée	Nor et sud	2		Pêche, agriculture élevage
Bas-fonds	Commune	54		Pêche, agriculture élevage

Sources : Diagnostic participatif 2023

Les effets des changements climatiques ont significativement modifié la physionomie des sols. Cela se traduit par l'apparition de risques climatiques comme le ravinement des terres, les vents violents etc.



*Vue d'ensemble d'un ravine en plein centre du village de Guidan Gaba dans la zone 2.*

#### 2.7.4 Pâturages

Les principaux types de pâturage rencontrés dans la commune de Yélou varient du couvert herbacé au pâturage aérien.

Tableau N° : situation du pâturage

Types	Localisation					Exploitants			
	Plaine	Dallol	Colline	Plateau	Dunes	Eleveurs	Transhumants	Vendeurs de paille	Bûcherons
Herbacée	x	x	x	x	X	X	x	x	x
Aérien	x	x	x	x	X	X	x	x	x

Sources : Diagnostic participatif 2023

Les pâturages, tant herbacé qu'aérien se rencontrent un peu partout dans l'espace des terroirs. C'est ainsi qu'on les découvre sur les plaines, les vallées des dallols, les collines, les plateaux et les sols dunaires. Ils sont beaucoup plus exploités par les éleveurs pour l'alimentation du bétail.

### 2.7.5 Ressources fauniques

L'environnement de la Commune de Yélou présente plusieurs espèces de la faune sauvage. Celles-ci varient des reptiles aux animaux aquatiques en passant par les fauves et autres insectes.

Tableau N° : Situation des espèces fauniques

Espèces	Nature	Exploitation
<b>1. Terrestre</b>		
Mammifères	Singes	
Oiseaux	Pintades, perdrix, tourterelles	Consommation
Reptiles	Serpents, varans	Consommation
Insectes	Abeille, termites, criquets, moustiques	Consommation
<b>2. Aquatiques</b>		
Mammifères		
Poissons	Carpes, silures, capitaine	Consommation et vente
Oiseaux	Canard, Zarbé	Consommation
Reptiles	Serpents, boas	

Sources : *Diagnostic participatif*

Comme on peut aisément le constater, plusieurs espèces animales de la faune sauvage ont de nos jours, disparus du fait de l'explosion démographique, principale cause de la destruction de leurs habitats.

### 2.7.6 Ressources halieutiques

Elles sont circonscrites aux mares empoissonnées. 4 des 22 mares permanentes de la Commune ont été empoissonnées. Le poisson est rencontré également en hivernage le long des eaux des dallols Maouri et Fogah. Dans la Commune, plus de la moitié des ménages pratique la pêche. Le diagnostic participatif estime l'effectif de la population pratiquant la pêche à au moins 30% de la population.

#### Potentialités

- Existence d'une forêt classée (Foga Béri) ;
- Existence de la rôneraie ;
- Existence d'une zone humide (Dallol Maouri Dalloil Foga) ;

- Existence d'une faune constituée de rongeurs, des reptiles et des oiseaux.

### Contraintes

- Régression des superficies et espèces forestières provoquée par la pression démographique ;
- Dégradation du couvert végétal en raison des feux de brousse et la prolifération des espèces herbacées nuisibles comme le sida cordifolia ;
- Faible productivité des formations forestières ;
- Transformation des terres de culture en glacis ;
- Ensablement des points d'eau ;
- Destruction des habitats de la faune sauvage ;
- Faible organisation des pêcheurs ;
- Insuffisance de financement du secteur ;
- La prolifération de plantes envahissantes ;
- Vieillesse et disparition de plusieurs espèces végétal et animal de valeur ;
- Faible utilisation des autres sources alternatives au bois énergie ;
- Effets néfastes des changements climatiques ;
- Pollutions.

## **2.8 Les sources de financement**

Les ressources financières de la Commune Rurale de Yélou émanent principalement des ressources propres ainsi que les financements des Partenaires Techniques et Financiers.

### 2.8.1 Ressources financières de la commune

Elles reposent essentiellement sur la mobilisation des contribuables. Il s'agit pratiquement de la taxe municipale, des taxes de marché, des impôts rétrocédés et fonds de péréquation.

### 2.8.2 Coopération décentralisée

La commune Rurale Yelou entretient des relations avec son environnement immédiat notamment les Communes du département de Gaya à travers 3 cadres d'intercollectivités en effets, elle est membre des cadres ci-après :

- L'Entente Intercommunale Eau/Assainissement avec les Communes de Bana et Yélou ;
- l'Entente Intercommunale Assurance Maladie Départementale (AMD) qui regroupe l'ensemble des 6 communes du département de Gaya
- L'Entente Intercommunale des Communes du Département de Dioundiou et Gaya pour l'Entretien Routier (EIDG-CFERA) dont le processus de création est en cours.

En outre, la Commune Rurale de Yelou est membre du Cadre de Concertation Transfrontalier « Dendi-Ganda ». C'est un espace comprenant les 6 communes de Gaya, 2 Communes du Bénin (Malanville et Karimama) et 2 communes du Nigéria.

Aussi, il existe encore davantage d'autres domaines dont les communes du département peuvent créer des relations d'intercommunalité autour des ressources partagées en vue de mettre en commun leurs efforts pour les gérer.

### 2.8.3 Projets et programmes

La Commune de Yélou dispose de partenaires techniques et financiers qui l'assistent dans beaucoup de domaines de la vie des populations. Les principaux projets et programmes intervenant sont les suivants :

- PACT/LC2
- UNICEF
- PHRASEA
- SUISSE CONTACT
- ENABEL
- CCA
- PIDAC
- UEMOA
- CDEAO
- PRADEL
- GIZ
- OIM
- FIDA
- BANQUE MONDIALE

Comme on peut le constater, la municipalité dispose d'un nombre important de partenaires au développement. Pour tirer le maximum de bénéfices au profit des populations, la Mairie doit véritablement instituer un système de coordination des actions de développement à travers la création d'un cadre de concertation des acteurs qui doit fédérer les efforts de l'ensemble des intervenants.

### 2.8.4 Secteur privé

Il domine les activités du secteur commercial, même si les activités développées relèvent de l'informel. Aussi, l'on peut constater l'absence du secteur privé dans le financement du développement communal. C'est dire que ce domaine manque de structuration et d'animation pour leur participation pleine et entière au processus de développement communal. Là également, la Mairie doit mener des offensives envers ces acteurs en vue de favoriser leur participation au développement.

### 2.8.5 Les assurances

C'est un domaine totalement absent de la vie communale de Yélou. Malheureusement, toutes les Communes Rurales en souffrent énormément.

## 2.9 Analyse institutionnelle, organisationnelle et financière de la commune



### 2.9.1 Organisation administrative et financière

La Commune Rurale de Yélou dispose d'un siège construit en 2006 grâce au projet PAMED (Coopération Luxembourgeoise). Elle est dirigée par deux (2) organes : l'exécutif et le conseil communal. L'exécutif est composé d'une Mairesse et de 2 adjoints dont l'une est une femme. Il est appuyé par un secrétaire général. Cet organe est chargé de l'application des décisions et délibérations du Conseil Municipal qui l'a élu.

Dans l'accomplissement de ses attributions, la Commune est appuyée par des services techniques communaux déconcentrés de l'Etat et des services municipaux. A ce titre, la Commune dispose des services techniques déconcentrés de l'Etat ci-après :

- Agriculture ;
- Elevage ;
- Environnement ;
- Education ;
- Santé.

A l'interne, la municipalité dispose des services municipaux suivants :

- Secrétariat général ;
- Etat-civil.

Dans le cadre de l'intercommunalité, Yélou partage le même secrétaire municipal avec Bengou et Gaya et le même receveur avec Gaya. Tous ces services sont placés sous la supervision du Secrétaire Général de la Maire. Comme on peut le constater, la Commune manque les compétences suivantes : secrétaire municipal, receveur, agent d'hygiène et d'assainissement, agent de recouvrement, chargé de la voirie et agent de développement.

Le second organe est le conseil municipal. C'est une institution élue composée de 21 conseillers parmi lesquels 18 élus dont 5 femmes, tous issus des dernières élections locales de 2020. Il existe 3 conseillers de droit, notamment le Chef de Canton et deux députés.

Pour assurer convenablement sa mission, le conseil municipal a mis en place en son sein quatre (4) commissions spécialisées à savoir:

- Commission développement rural ;
- Commission affaires sociales ;
- Commission relation avec l'extérieur ;
- Commission affaires institutionnelles.

Le Conseil Municipal est l'instance de décision et d'orientation de la Commune. Son rôle fondamental est d'assurer l'épanouissement des hommes et des femmes de la commune. Il définit la politique générale de la Commune.

Le Conseil a élu un bureau en son sein dont le Président assure les fonctions de Maire. Le Conseil Municipal a un rythme trimestriel de tenue des sessions avec des possibilités d'organiser des sessions extraordinaires.

Ainsi, le conseil municipal doit se réunir dans les conditions normales, 4 fois par an en session ordinaire et tient des sessions extraordinaires dans l'intersession quand le besoin se fait sentir sur convocation de son président. Au courant de l'année 2022, le conseil a tenu 3 sessions, soit un taux de tenue des sessions de 75%. S'agissant de

la participation des Conseillers aux sessions, elle est en moyenne de 94,44% en 2022. Les décisions et autres délibérations prises au cours des sessions sont partagées avec la communauté à travers les affiches, WhatsApp et la radio Fara'a.

Sur le plan de l'organisation financière, la commune ne dispose pas de service et d'agents de recouvrements propres.

### 2.9.2 Mobilisation des ressources

Les ressources financières de la Commune sont principalement basées sur les taxes fiscales, les impôts, les taxes et les impôts rétrocedés. La Commune éprouve beaucoup de difficultés dans le recouvrement de ces recettes. En effet, l'incivisme fiscal semble se prospérer, gangrenant ainsi les caisses de la Mairie. L'exécution du budget des années 2021 et 2022 de la Commune confirme cette assertion.

Tableau N° : Situation des budgets 2021 et 2022

Rubriques	2021			2022			2023
	Prévisions	Réalisations	Taux %	Prévisions	Réalisations	Taux %	Prévisions
Recettes titre 1	77 135 500	12 400 829	16,08	62 503 930	18 469 069	29,55	70 211 030
Recettes titre 2	330 711 965	107 449 712	32,49	344 841 770	95 504 575	27,70	177 639 770
<b>Total</b>	<b>407 847 465</b>	<b>119 850 541</b>	<b>29,39</b>	<b>407 345 700</b>	<b>113 973 644</b>	<b>27,98</b>	<b>247 850 800</b>

Source: Commune Rurale Yelou

Comme on peut aisément le constater, le recouvrement effectif est de l'ordre de 29,39% en 2021 contre 27,98 FCFA en 2022. Avec de tels niveaux de recouvrement, il est impossible pour la municipalité d'offrir des services sociaux de base aux populations. Le budget d'investissement de l'année écoulée est frappé par cette situation.

Au titre de l'exercice budgétaire 2023, le budget de la Commune a été arrêté en recettes et en dépenses à un montant de **247 850 800** FCFA.

Il n'existe pas d'autres sources de revenus pour la Commune, excepté les interventions de quelques rares projets et programmes.

Comme on peut bien le constater, l'assiette fiscale de la Commune Rurale de Yélou est très limitée. A cela s'ajoute l'incivisme fiscal qui prend de plus en plus d'envergure accentué par le manque de police municipale. Cette dernière pourrait pourtant apporter un concours inestimable dans le recouvrement. En tout état de cause, le niveau actuel des recettes ne peut permettre à la municipalité d'assurer l'épanouissement des populations.

### 2.9.3 Planification/Programmation du développement local

La Commune Rurale de Yélou ne dispose pas de service technique communal encadrant la planification du développement. Il n'existe pas non plus d'agent de développement propre à la Mairie. Les besoins en la matière sont assurés par la Direction Départementale de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire de Gaya.

Dans le domaine de la planification du développement communal, Yélou est à sa seconde génération de PDC. Dans ce cadre, la Commune a commencé la mise en application des plans d'investissements annuels (PIA).

### **Potentialités**

- Existence de ressources internes mobilisables ;
- Existence d'une administration locale structurée ;
- Existence des structures de la société civile ;
- Existence de services d'encadrement ;
- Existence de plusieurs filières porteuses.

### **Contraintes**

- Dégradation du bâtiment servant de siège à la Mairie ;
- Sous-équipement de la municipalité en moyens informatiques ;
- Insuffisance notoire en logistique (véhicule, motos) ;
- Désuétude des équipements de bureau ;
- Incivisme fiscal ;
- Absence de police municipale ;
- Insuffisance du personnel propre à la Mairie dans beaucoup de domaines vitaux ;
- Insuffisance de maîtrise des textes sur la décentralisation par les élus ;
- Absence d'un cadre de concertation des acteurs communaux ;
- Inactivité des acteurs de la société civile ;
- Non maîtrise des textes définissant les rôles et responsabilités des chefs de villages et chefs de quartiers ;
- Non maîtrise des attributions et rôles des commissions spécialisées ;
- Non application du principe de gestion des ressources naturelles partagées ;
- Non maîtrise par le conseil municipal du code général des collectivités territoriales.

## **2.10 Organisation et gestion de l'espace**

### **2.10.1 L'habitat**

La nature de l'habitat varie selon les lieux de résidence : milieu urbain, quartier, villages et hameaux. En milieu urbain (Yélou), l'habitat est plutôt groupé. Dans les localités rurales, les habitations sont tantôt groupées, tantôt dispersées et/ou les 2 à la fois.

A tous les niveaux, on distingue des habitats à structure tant traditionnelle que moderne. Les matériaux de construction sont constitués de matériaux de foie définitifs et, dans la plupart des cas, en matériaux locaux. C'est surtout la caractéristique de l'habitat en milieu rural.

### **2.10.2 Gestion foncière**

Elle est globalement assurée par les commissions foncières de bases appuyées par la COFOCOM. Dans les localités non encore couvertes par les COFOB, la gestion

du foncier relève de la chefferie traditionnelle. Sur les 71 villages administratifs de la Commune, seuls 25 disposent de COFOB.  
Les modes d'acquisition des terres rencontrés sont variés.

Tableau N° : Modes d'acquisition des terres

Mode d'accès à la terre	Femmes	Hommes	Jeunes	Etrangers	Etablissement acte foncier
Héritage	x	X	x		Non
Achat	x	X	x	x	Oui
Don	x	X	x	x	Oui
Gage	x	X	x	x	Oui
Location	x	X	x	x	Oui
Prêt	x	X	x	x	Oui

Sources : Diagnostic participatif 2023

Au niveau de la Commune, toutes les composantes sociales ont accès à la terre suivant les différents modes d'acquisition à l'exception de l'étranger qui n'est pas concerné par l'héritage. Aussi, l'on constate que les différents types d'accès au foncier font l'état d'établissement d'acte foncier à l'exception des domaines acquis par héritage.

### 2.10.3 Gestion des conflits

Les différents types de conflits observés dans la Commune de Yélou sont relatifs au foncier. Ils opposent généralement les agriculteurs entre eux et, avec les éleveurs. Les principales causes de ces conflits sont :

- Les dégâts champêtres ;
- Les litiges champêtres.

Les conflits sont gérés par les COFOB, la COFOCOM et la chefferie villageoise suivant l'étendue du conflit. La conciliation caractérise le moyen de règlement le plus courant, même s'il arrive que la justice soit sollicitée dans des cas extrêmes.

### 2.10.4 Intercommunalité

Cette stratégie de développement n'est pas appliquée au niveau de la Commune. C'est un domaine dans lequel, les Communes en général n'excellent pas. Cependant, il existe des ressources naturelles partagées avec les communautés d'autres communes voisines.

Tableau N° : Situation des ressources partagées

Types	Localités / Communes concernées
Forêts	Gaya, Tounouga, Bana

Bas-fonds/ cuvette	Bana, Yélou, Sabon Birni
Pâturage	Tounouga Bana
Route	Tounouga Bana
Couloir de passage	Tounouga Bana, Gaya

Source : Diagnostic participatif 2023

La Commune de Yélou partage plusieurs ressources avec d'autres Communes, notamment les bas-fonds, le pâturage, les routes et les couloirs de passage. Malheureusement, la gestion de ces ressources n'est pas règlementée encore moins, concertée. La Mairie de Yélou, responsable de ces ressources, doit engager des concertations avec les mairies concernées afin de sauvegarder ce patrimoine pour les intérêts de tous les utilisateurs.

### 2.11 Organisation et structures sociales

En vue de promouvoir le développement socioéconomique de la Commune, Yélou compte à son actif plusieurs structures associatives parmi lesquelles des partis politiques, des ONG et des Associations. Dans cet ordre et sur le plan politique, la Commune abrite les sièges des principaux partis politiques notamment l'ANDP le PNDS, le MNSD, le LUMANA et le CDS. Au niveau des autres structures associatives, la commune compte les organisations suivantes.

Tableau N° : Situation des organisations communautaires de base

Types	Total	Genre		
		Féminin	Masculin	Mixte
Groupements	67	45	16	6
Coopératives	54	12	15	27
Associations	152	22	28	102
Unions/fédérations	4	4		

Sources : Diagnostic participatif 2023.

Sur la base des informations collectées dans les zones, l'on constate une prédominance des organisations féminines.

### Potentialités

- Existence de structures associatives opérationnelles ;
- Existence de ressources naturelles exploitables ;
- Expériences dans la gestion des affaires communautaires ;
- Disponibilité des textes régissant les structures à caractère associatif.

## **Contraintes**

- Inopérationnalité de la majorité des structures associatives ;
- Ignorance des textes de l'OHADA sur le mouvement associatif ;
- Faible niveau d'organisation ;
- Analphabétisme des membres des associations ;
- Mauvaise gestion des organisations associatives ;
- Insuffisance d'encadrement ;
- Rareté des partenaires d'appui ;
- Difficultés de mobilisation des contributions internes.

### **2.12 Sécurité et défense**

Sur le plan de la sécurité des personnes et de leurs biens, Yélou dispose d'un poste léger de gendarmerie et un peloton de la garde nationale. Il n'existe pas de poste de police encore moins de détachement militaire. Paradoxalement, la Commune fait frontière avec un pays voisin qui connaît l'insécurité liée au terrorisme et au banditisme. Par rapport par à ce dernier fléau, certains villages riverains voisins de la Commune connaissent des actes crapuleux se traduisant par l'enlèvement de personnes contre paiement de rançons ainsi que des attaques à mains armées. Cette situation recommande beaucoup plus de prise de décision afin de prévenir le mal. En prélude au passage éventuel à l'action, il s'avère plus qu'indispensable de mettre en place un dispositif de veille communautaire, afin de pallier à toute éventualité.

## **Potentialités**

- Existence d'une entité administrative ;
- Prise de conscience des communautés sur les questions de paix et de sécurité.

## **Contraintes**

- Porosité de la frontière avec un pays voisin ;
- Absence de patrouille ;
- Manque de poste de police ;
- Absence d'unité de police municipale.

### **2.13 Les secteurs sociaux**

#### **2.13.1 Education**

L'Inspection Communale de l'Enseignement Primaire de Yélou compte 102 écoles primaires publiques totalisant un total de 278 salles de classes. Sur ces salles de classe, le diagnostic participatif fait ressortir 169 classes en paillottes et 59 en état passable. Les écoles maternelles publiques sont au nombre de 8 avec un effectif total de 9 classes. La Commune compte également 3 medersas publiques. Il existe en outre 3 écoles primaires franco-arabes disposant de 3 classes. Il est à constater l'absence totale d'écoles primaires privées.

Au niveau des centres de formation professionnelle, la Commune compte 2 établissements.

Au niveau des effectifs scolaires, les écoles primaires publiques totalisent un effectif total de 12119 élèves, tous niveaux confondus répartis entre 7725 garçons et 4394 filles. Au niveau de medersas publiques, l'effectif des élèves est de 116 dont 77 garçons et 39 filles. Ainsi, au niveau des effectifs tant des écoles primaires que des medersas publiques, l'on constate une nette domination des garçons. En effet la proportion des jeunes filles est respectivement de 36,26% et de 33,62%. Ce qui présage un effort important en matière de stratégies d'éducation de la jeune fille.

S'agissant du personnel enseignant, la Commune de Yelou compte 240 enseignants primaires dont 201 contractuels et 8 enseignants pour le compte de l'enseignement préscolaire. Au niveau de l'encadrement du primaire public, la presque totalité (83,75%) des enseignants sont des contractuels. Cette situation doit interpeller plus d'un dirigeant afin de garantir une éducation de base solide à l'avenir de cette Commune qui repose incontestablement sur une bonne éducation de la jeunesse, qui elle-même est conditionnée par un enseignement de base de qualité.

Les écoles primaires sont gérées par des associations de gestion de l'école dirigées par les communautés. Les questions de participation communautaire à la vie des écoles sont prises en charge à ces niveaux précis.

Le diagnostic participatif n'a pas identifié de centres d'alphabétisation.

### **Contraintes**

- Faible taux de scolarisation surtout de la jeune fille ;
- Insuffisance de latrines dans les écoles ;
- Insuffisance d'eau dans les écoles ;
- Manque de clôture des écoles ;
- Dégradation des salles de classe ;
- Mauvais état des tables bancs ;
- Insuffisance dans la formation du personnel enseignant ;
- Insuffisance des fournitures scolaires ;
- Faible niveau d'organisation des structures communautaires de gestion des établissements scolaires ;
- Faible implication des parents d'élèves dans la gestion du système éducatif.
- Insuffisance des salles classe en matériaux.
- Insuffisance des tables bancs.
- Insuffisance de moyen logistique pour le personnel d'encadrement.
- Accessibilité aux écoles.
- Manque de terrain et bâtiment propre à L'ICEP Yélou.

### **Potentialités**

- Importance numérique de la population scolarisable ;
- Existence des établissements primaires, des médersas, des CEG et du préscolaire ;
- Existence des structures de gestion communautaire des établissements scolaires.

### **2.13.2 Santé**

Les infrastructures sanitaires de la Commune Rurale de Yélou sont composées de :

- 5 CSI de type 1 parmi lesquels 3 sont en bon état et les 2 autres en état passable ;
- 1 CSI de type 2 en état passable ;
- 3 maternités en bon état ;
- 12 cases de santé, qui sont tous en mauvais états.

Aucune de ces structures sanitaires ne dispose de latrines sanitaires encore moins d'incinérateurs. Seul le CSI de Yelou dispose d'un brûleur. Aussi, l'ensemble de ces formations sanitaires disposent de seulement 21 lits d'hospitalisation parmi lesquels 10 sont en état passable.

La Commune ne dispose d'aucune pharmacie, d'aucun dépôt communautaire et d'aucune pharmacie privée. En cas d'urgence nécessitant des produits spécialisés, les populations se réfèrent à la ville de Gaya située à 57 km de Yelou. Cette situation pousse les communautés à se retourner davantage vers les produits des « pharmacies par terre » avec tout ce que cela comporte comme risques. Comme on peut le constater, la Commune de Yelou face à d'importantes contraintes sanitaires liées particulièrement à l'accès aux produits de traitement.

Sur le plan de l'encadrement sanitaire, la Commune de Yelou compte les compétences suivantes :

- 1 médecin ;
- 23 infirmiers ;
- 3 sages-femmes ;
- 14 matrones ;
- 165 relais communautaires composés de 119 hommes et de 46 femmes.

Comme on peut le constater, la Commune ne dispose d'aucun médecin. Le ratio infirmier/population est d'un (1) infirmier pour 4335 habitants. Aussi, l'on remarque que les femmes sont moins présentes dans l'auto encadrement sanitaire ; elles ne représentent que 27,88% de l'effectif.

Le système de recouvrement des coûts est en cours d'application, sauf que la gratuité des soins des enfants âgés de 0 à 5 ans constitue un sérieux problème. En effet, les coûts des ordonnances de cette catégorie rentrent dans le cadre des arriérés de paiement de l'Etat qui doit assurer l'effectivité de cette politique publique en s'acquittant des charges que lui incombent la gratuité des soins à cette catégorie sociale.

La gestion des formations sanitaires est assurée par les communautés à travers les Comités de gestion (COGES) et les Comités de Santé (COSAN). Ceux-ci assurent pleinement leurs rôles, même si un besoin de renforcement des capacités se fait sentir.

Les maladies les plus courantes qui sévissent dans le milieu sont le paludisme et les infections respiratoires aiguës (IRA). Ces pathologies concernent surtout les enfants à bas âges.

Les partenaires d'appui dans le domaine de la santé sont constitués de l'Etat, de quelques PTF et des structures de participation communautaire.

### **Potentialités**

- Existence des infrastructures sanitaires : 6 CSI, 12 cases de santé et de 3 maternités ;



- Existence de l'auto-encadrement sanitaire : 14 matrones et 165 relais communautaires ;
- Existence de l'encadrement technique.
- Existence de 4 ambulances et Moto.
- Disponibilité de source d'énergie.

### **Contraintes**

- Accessibilité difficile des populations aux structures sanitaires (éloignement) ;
- Faible taux de la couverture sanitaire ;
- Mauvais état de certaines infrastructures sanitaires ;
- Manque de moyens d'évacuation sanitaire au niveau de certaines formations sanitaires ;
- Manque de pharmacies et/ou dépôts sanitaires ;
- Existence de vendeurs ambulants de médicaments non conventionnels ;
- Faible pouvoir d'achat des populations ;
- Manque de clôture des CSI.
- Manque d'adduction d'eau potable.
- Manque de salle de mise en observation dans certains CSI.
- Insuffisance de ressources humaines.
- Manque de logement pour les agents dans certains CSI.
- Rupture des médicaments essentiels génériques.

### **2.13.3 Hydraulique**

Les infrastructures hydrauliques de la Commune de Yélou sont composées de :

- 4 forages à motricité humaine, tous en mauvais état ;
- 7 puits modernes en bons états ;
- 8 mini adductions d'eau potable parmi lesquelles 3 sont en bon état, 1 en état passable et 3 en mauvais état ;
- 2 postes d'eau autonome dont un en bon état le second en état passable ;
- 219 puits traditionnels tous en mauvais états.

Bien que mal garnie en infrastructures hydrauliques et la mauvaise répartition spatiale de celles-ci, le taux de couverture communale est de 54%.

Comme on peut le constater, l'accès à l'eau potable constitue un véritable défi pour la Commune. En effet, les principaux ratios le confirment aisément :

- 1 mini AEP pour 12464 personnes ;
- 1 poste d'eau autonome pour 49856 personnes ;
- 1 point d'eau moderne pour 14244 personnes ;
- 1 forage à motricité humaine pour 24928 personnes.

En plus de cette situation suffisamment critique, vient s'ajouter le déséquilibre entre les milieux urbain et rural.

Bien que certaines infrastructures hydrauliques (PMH) soient en état de dysfonctionnement, il existe cependant des comités de gestion spécifiques. Ce qui suppose un renforcement des capacités de ces structures de gestion après les éventuelles réhabilitations des infrastructures.

Au niveau des infrastructures pastorales, la Commune dispose de 3 forages et de 25 puits pastoraux. Toutefois, la vocation de ces infrastructures reste à clarifier car, l'on assiste à une colonisation de ces équipements au profit de la consommation humaine et l'agriculture.

## **Contraintes**

- Insuffisance des infrastructures hydrauliques ;
- Non accès d'un effectif important de la population à l'eau potable ;
- Prédominance des puits traditionnels ;
- Salinité de la nappe phréatique dans beaucoup d'endroits ;
- Faible fonctionnalité des structures communautaires de gestion ;
- Mauvaise distribution des infrastructures hydrauliques modernes dans la commune.

## **Potentialités**

- Existence d'une nappe phréatique peu profonde ;
- Existence de structures communautaires de gestion des points d'eau.

### **2.13.4 Hygiène- assainissement**

En matière d'hygiène et assainissement, les infrastructures présentes dans la Commune se limitent à 8 latrines (source : diagnostic participatif 2023). Elles sont toutes opérationnelles.

Au niveau de l'évacuation des ordures ménagères, des eaux usées de ménage et du drainage des eaux de ruissellement, la Commune ne dispose pas du minimum requis. En hivernage, l'on assiste à une stagnation des eaux de pluie occasionnant la formation de marigots dans plusieurs endroits notamment dans la ville de Yelou. Ce qui expose les populations notamment les enfants et les femmes enceintes au paludisme et bien d'autres pathologies liées à l'insalubrité.

## **Potentialités**

- Existence de structures communautaires participatives de jeunes et de femmes ;
- Existence de formations sanitaires et scolaires non desservies.

## **Contraintes**

- Manque d'infrastructures d'évacuation des eaux usées, des eaux d'écoulement et des eaux usées des ménages ;
- Absence de dispositif d'hygiène et d'assainissement dans les formations sanitaires et les établissements scolaires ;
- Rareté des partenaires d'appui.

### **2.13.5 Formation professionnelle et emplois**

A ce niveau, la Commune Rurale de Yelou compte 2 établissements à savoir :

1. Le Centre de Formation aux métiers (CFM) ;
2. Le SIFA.

Sur ce plan, l'on constate que la Commune est bien fournie. Les jeunes formés au sein de ces établissements sont globalement issus du chef-lieu de la Commune.

Toutefois, ces jeunes sont confrontés au problème d'insertion après formation car, ne disposant pas d'appuis en équipements.

A l'instar de la plupart des Communes du Niger, celle de Yelou dispose de 2 centres de formation professionnelle. Il s'agit du Centre de Formation aux Métiers (CFM) installé dans la ville de Yelou, du centre SIFA installé à Héliadé. Les jeunes formés sont issus de plusieurs localités de la Commune.

Au titre de la rentrée 2022-2023, les 2 centres comptent 182 apprenants parmi lesquels 34 jeunes filles.

### **Potentialités**

- Existence de 2 centres de formation professionnelle ;
- Existence de jeunes déscolarisés.

### **Contraintes**

- Absence d'appui à l'insertion professionnelle des jeunes formés ;
- Difficultés de prise en charge du fonctionnement des centres de formation existants ;
- Insuffisance de fréquentation des centres.

## **2.13.6 Jeunesse, sport et culture**

Il n'existe aucune Infrastructure consacrée à l'épanouissement de la jeunesse dans la Commune de Yélou. C'est un domaine dans lequel les partenaires techniques et financiers investissent moins ; l'Etat doit donc agir afin de doter la Commune d'un lieu de loisir pour la jeunesse.

### **Potentialités**

- Existence d'un effectif important de jeunes ;
- Diversité des activités culturelles et sportives locales ;
- Existence de structures organisées des jeunes.

### **Contraintes**

- Manque d'infrastructures sportives et culturelles ;
- Absence de partenaires d'appui dans le secteur ;
- Manque de structures pour l'encadrement des activités de jeunesse et de sport ;
- Manque d'initiatives dans l'organisation d'activités sportives et culturelles.

## **2.14 Domaines de compétences de la Commune**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales N° 2010-54 du 17 septembre 2010, les Communes, collectivités territoriales, sont compétentes dans les domaines ci-après:

### **2.14.1 Politique de développement de la commune notamment :**

- Plan de développement communal et autres outils de planification ;
- Initiative, soutien et suivi de la mise en œuvre des actions de développement entreprises au sein de la commune : agriculture, élevage, pêche, pisciculture, chasse, artisanat;
- Initiative, soutien et suivi de la mise en œuvre des actions de secours et d'assistance sociale entreprises dans la commune ;
- Préservation et protection de l'environnement ;
- Gestion de ressources naturelles.

#### 2.14.2 Création et gestion d'équipements collectifs notamment :

- Construction et entretien des écoles primaires et maternelles ;
- Construction et entretien de centres de formation de l'éducation non formelle ;
- Construction et entretien courant des centres de soins de santé primaire ;
- Construction, aménagement, entretien des fontaines et puits publics ;
- Construction, entretien et gestion des abattoirs et séchoirs ;
- Construction, entretien et gestion des marchés et gares routières ;
- Réalisation, entretien et gestion de parcs publics, complexes sportifs et culturels, terrains de jeux de la commune ;
- Construction, aménagement, entretien des voiries; notamment construction et entretien des pistes rurales ;
- Construction, aménagement, entretien des collecteurs de drainage, d'égouts et de stations de traitement des eaux usées et d'usines de traitement des ordures ménagères ;
- Installation et entretien de l'éclairage public ;
- Construction et entretien de cimetières.

#### 2.14.3 Création de services d'intérêt communal notamment :

- Organisation et gestion des transports urbains ;
- Aménagement de parking et aires de stationnement sur la voie publique ;
- Assistance sociale aux personnes âgées, aux handicapées, aux orphelins sans ressources et autres indigents ;
- Organisation et gestion d'un service de pompes funèbres ;
- Appui aux services financiers décentralisés.

#### 2.14.4 Appui à la création de mutuelles de santé.

#### 2.14.5 Hygiène publique et assainissement notamment:

- Collecte, évacuation et traitement des eaux usées et des ordures ménagères ;
- Collecte, évacuation et traitement des eaux pluviales.

#### 2.14.6 Gestion domaniale et foncière, aménagement du territoire et urbanisme notamment :

- Disposition du domaine privé de la commune ;
- Gestion du domaine public de la commune ;
- Gestion des couloirs de passage, des aires de pâturages et des points d'eau pastoraux;

- Élaboration et adoption des documents de planification, d'outils d'aménagement foncier et urbain.

#### 2.14.7 Gestion administrative et financière de la commune notamment :

- Budgets et comptes ;
- Création d'impôts et taxes rémunératoires conformément aux dispositions de la loi des finances ;
- Fixation des taux des impôts et taxes communaux dans le cadre des bases et des maxima fixés par la loi des finances;
- Institution de redevances sur les prestations de services communaux ;
- Acceptation et refus des dons, subventions et legs ;
- Autorisation donnée au maire de présenter des demandes de financement auprès du ou des Fonds mis en place en application de la législation en vigueur, ainsi qu'auprès de partenaires nationaux et internationaux, dans le cadre de la mise en œuvre du plan de développement de la commune ;
- Emprunts ;
- Prises de participation et toutes interventions impliquant la cession de biens et de ressources de la commune ;
- Marchés de travaux, de fournitures et de services, baux et autres conventions;
- Création et mode de gestion de services et établissements municipaux ;
- autorisation de recrutement du personnel ;
- Actions de coopération entre collectivités et organismes publics et privés.

### 2.15 Analyse institutionnelle de la Commune

La Commune de Yelou est gérée par 2 organes distincts mais interdépendants. Il s'agit du Conseil Municipal et de l'exécutif. L'organe délibérant, le conseil municipal est composé de 21 membres dont 18 élus tous issus des dernières élections locales de 2020 et 3 membres de droit représentant le Chef de canton et les 2 députés. Le conseil tient ses sessions suivant un rythme trimestriel avec possibilités d'organiser des assises extraordinaires. Le conseil a mis en place 4 commissions thématiques qui devraient statuer sur des questions spécifiques. Il s'agit des commission développement rural, affaires sociales, relations avec l'extérieur et les affaires institutionnelles. Même si les tenues des sessions du conseil sont globalement respectées (3/4 en 2022), il n'en demeure pas moins que l'efficacité de cette instance laisse à désirer; en témoignent l'absence de mesures sur la création des services municipaux, le recouvrement des impôts et taxes et l'absence d'achivage. Aussi, les actions de renforcement de capacités spécifiques à leurs rôles, la gestion budgétaire, etc. sont insuffisantes au moment où l'écrasante majorité des élus sont nouveaux et composés essentiellement d'analphabètes et/ou de faible niveau d'instruction. Il en est de même que pour les commissions thématiques qui ne maîtrisent pas leurs attributions. Aussi, l'on remarque l'absence de commission en charge des finances. Au niveau de l'exécutif, la municipalité est bien fournie. En effet, la Mairesse et ses Adjoints sont tous de haut niveau. Toutefois, la gestion des affaires municipales est

très insatisfaisante. Il n'existe aucune forme d'archivage des données. Cette situation s'illustre par l'inexistence d'informations et de documentations sur la gestion de la Commune.

Au niveau des services municipaux, la Mairie ne compte que l'Etat-civil et le secrétariat général. Il n'existe pas de receveur et de secrétaire municipaux propres à la Commune. Pour cela, l'entité partage un (1) même secrétaire avec 2 autres communes et un receveur en commun avec une autre commune. Ces personnels, considérés comme moteurs au niveau de la vie financière de la Commune, ne sont pas sur place. Ce qui ralentit très souvent l'activité municipale. Il n'existe pas non plus d'agents de recouvrement, ce qui contribue davantage à l'ancrage de l'incivisme fiscal. A cela s'ajoute l'absence de police municipale, d'hygiène et assainissement encore moins d'agent de voirie. Le secrétariat général, qui est supposé coordonner les activités des services internes de la municipalité est quasiment inexistant, même s'il existe un personnel tenant lieu.

Dans le domaine de la planification du développement communal, Yelou ne dispose pas de service communal encore moins d'agent de développement. La commune est appuyée par les services compétents du département. La pratique de l'élaboration du PIA a démarré même si beaucoup reste encore à faire. Il n'existe aucune forme de suivi et d'évaluation des activités de développement. Cette situation est aggravée par l'inexistence d'un cadre de concertation des acteurs communaux. Du coup, la Mairie n'a aucune maîtrise sur son processus de développement.

## 2.16 Potentialités, opportunités, atouts et contraintes et menaces

Secteurs	Potentialités, atouts et opportunités	Contraintes et/ou menaces
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Existence de terres agricoles exploitables ;</li> <li>✓ Importance de l'effectif des bras valides ;</li> <li>✓ Existence de superficies aménageables pour l'irrigation, (vallées et bas-fonds) ;</li> <li>✓ Existence de la main d'œuvre agricole ;</li> <li>✓ Existence de mares permanentes ;</li> <li>✓ Faiblesse de la profondeur de la nappe phréatique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Faible niveau technique des producteurs agricoles (maraichage et cultures hivernales) ;</li> <li>✓ Existence de terres irrigables non aménagées ;</li> <li>✓ Difficultés d'accès aux intrants agricoles (coûts et disponibilité) ;</li> <li>✓ Insuffisance du personnel d'encadrement ;</li> <li>✓ Influence des changements climatiques ;</li> <li>✓ Appauvrissement des terres de culture ;</li> <li>✓ Insuffisance du dispositif de sécurité alimentaire ;</li> <li>✓ Baisse des productions hivernales ;</li> <li>✓ Difficultés d'écoulement des produits maraichers ;</li> <li>✓ Manque de moyens appropriés d'encadrement ;</li> <li>✓ Difficultés de transformation, de conservation et d'écoulement des produits maraichers</li> <li>✓ Persistance des conflits fonciers ;</li> <li>✓ Non parachèvement de la mise en place des commissions foncières de base ;</li> <li>✓ Absence du crédit agricole.</li> </ul>
Elevage	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Existence d'un cheptel riche et varié ;</li> <li>✓ Existence de pâturage tant aérien qu'herbacées;</li> <li>✓ Existence de marchés à bétail florissant de proximité (Malgorou et Bela dans le département de Dosso) ;</li> <li>✓ Existence de sources potentielles de pâturage et</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Absence d'unités de transformation des produits de l'élevage ;</li> <li>✓ Prévalence de maladies du bétail et de la volaille ;</li> <li>✓ Insuffisance de parcs de vaccination ;</li> <li>✓ Réticence de certains éleveurs à la vaccination du bétail ;</li> <li>✓ Insuffisance du personnel d'encadrement des éleveurs ;</li> </ul>

	<p>d'eau (dallols Maouri et Fogah) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Existences de mares permanentes et semi-permanentes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Manque de balisage des aires de pâturage ;</li> <li>✓ Insuffisance de banques aliments bétail ;</li> <li>✓ Faible développement de l'embouche ;</li> <li>✓ Rareté des partenaires d'appui ;</li> </ul> <p>Insuffisance dans la matérialisation des couloirs de passage.</p>
Commerce et transport	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Existence de marchés hebdomadaires ;</li> <li>✓ Existence de ressources naturelles exploitables ;</li> <li>✓ Existence de routes bitumées et en latérites ;</li> <li>✓ Existence de pistes rurales praticables ;</li> <li>✓ Disponibilité de moyens de transport.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Insuffisance de marchés aménagés ;</li> <li>✓ Caractère informel du commerce ;</li> <li>✓ Insuffisances d'axes routiers ;</li> <li>✓ Très mauvais des axes routiers existants ;</li> <li>✓ Concurrence avec les produits extérieurs ;</li> <li>✓ Manque de dispositif de gestion des routes.</li> </ul>
Artisanat, tourisme et hôtellerie	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Diversité des produits artisanaux ;</li> <li>✓ Disponibilité des matières premières ;</li> <li>✓ Existence d'artisans professionnels.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Manque d'organisation et de structuration des artisans ;</li> <li>✓ Insuffisance de débouchés.</li> </ul>
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Existence d'une forêt classée (Foga Béri) ;</li> <li>✓ Existence de la rôneraie ;</li> <li>✓ Existence d'une zone humide (Dallol Maouri et Foga) ;</li> <li>✓ Existence d'une faune constituée de rongeurs, des reptiles et des oiseaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Régression des superficies et espèces forestières provoquée par la pression démographique ;</li> <li>✓ Dégradation du couvert végétal en raison des feux de brousse et la prolifération des espèces herbacées nuisibles comme le sida cordifolia ;</li> <li>✓ Faible productivité des formations forestières ;</li> <li>✓ Transformation des terres de culture en glacié ;</li> <li>✓ Ensablement des points d'eau ;</li> <li>✓ Destruction des habitats de la faune sauvage ;</li> <li>✓ Faible organisation des pêcheurs ;</li> <li>✓ Insuffisance de financement du secteur ;</li> </ul>



		<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ La prolifération de plantes envahissantes</li> <li>✓ Vieillesse et disparition de plusieurs espèces de valeur ;</li> <li>✓ Faible utilisation des autres sources alternatives au bois énergie ;</li> <li>✓ Effets néfastes des changements climatiques ;</li> <li>✓ Pollutions.</li> </ul>
Hydraulique	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Existence d'une nappe phréatique peu profonde ;</li> <li>✓ Existence de structures communautaires de gestion des points d'eau.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Insuffisance des infrastructures hydrauliques ;</li> <li>✓ Non accès d'un effectif important de la population à l'eau potable ;</li> <li>✓ Prédominance des puits traditionnels ;</li> <li>✓ Salinité de la nappe phréatique dans beaucoup d'endroits ;</li> <li>✓ Faible fonctionnalité des structures communautaires de gestion ;</li> <li>✓ Mauvaise distribution des infrastructures hydrauliques modernes dans la commune.</li> </ul>
Hygiène et assainissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Existence de structures communautaires participatives de jeunes et de femmes ;</li> <li>✓ Existence de formations sanitaires et scolaires non desservies</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Manque d'infrastructures d'évacuation des eaux usées, des eaux d'écoulement et des eaux usées des ménages ;</li> <li>✓ Absence de dispositif d'hygiène et d'assainissement dans les formations sanitaires et les établissements scolaires ;</li> <li>✓ Rareté des partenaires d'appui.</li> </ul>
Santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Existence des infrastructures sanitaires : 6 CSI, 12 cases de santé et de 3 maternités ;</li> <li>✓ Existence de l'auto-encadrement sanitaire : 14 matrones et 165 relais communautaires ;</li> <li>✓ Existence de l'encadrement technique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Accessibilité difficile des populations aux structures sanitaires (éloignement) ;</li> <li>✓ Faible taux de la couverture sanitaire ;</li> <li>✓ Mauvais état de certaines infrastructures sanitaires ;</li> <li>✓ Manque de moyens d'évacuation sanitaire au niveau de certaines formations sanitaires ;</li> <li>✓ Manque de pharmacies et/ou dépôts</li> </ul>

		<p>sanitaires ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Existence de vendeurs ambulants de médicaments non conventionnels ;</li> <li>✓ Faible pouvoir d'achat des populations ;</li> </ul> <p>Manque de clôture des CSI.</p>
Education	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Importance numérique de la population scolarisable ;</li> <li>✓ Existence des établissements primaires, des médersas, du CES des CEG et du préscolaire ;</li> <li>✓ Existence des structures de gestion communautaire des établissements scolaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Faible taux de scolarisation surtout de la jeune fille ;</li> <li>✓ Insuffisance de latrines dans les écoles ;</li> <li>✓ Insuffisance d'eau dans les écoles ;</li> <li>✓ Manque de clôture des écoles ;</li> <li>✓ Dégradation des salles de classe ;</li> <li>✓ Mauvais état des tables bancs ;</li> <li>✓ Insuffisance dans la formation du personnel enseignant ;</li> <li>✓ Insuffisance des fournitures scolaires ;</li> <li>✓ Faible niveau d'organisation des structures communautaires de gestion des établissements scolaires ;</li> <li>✓ Faible implication des parents d'élèves dans la gestion du système éducatif.</li> </ul>
Formation professionnelle et emploi	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Existence de 3 centres de formation professionnelle ;</li> <li>✓ Existence de jeunes déscolarisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Absence d'appui à l'insertion professionnelle des jeunes formés ;</li> <li>✓ Difficultés de prise en charge du fonctionnement des centres de formation existants ;</li> <li>✓ Insuffisance de fréquentation des centres.</li> </ul>
Démographie	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Jeunesse de la population ;</li> <li>✓ Existence de structures organisées de jeunes ;</li> <li>✓ Importance de la population active ;</li> <li>✓ Existence de structures organisées de femmes ;</li> <li>✓ Disponibilité des femmes et des jeunes à participer au</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Analphabétisme de la majorité des populations ;</li> <li>✓ Faible implication des jeunes et des femmes dans la prise de décision communale ;</li> <li>✓ Exode des bras valides ;</li> <li>✓ Insuffisance d'emplois rémunérateurs pour les jeunes ;</li> <li>✓ Taux de croissance élevé ;</li> </ul>

	développement.	✓ Manque de dynamisme des organisations
Vie associative	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Existence de structures associatives opérationnelles ;</li> <li>✓ Existence de ressources naturelles exploitables ;</li> <li>✓ Expériences dans la gestion des affaires communautaires ;</li> <li>✓ Disponibilité des textes régissant les structures à caractère associatif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Inopérationnalité de la majorité des structures associatives ;</li> <li>✓ Ignorance des textes de l'OHADA sur le mouvement associatif ;</li> <li>✓ Faible niveau d'organisation ;</li> <li>✓ Analphabétisme des membres des associations ;</li> <li>✓ Mauvaise gestion des organisations associatives ;</li> <li>✓ Insuffisance d'encadrement ;</li> <li>✓ Rareté des partenaires d'appui ;</li> <li>✓ Difficultés de mobilisation des contributions internes</li> </ul>
Jeunesse, sports et culture	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Existence d'un effectif important de jeunes ;</li> <li>✓ Diversité des activités culturelles et sportives pratiquées ;</li> <li>✓ Existence de structures organisées des jeunes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Manque d'infrastructures sportives et culturelles ;</li> <li>✓ Absence de partenaires d'appui dans le secteur ;</li> <li>✓ Manque de structures à l'encadrement des activités de jeunesse et de sport ;</li> <li>✓ Manque d'initiatives dans l'organisation d'activités sportives et culturelles.</li> </ul>
Mines, carrière et énergie	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Existence de zones riches en sel et en natron ;</li> <li>✓ Existence de zones de graviers, sable et banco.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Exploitation artisanale du sel et du natron ;</li> <li>✓ Manque de carrières formelles pour l'extraction du sable, du gravier et du charbon ;</li> <li>✓ Méconnaissance du charbon minéral comme source d'énergie alternative.</li> </ul>
Bonne gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Existence de ressources internes mobilisables ;</li> <li>✓ Existence d'une administration de proximité ;</li> <li>✓ Existence de services d'encadrement ;</li> <li>✓ Existence de structures de la société civile ;</li> <li>✓ Existence de plusieurs filières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Dégradation du bâtiment servant de siège à la Mairie ;</li> <li>✓ Sous-équipement de la municipalité en moyens informatiques ;</li> <li>✓ Insuffisance notoire en logistique (véhicule, motos) ;</li> <li>✓ Désuétude des équipements de bureau ;</li> <li>✓ Incivisme fiscal ;</li> </ul>

	<p>porteuses.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Absence de police municipale ;</li> <li>✓ Insuffisance du personnel propre à la Mairie dans beaucoup de domaines vitaux ;</li> <li>✓ Insuffisance de maîtrise des textes sur la décentralisation par les élus ;</li> <li>✓ Absence d'un cadre de concertation des acteurs communaux ;</li> <li>✓ Inactivité des acteurs de la société civile ;</li> <li>✓ Non maîtrise des textes définissant les rôles et responsabilités des chefs de villages et chefs de quartiers ;</li> <li>✓ Non maîtrise des attributions et rôles des commissions spécialisées ;</li> <li>✓ Non application du principe de gestion des ressources naturelles partagées ;</li> <li>✓ Non maîtrise par le conseil municipal du code des collectivités territoriales.</li> </ul>
<p>Sécurité et défense</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Existence d'une entité administrative ;</li> <li>✓ Prise de conscience des communautés sur les questions de sécurité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Porosité de la frontière avec le pays voisin ;</li> <li>✓ Absence de patrouille ;</li> <li>✓ Manque de poste de police ;</li> <li>✓ Absence d'unité de police municipale.</li> </ul>

## 2.17 Hypothèses de solutions

Secteurs	Contraintes et/ou menaces	
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Faible niveau technique des producteurs agricoles (maraichage et cultures hivernales) ;</li> <li>✓ Existence de terres irrigables non aménagées ;</li> <li>✓ Difficultés d'accès aux intrants agricoles (coûts et disponibilité) ;</li> <li>✓ Insuffisance du personnel d'encadrement ;</li> <li>✓ Influence des changements climatiques ;</li> <li>✓ Appauvrissement des terres de culture ;</li> <li>✓ Insuffisance du dispositif de sécurité alimentaire ;</li> <li>✓ Baisse des productions hivernales ;</li> <li>✓ Difficultés d'écoulement des produits maraichers ;</li> <li>✓ Manque de moyens appropriés d'encadrement ;</li> <li>✓ Difficultés de transformation, de conservation et d'écoulement des produits maraichers</li> <li>✓ Persistance des conflits fonciers ;</li> <li>✓ Non parachèvement de la mise en place des commissions foncières de base ;</li> <li>✓ Absence du crédit agricole.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Renforcement des capacités techniques des producteurs agricoles</li> <li>✓ Aménagement de sites maraichers</li> <li>✓ Création de banques d'intrants agricoles</li> <li>✓ Lute contre les effets néfastes des changements climatiques</li> <li>✓ Redressement de la fertilité des sols</li> <li>✓ Création, rehabilitation de banques céréalières</li> <li>✓ Formation des producteurs maraichers en techniques de conservation des produits</li> <li>✓ Dotation des services agricoles en logistiques</li> <li>✓ Mise en place de 46 commissions foncières de base</li> <li>✓ Information et sensibilisation sur le respect du dispositif de sécurité foncière</li> </ul>
Elevage	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Absence d'unités de transformation des produits de l'élevage ;</li> <li>✓ Prévalence de maladies du bétail et de la volaille ;</li> <li>✓ Insuffisance de parcs de vaccination ;</li> <li>✓ Réticence de certains éleveurs à la vaccination du bétail ;</li> <li>✓ Insuffisance du personnel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Appui à la creation de petites unites industrielles de transformation des sous produits pastoraux</li> <li>✓ Campagne de vaccination contre les maladies du bétail</li> <li>✓ Construction de parc et couloirs de vaccination</li> <li>✓ Information et sensibilisation des éleveurs sur la vaccination du bétail</li> <li>✓ Balisage des aires de pâturage</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>d'encadrement des éleveurs ;</li> <li>✓ Manque de balisage des aires de pâturage ;</li> <li>✓ Insuffisance de banques aliments bétail ;</li> <li>✓ Faible développement de l'embouche ;</li> <li>✓ Rareté des partenaires d'appui ;</li> <li>✓ Insuffisance dans la matérialisation des couloirs de passage.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Creation et rehabilitation de banque d'intrants zootechniques</li> <li>✓ Cration et rehabilitation de banques d'aliments bétail</li> <li>✓ Développement de l'embouche</li> <li>✓ Matérialisation des couloirs de passage</li> </ul>
Commerce et transport	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Insuffisance de marchés aménagés ;</li> <li>✓ Caractère informel du commerce ;</li> <li>✓ Insuffisances d'axes routiers ;</li> <li>✓ Très mauvais des axes routiers existants ;</li> <li>✓ Concurrence avec les produits extérieurs ;</li> <li>✓ Manque de dispositif de gestion des routes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Aménagement de marches hebdomadaires</li> <li>✓ Rehabilitation des routes</li> <li>✓ Construction de routes</li> <li>✓ Creation et mise en place d'un dispositif de gestion des routes.</li> </ul>
Artisanat, tourisme et hôtellerie	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Manque d'organisation et de structuration des artisans ;</li> <li>✓ Insuffisance de débouchés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Appui à l'organisation des artisans</li> </ul>
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Régression des superficies et espèces forestières provoquée par la pression démographique ;</li> <li>✓ Dégradation du couvert végétal en raison des feux de brousse et la prolifération des espèces herbacées nuisibles comme le sida cordifolia ;</li> <li>✓ Faible productivité des formations forestières ;</li> <li>✓ Transformation des terres de culture en glacis ;</li> <li>✓ Ensablement des points d'eau ;</li> <li>✓ Destruction des habitats de la faune sauvage ;</li> <li>✓ Faible organisation des pêcheurs ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Régénération naturelle assistée</li> <li>✓ Lute contre les feux de brousse</li> <li>✓ Traitement de glacis</li> <li>✓ Lute contre le Sida cordifolia</li> <li>✓ Désensablement des points d'eau</li> <li>✓ Appui à la surveillance environnementale</li> <li>✓ Organismes des pêcheurs</li> <li>✓ Lute contre la prolifération des déchets plastiques</li> <li>✓ Régénération des espèces végétales utiles en voie de disparition</li> <li>✓ Vulgarisation du charbon minéral et du gaz domesique</li> <li>✓ Information et sensibilisation des populations sur les changements</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Insuffisance de financement du secteur ;</li> <li>✓ La prolifération des plantes envahissantes;</li> <li>✓ Vieillesse et disparition de plusieurs espèces de valeur ;</li> <li>✓ Faible utilisation des autres sources alternatives au bois énergie ;</li> <li>✓ Effets néfastes des changements climatiques ;</li> <li>✓ Pollutions.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>climatiques</li> <li>✓ Reboisement</li> <li>✓ Production de plants</li> <li>✓ Lutte contre la pollution</li> <li>✓ Traitement des koris</li> </ul>
Hydraulique	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Insuffisance des infrastructures hydrauliques ;</li> <li>✓ Non accès d'un effectif important de la population à l'eau potable ;</li> <li>✓ Prédominance des puits traditionnels ;</li> <li>✓ Salinité de la nappe phréatique dans beaucoup d'endroits ;</li> <li>✓ Faible fonctionnalité des structures communautaires de gestion ;</li> <li>✓ Mauvaise distribution des infrastructures hydrauliques modernes dans la commune.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Construction de mini-AEP multivillages</li> <li>✓ Fonçage de puits modernes</li> <li>✓ Renforcement des capacités des COGES des points d'eau</li> <li>✓ Rehabilitation de mini-AEP</li> </ul>
Hygiène et assainissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Manque d'infrastructures d'évacuation des eaux usées, des eaux d'écoulement et des eaux usées des ménages ;</li> <li>✓ Absence de dispositif d'hygiène et d'assainissement dans les formations sanitaires et les établissements scolaires ;</li> <li>✓ Rareté des partenaires d'appui.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Construction de caniveaux</li> <li>✓ Confection de dépotoirs</li> <li>✓ Assainissement des écoles et des formations sanitaires.</li> </ul>
Santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Accessibilité difficile des populations aux structures sanitaires (éloignement) ;</li> <li>✓ Faible taux de la couverture sanitaire ;</li> <li>✓ Mauvais état de certaines infrastructures sanitaires ;</li> <li>✓ Manque de moyens d'évacuation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Transformation de cases de santé en CSI</li> <li>✓ Construction de nouvelles cases de santé</li> <li>✓ Rehabilitation des infrastructures sanitaires</li> <li>✓ Dotation des CSI en moyens d'évacuation sanitaire</li> </ul>

	<p>sanitaire au niveau de certaines formations sanitaires ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Manque de pharmacies et/ou dépôts sanitaires ;</li> <li>✓ Existence de vendeurs ambulants de médicaments non conventionnels ;</li> <li>✓ Faible pouvoir d'achat des populations ;</li> <li>✓ Manque de clôture des CSI.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Creation de dépôts pharmaceutiques</li> <li>✓ Cloture de CSI.</li> </ul>
Education	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Faible taux de scolarisation surtout de la jeune fille ;</li> <li>✓ Insuffisance de latrines dans les écoles ;</li> <li>✓ Insuffisance d'eau dans les écoles ;</li> <li>✓ Manque de clôture des écoles ;</li> <li>✓ Dégradation des salles de classe ;</li> <li>✓ Mauvais état des tables bancs ;</li> <li>✓ Insuffisance dans la formation du personnel enseignant ;</li> <li>✓ Insuffisance des fournitures scolaires ;</li> <li>✓ Faible niveau d'organisation des structures communautaires de gestion des établissements scolaires ;</li> <li>✓ Faible implication des parents d'élèves dans la gestion du système éducatif.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Information et sensibilisation sur la scolarisation de la jeune fille</li> <li>✓ Construction de latrines dans les écoles</li> <li>✓ Doter les écoles de forages</li> <li>✓ Cloture des écoles</li> <li>✓ Rehabilitation des salles de classe</li> <li>✓ Rehabilitation de tables bancs</li> <li>✓ Construction de classes</li> <li>✓ Confection de table bancs</li> <li>✓ Dotation des écoles en fournitures scolaires</li> <li>✓ Renforcement des capacités des enseignants</li> <li>✓ Recyclage des structures de gestion des écoles.</li> </ul>
Formation professionnelle et emploi	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Absence d'appui à l'insertion professionnelle des jeunes formés ;</li> <li>✓ Difficultés de prise en charge du fonctionnement des centres de formation existants ;</li> <li>✓ Insuffisance de fréquentation des centres.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Appui à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes</li> <li>✓ Appui aux équipements des centres</li> <li>✓ Information et sensibilisation des jeunes sur la fréquentation des centres</li> </ul>
Démographie	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Analphabétisme de la majorité des populations ;</li> <li>✓ Faible implication des jeunes et des femmes dans la prise de</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Ouverture de centres d'alphabétisation</li> <li>✓ Renforcement des capacités des jeunes sur leurs rôles et</li> </ul>



	<p>décision communale ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Exode des bras valides ;</li> <li>✓ Insuffisance d'emplois rémunérateurs pour les jeunes ;</li> <li>✓ Taux de croissance élevé ;</li> <li>✓ Manque de dynamisme des organisations</li> </ul>	<p>responsabilités dans la gestion du développement communal</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Activités génératrices de revenus en faveur des jeunes</li> <li>✓ AGR en faveur des femmes</li> <li>✓ Renforcement des capacités des femmes sur leurs rôles et responsabilités dans la gestion du développement communal</li> <li>✓ Redynamisation des organisations des jeunes</li> <li>✓ Redynamisation des organisations de femmes</li> </ul>
Vie associative	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Inopérationalité de la majorité des structures associatives ;</li> <li>✓ Ignorance des textes de l'OHADA sur le mouvement associatif ;</li> <li>✓ Faible niveau d'organisation ;</li> <li>✓ Analphabétisme des membres des associations ;</li> <li>✓ Mauvaise gestion des organisations associatives ;</li> <li>✓ Insuffisance d'encadrement ;</li> <li>✓ Rareté des partenaires d'appui ;</li> <li>✓ Difficultés de mobilisation des contributions internes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Reorganisation des structures associatives</li> <li>✓ Campagne d'alphabétisation au profit des comités de gestion des structures organisées</li> <li>✓ Formation des comités de gestion en gestion et vie associative.</li> </ul>
Jeunesse, sports et culture	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Manque d'infrastructures sportives et culturelles ;</li> <li>✓ Absence de partenaires d'appui dans le secteur ;</li> <li>✓ Manque de structures à l'encadrement des activités de jeunesse et de sport ;</li> <li>✓ Manque d'initiatives dans l'organisation d'activités sportives et culturelles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Construction et équipement d'un complexe sportif</li> <li>✓ Organisation de compétitions sportives inter villageoises</li> </ul>
Mines, carrière et énergie	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Exploitation artisanale du sel et du natron ;</li> <li>✓ Manque de carrières formelles pour l'extraction du sable, du gravier et du charbon ;</li> <li>✓ Méconnaissance du charbon</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Modernisation de l'exploitation artisanale du sel et du natron</li> <li>✓ Vulgarization du charbon minéral et du gaz domestique.</li> </ul>

	minéral comme source d'énergie alternative.	
Bonne gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Dégradation du bâtiment servant de siège à la Mairie ;</li> <li>✓ Sous-équipement de la municipalité en moyens informatiques ;</li> <li>✓ Insuffisance notoire en logistique (véhicule, motos) ;</li> <li>✓ Désuétude des équipements de bureau ;</li> <li>✓ Incivisme fiscal ;</li> <li>✓ Absence de police municipale ;</li> <li>✓ Insuffisance du personnel propre à la Mairie dans beaucoup de domaines vitaux ;</li> <li>✓ Insuffisance de maîtrise des textes sur la décentralisation par les élus ;</li> <li>✓ Absence d'un cadre de concertation des acteurs communaux ;</li> <li>✓ Inactivité des acteurs de la société civile ;</li> <li>✓ Non maîtrise des textes définissant les rôles et responsabilités des chefs de villages et chefs de quartiers ;</li> <li>✓ Non maîtrise des attributions et rôles des commissions spécialisées ;</li> <li>✓ Non application du principe de gestion des ressources naturelles partagées ;</li> <li>✓ Non maîtrise par le conseil municipal du code des collectivités territoriales.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Rehabilitation du siege de la Mairie</li> <li>✓ Acquisition d'équipements informatiques et de reprographies</li> <li>✓ Acquisition de véhicules</li> <li>✓ Acquisition de motos</li> <li>✓ Information et sensibilisation sur le civisme et la citoyenneté</li> <li>✓ Renforcement des capacités du conseil municipal sur la décentralisation</li> <li>✓ Mise en place d'un cadre de concertation des acteurs</li> <li>✓ Renforcement des capacités des acteurs de la société civile sur leurs rôles</li> <li>✓ Renforcement des capacités des élus sur leurs rôles</li> <li>✓ Formation des élus sur la planification communale</li> <li>✓ Formation des élus sur l'élaboration du budget communal</li> <li>✓ Renforcement des membres des commissions thématiques du conseil municipal sur leurs attributions et leurs rôles</li> <li>✓ Renforcement des capacités des élus sur le code général des collectivités territoriales</li> </ul>
Paix et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Porosité de la frontière avec le pays voisin ;</li> <li>✓ Absence de patrouille ;</li> <li>✓ Manque de poste de police ;</li> <li>✓ Absence d'unité de police municipale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Appui à la mise en place d'une patrouille mixte</li> <li>✓ Information et sensibilisation des populations sur la sécurité</li> </ul>

### **III. AXES STRATEGIQUES ET OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT**

#### **3.1 Revue de la vision de la Commune**

A l'horizon 2035, l'ambition du Conseil Municipal est de faire de Yelou une commune paisible, unie et solidaire; où les hommes, les femmes, les jeunes et les personnes handicapées ont un plein accès aux services sociaux de base sans discrimination; valorisent leurs potentialités et opportunités; développent des comportements résilients face aux effets des changements climatiques et participent à son développement.

#### **3.2 Mission de la commune**

Conformément au Code Général des Collectivités, la Commune a pour mission, "la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement économique, éducatif, social et culturel d'intérêt communal".

#### **3.3 Axes stratégiques de développement**


Tenant compte de la vision de la Commune, de ses contraintes, de ses potentialités ainsi que les orientations du plan de développement régional (PDR) 2022-2026 et du Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2022-2026, le PDC 2022-2026 de la Commune Rurale de Yelou est structuré autour des axes stratégiques ci-après:

- 3.3.1 Axe N° 1 : Amélioration de la productivité des secteurs agro-sylvo-pastoraux
- 3.3.2 Axe N° 2 : Accès équitable des populations aux services sociaux de base
- 3.3.3 Axe N° 3 : Amélioration de la bonne gouvernance locale
- 3.3.4 Axe N° 4 : Inclusion sociale.

#### **3.4 Objectifs de développement**

##### **3.4.1 Axe N° 1 : Amélioration de la productivité des secteurs agro-sylvo-pastoraux**


###### **a. Programme 1 : accroissement des productions agricoles**

-  Rehausser les rendements des cultures hivernales de 500 Kg/ha à 750 Kg/ha en 2027

###### **b. Programme 2: Diversification et modernisation des activités d'élevage**

-  Diversifier les productions animaux.

###### **c. Programme 3: Lutte contre la desertification et les changements climatiques**

-  Sauvegarder l'environnement contre les effets néfastes des changements climatiques.

d. Programme 3: Promotion du développement de l'artisanat, du commerce et la petite industrie

- ✚ Créer des conditions indispensables au développement des produits artisanaux.

**3.4.2 Axe N° 2 : Accès équitable des populations aux services sociaux de base**

a. Programme 1: Accès à une éducation de base de qualité

- ✚ Améliorer les taux de succès aux examens.

b. Programme 2: Amélioration de l'état sanitaire des populations

- ✚ Contribuer à l'amélioration de l'état de santé des populations..

c. Programme 3: Accès des populations à l'eau potable

- ✚ Favoriser l'accès des populations de la Commune à l'eau potable.

d. Programme 4: Développement des activités sportives et culturelles

- ✚ Contribuer à l'épanouissement des populations notamment les jeunes.

**3.4.3 Axe N° 3 : Amélioration de la bonne gouvernance locale**

a. Programme 1 : Redynamisation du fonctionnement des institutions communales

- ✚ Créer les conditions indispensables à l'avènement d'une administration de proximité susceptible de fournir les services sociaux de base aux communautés.

b. Programme 2 : Sauvegarde de la quiétude sociale au sein de la Commune

- ✚ Sauvegarder la quiétude sociale et l'harmonie au sein des communautés.

**3.4.4 Axe N° 4 : Inclusion sociale**

a. Programme 1 : Participation des groupes sociaux à besoins spécifiques à la gestion communale

- ✚ Renforcer les capacités des groupes sociaux à besoins spécifiques en vue de favoriser leur pleine participation dans le système de planification communale.

### **3.5 Cohérence avec les ODD, la SDDCI, le PDES, le PDR**

#### **3.5.1 Cohérence des axes du PDC avec le PDR**

**Tableau N° : mise en cohérence PDC et PDR**

<b>Axes du PDR</b>	<b>Axes stratégiques du PDC</b>
<b>Axe 1</b> : L'amélioration de l'état nutritionnel et l'accès équitable aux services sociaux de base de qualité ;	Axe N° 2 : Accès équitable des populations aux services sociaux de base
<b>Axe 2</b> : La consolidation de la gouvernance locale et la promotion des conditions de durabilité du développement régional durable ;	- Axe N° 3 : Amélioration de la bonne gouvernance locale - Axe N° 4 : Inclusion sociale
<b>Axe 3</b> : L'accroissement et la diversification des productions agrosylvopastorales, halieutiques et apicoles en vue d'une économie régionale compétitive et durable.	Axe N° 1 : Amélioration de la productivité des secteurs agro-sylvo-pastoraux

#### **3.5.2 Cohérence des axes du PDC avec les OMD**

**Tableau N° : Mise en cohérence PDC et OMD**

<b>Axes OMD</b>	<b>Axes stratégiques du PDC</b>
OMD 1 : Eliminer l'extrême pauvreté et la faim	Axe N° 1 : Amélioration de la productivité des secteurs agro-sylvo-pastoraux
OMD 2 : Assurer une éducation Primaire pour tous	Axe N° 2 : Accès équitable des populations aux services sociaux de base
OMD 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans	Axe N° 2 : Accès équitable des populations aux services sociaux de base
OMD 5 : Améliorer la santé maternelle	Axe N° 2 : Accès équitable des populations aux services sociaux de base
OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	Axe N° 4 : Inclusion sociale
Assurer un environnement durable	Axe N° 1 : Amélioration de la productivité des secteurs agro-sylvo-pastoraux

#### **3.5.3 Cohérence des objectifs du PDC avec le PDES**

**Tableau N°25 : Cohérence du PDC avec le PDES**

<b>Axes stratégiques du PDES</b>	<b>Axes du PDC</b>
1 Développement du capital humain, inclusion et solidarité	- Axe N° 4 : Inclusion sociale - Axe N° 2 : Accès équitable des

	populations aux services sociaux de base
2 Consolidation de la gouvernance, paix et sécurité	- Axe N° 3 : Amélioration de la bonne gouvernance locale
3 Accroissement et diversification des productions agrosylvopastorales, halieutiques et apicoles en vue d'une économie régionale compétitive et durable.	- Axe N° 1 : Amélioration de la productivité des secteurs agro-sylvo-pastoraux

### 3.5.4 Cohérence des axes du PDC et « l'I3N »

**Tableau N°26** : cohérence du PDC avec l'i3N

<b>Axes de l'I3N</b>	<b>Axes PDC</b>
Amélioration de la résilience de la population face aux changements climatiques, crises et catastrophes	Axe N° 1 : Amélioration de la productivité des secteurs agro-sylvo-pastoraux
Accroissement et diversification des productions agro-sylvo -pastorales et halieutiques	Axe N° 1 : Amélioration de la productivité des secteurs agro-sylvo-pastoraux
Amélioration de l'état nutritionnel des nigériennes et nigériens	- Axe N° 2 : Accès équitable des populations aux services sociaux de base - Axe N° 4 : Inclusion sociale

#### IV. PROGRAMME D' ACTIONS ET D' INVESTISSEMENTS

##### 4.1 Plan d' action pluriannuel

Produits	Actions	Unité	Quantité	Localisation	Répartition de la quantité par année				
					An1	An2	An3	An4	An5
Les conditions de travail des agents sont améliorées	Appui en intrants agricoles	Kit	1 750	Commune	350	350	350	350	350
	Renforcement des capacités des organisations paysannes	Séance	45	Commune	15	15	15		
	Suivi de campagne	Mission	50	Commune	10	10	10	10	10
	Dotation du CDA en moto	Unité	1	Commune			1		
Les rendements des produits maraichers ont accru	Appui aux jeunes maraichers	Unité	250	Commune	50	50	50	50	50
	Aménagement de périmères maraichers individuels	Ha	40	Dagnakoum, Angoual Sani, Kawara N'Gohe/Débe, Sormo, Bani Koubey 1 et 2		15	10	10	5
	Mobilisation des eaux de surface	Unité	3	Commune				1	2
	Formation des producteurs maraichers sur la conservation des produits maraichers	Unité	60	Commune		15	15	15	15
	Réhabilitation de sites maraichers collectifs	Ha	24	Sormo 1 et 2, Kehel, Malgorou, Aje Mouraba 1,2,3, Kawara Débé 1,2,3,4 et Kawara Gohé	5	5	5	5	4
Les productions hivernales sont	Redressement de la fertilité des sols	Kits	800	Commune		200	200	200	200
	Création et équipement de banques céréalières	Unité	15	Commune		5	5	5	

revalorisées	Réhabilitation de banques céréalières	Unité	4	Kawara N'Debe, Kawara Gohé, Malgorou, Yelou			4		
	Construction et équipement d'une maison du paysan	Unité	1	Guidan Gaba Chantier		1			
	Création et équipement des points de vente spécifique de Moringa	Unité	1	Sormo		1			
	Formation des brigadiers phytosanitaires	Séance	4	Commune		1	1	1	1
Les espaces de production sont sécurisées	Mise en place et formation de COFOB	Unité	46	Commune		46			
	Redynamisation des COFOB	Unité	167	Commune		25	71	71	
Les conditions de la productivité de l'élevage sont réunies	Embouche bovine au profit des jeunes	Unité	160	Commune	40	25	30	25	40
	Balisage des couloirs de passage	Km	85	Commune		10	15	30	30
	Délimitation des aires de pâturage	km	75	Commune		10	15	20	30
	Lutte contre le Sida cordifolia	Ha	200	Commune		50	50	50	50
	Suivi épizootique du cheptel	Mission	15	Commune	3	3	3	3	3
	Opération embouche bovine	Unité	260	Commune		50	50	60	100
	Opération embouche ovine	Unité	260	Commune		50	50	60	100
	Construction et équipement de banques aliments bétail	Unité	11	Commune	3	2	2	2	2
	Construction de marché à bétail	Unité	2	Adiga Lélé, Sormo				1	1
L'exploitation des ressources naturelles est rationalisée	Renforcement des capacités des Structures locales de gestion des marchés de lattes	Séance	4	Commune	2			2	
	Appui à l'organisation des apiculteurs	Grpmt	8	Commune	8				
Les peuplements forestiers résistent aux changements climatiques	Lutte contre les plantes envahissantes	Ha	850	Commune	100	150	200	200	200
	Lutte contre les plantes envahissantes aquatiques	Ha	200	Commune	100	100			
	Formation des pêcheurs	Séance	2	Commune	2				
	Création et équipement des comptoirs de Gomme arabique	Unité	1	Malgorou			1		
	Création et équipement des boutiques de vente de Miel	Unité	1	Adiga Lélé		1			



Protection des berges des koris	Kml	10	Kawara Dèbé, Kawara Gohey, Yelou		2	2	3	3
Formation des producteurs des PFNL (miel, moringa, gomme arabique, karité)	Seance	10	Adiga Lélé, Malgorou, Sormo		5	5		
Création pépinières féminines	Unité	6	Commune	6				
Traitement des terres pastorales	Ha	100	Commune	100				
Traitement des terres sylvicoles	Ha	400	Commune	200	100	100		
Surveillance environnementale	Mission	30	Commune	6	6	6	6	6
Régénération naturelle assistée (RNA)	Ha	3 500	Malgorou, Kawara1 et 2, Tanagueye, Bara, Banikoubey; Toussaye, téla, Lesso Matché; Sormo	500	500	500	1 000	1 000
Empoisonnement des mares	Unité	12	Commune	3	3	6		
Faucardage des mares	Ha	110	Commune	30	20	20	10	30
Production de plants	Unité	60 000	Commune	10 000	10 000	10 000	15 000	15 000
Semis de noix de ronier	Unité	100 000	Commune	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Reboisement	Ha	200	Fonda, Kongou Bantan	40	40	40	40	40
Construction des étangs piscicoles en terres argileuses	Unité	4	Yelou, Banikoubey, Sormo, Malgorou	4				
Construction des étangs piscicoles en bac	Unité	6	Yelou, Kawara Dèbé, Malgorou, Kawara Gohé, Banikoubey Age Mouraba	2		2	2	
Oganiser la collecte des déchets plastiques	Opération	5	Communale	1	1	1	1	1
Organisation de journées de salubrité	journée	60	Communale	12	12	12	12	12
CES/DRS	Ha	120	Commune		40	40	20	20
Les conditions d'accueil des	Construction et équipement de classes	Unité	100	Commune	10	20	20	30
	Réhabilitation salles de classes	Unité	70	Commune	5	15	20	20

élèves sont améliorées	Confection tables bancs	Unité	350	Commune	35	65	50	100	100
	Réparation tables bancs	Unité	2 000	Commune	400	400	400	300	500
	Dotation en manuels et fournitures scolaires	Kit	59 148	Commune	11 148	12 000	12 000	12 000	12 000
	Clôture des écoles	Unité	8	Commune			2	3	3
	Appui à la scolarisation des jeunes filles	Kit scol	4 000	Commune		1 000	1 000	1 000	1 000
	Dotation des jeues Fille en Kit d'Hygiène Menstruelle	Kit	20 000	Commune	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
	Information et sensibilisation des populations sur la scolarisation de la jeune fille	Seance	16	Commune		4	4	4	4
	Construction de blocs de latrines scolaires	Unité	35	Commune	10	5	5	5	10
Les capacités de l'encadrement scolaires sont renforcées	Dotation de l'ICEP en moto	Unité	5	Yelou	2		2	1	
	Renforcement des capacités des enseignants (CAPED)	Unité	851	Commune	251		300		300
	Installation de points d'eau dans les écoles	Unité	20	Commune		5	5	5	5
	Renforcement des capacités des COGES et AME	Séance	5	Commune	1	1	1	1	1
	Formation enseignants en formation inclusive	Unité	551	Commune		251		300	
	Création de Centres d'alphabétisation	Unité	30	Commune		6	6	6	12
Les capacités des formations sanitaires sont renforcées	Dotation en intrants thérapeutiques	Kit	32	Commune	6	6	6	7	7
	Electrification solaire des formations sanitaires	Unité	4	Agé Maraba, Adiga Lélé, Kehel, Kawara	4				
	Réhabilitation de l'énergie solaire dans les CSI	Unité	1	Kawara	1				
	Réalisation des édicules Publics	Unité	4	Sormo, Adiga, Tanagaye, Malgorou		4			
	Construction de blocs de latrines dans les centres de santé	Unité	16	Commune		8	8		
	Transformation de cases de santé en CSI	Unité	12	Commune		3	3	3	3
	Clôture des CSI	Unité	4	Yélou, Kawara, Kéhel, Adiga Lélé	1		1		2
	Dotation des cases de santé en engins ambulance	Unité	13	Commune		12		1	
	Appui en médicaments	Kit	72	Commune		18	18	18	18
	Construction d'incinérateurs dans les CSI	Unité	2	Kehel, Adiga Lélé			2		

	Réhabilitation d'incinérateurs	Unité	7	Commune			3	4	
	Création de dépôt de produits pharmaceutiques	Unité	1	Yelou			1		
	Réhabilitation des infrastructures sanitaires	Unité	6	Commune			3	3	
	Dotation des CSI en véhicules d'évacuation	Unité	2	Kehel, Agé Maraba		2			
La gestion de l'état sanitaire des populations est mieux assurée	Renforcement des capacités des agents	Unité	24	Commune	4	4	4	6	6
	Construction de forages dans les CSI	Unité	6	Commune		3	3		
	Renforcement des capacités des COSAN et COGES	Séance	16	Commune	1	4	4	4	3
Les infrastructures hydrauliques sont renforcées	Réhabilitation de Forages	Unité	4	Adiga Lélé, Kawara, Malgorou, Yélou		2	2		
	Installation de mini-AEP multi-villages	Unité	4	Banikoubey 1, Rougan Cheffou, Goumki Arzika, Alfa Koira		2	1	1	
	Rehabilitation et transformation des AEP	Unité	4	Kawara Gohé, Malgorou Adiga Lélé, Sabon Gari Foga		4			
	Dynamisation des comités de gestion des points d'eau	Séance	9	Yelou, Kawara, Malgorou			3	3	3
Les activités physiques, sportives et culturelles sont promues	Création d'un complexe sportif	Unité	1	Yelou					1
	Organisation de rencontres sportives inter-villageoises	Séance	4	Commune		1	1	1	1
	Dynamisation de la citoyenneté culturelle	Séance	1	Commune		1			
L'exécutif et le conseil municipal accomplissent convenablement leurs missions	Réhabilitation du siège de la Mairie	Unité	1	Yelou		1	0		
	Construction et équipement d'une salle réunion	Unité	1	Commune		1			
	Construction mur de clôture de la Mairie	ml	400	Commune			1		
	Dotation de la Mairie en véhicule	Unité	1	Commune		1			
	Dotation de la Mairie en moto CG 125	Unité	4	Commune			2		2
	Equipement de la Maire en matériel informatique	Kit	4	Commune		2		2	
	Renforcement de la capacité des élus sur la décentralisation et sur leur rôle et responsabilités	Séance	2	Commune		1		1	

	Renforcement des capacités des élus sur le Code Général des Collectivités territoriales	Séance	2	Commune		1		1	
	Formation des élus sur l'élaboration du budget de la commune et les rôles des commissions thématiques	Séance	2	Commune		1		1	
	Renforcement des capacités des élus sur la planification communale	Séance	2	Commune		1		1	
	Information et sensibilisation des populations sur le civisme et la citoyenneté	Mission	4	Commune		1	1	1	1
	Organisation de rencontres de cadre de concertation des acteurs locaux	Unité	1	Commune		1			
Le développement communal est bien planifié	Elaboration du budget participatif	Séance	4	Commune		1	1	1	1
	Elaboration de PIA	Séance	4	Commune		1	1	1	1
	Elaboration du PDC 2028-2032	Séance	1	Commune					1
	Elaboration de dossiers de projets	Unité	60	Commune		15	15	15	15
Les conditions de paix et de sécurité sont réunies	Construction de fourrière communale	Unité	1	Yelou			1		
	Mise en place de comités de veille sur la sécurité	Unité	1	Commune		1			
	Information et sensibilisation des populations sur la paix et la sécurité	Mission	8	Commune		2	2	2	2
	Organisation de patrouilles mixtes	Unité	4	Commune		1	1	1	1
Les activités commerciales, artisanales et de transport sont promues	Appui au développement des filières porteuses	Unité	1	Commune			1		
	Réorganisation des artisans	Unité	1	Commune			1		
	Constructions de routes latéritiques	Km	35	Commune			15	10	10
	Traitement des points critiques	Unité	20	Commune		5	5	5	5
	Réhabilitation de routes latéritiques	Km	74	Commune		17	22	15	20
	Aménagement de marchés hebdomadaires	Unité	4	Adiga Lélé, Malgorou, Sormo, Tanagey			2	2	
	Formation en technique alternative de production du sel et du natron	Séance	2	Yelou - Kawara		1	1		
	Réorganisation des commerçants	Unité	1	Yelou		1			
Les conditions	AGR au profit des femmes	Unité	370	Commune		70	80	100	120

d'une participation pleine et entière des groupes sociaux à besoins spécifiques au développement communal sont créées	AGR au profit des jeunes	Unité	370	Commune		70	80	100	120
	Lutte contre la consommation des stupéfiants	Unité	8	Commune		2	2	2	2
	AGR au profit des personnes handicapées	Unité	370	Commune		70	80	100	120
	Appui à la réorganisation des personnes handicapées	Séance	5	Commune	1	1	1	1	1
	Recensement des personnes handicapées	Séance	1	Commune	1				
	Plaidoyer en faveur de la prise en compte des personnes handicapées dans les Actions de développemet et l'offre de services publics	Séance	5	Commune	1	1	1	1	1
	Assistance médicale aux personnes handicapées	Unité	234		34	50	50	50	50
	Formations des membres des structures de jeunes et de femmes sur la planification communale	Unité	2	Commune		2			
	Réorganisation des structures féminines et de jeunes	Unité	1	Commune		1			

#### 4.2 Programme d'investissements pluriannuel

Effets	Produits	Actions	Unité	Quantité	Prix unitaire (1000 FCFA)	Coût total (1000 FCFA)	Répartition du coût total par année (1000 FCFA)					Répartition du coût total par source de financement (1000 FCFA)		
							An1	An 2	An 3	An 4	An 5	Commune	Bénéficiaires	PTF
Les productions agricoles ont accru	Les conditions de travail des agents sont améliorées	Appui en intrants agricoles	Kit	1 750	75	131 250	26 250	26 250	26 250	26 250	26 250	12 500		118 750
		Renforcement des capacités des organisations paysannes	Séance	45	250	11 250	3 750	3 750	3 750	0	0	0		11 250
		Suivi de campagne	Mission	50	15	750	150	150	150	150	150	750		0
		Dotation du CDA en moto	Unité	1	400	400	0	0	400	0	0			400
	Les rendements des produits maraichers ont accru	Appui aux jeunes maraichers	Unité	250	200	50 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	5 000		45 000
		Aménagement de périmètres maraichers individuels	Ha	40	1 500	60 000	0	22 500	15 000	15 000	7 500			60 000
		Mobilisation des eaux de surface	Unité	3	pm	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		Formation des producteurs maraichers sur la conservation des produits maraichers	Unité	60	750	45 000	0	11 250	11 250	11 250	11 250			45 000
		Réhabilitation de sites maraichers collectifs	Unité	24	2 500	60 000	12 500	12 500	12 500	12 500	10 000			60 000
	Les productions hivernales	Redressement de la fertilité des sols	Kits	800	60	48 000	0	12 000	12 000	12 000	12 000			48 000
Création et équipement de banques céréalières		Unité	15	2 500	37 500	0	12 500	12 500	12 500	0			37 500	

	Revalorisées	Réhabilitation de banques céréalières	Unité	4	1 000	4 000	0	0	4 000	0	0		4 000	
		Construction et équipement d'une maison du paysan	Unité	1	110 000	110 000	0	110 000	0	0	0	5 000	105 000	
		Création et équipement des points de vente spécifique de Moringa	Unité	1	pm	-	-	-	-	-	-	-	-	
		Formation et équipement des brigadiers phytosanitaires	Séance	4	3 200	12 800	0	3 200	3 200	3 200	3 200	5 002	7 798	
	Les espaces de production sont sécurisés	Mise en place et formation de COFOB	Unité	46	500	23 000	0	23 000	0	0	0		23 000	
		Redynamisation des COFOB	Unité	167	500	83 500	0	12 500	35 500	35 500	0		83 500	
Les productions de l'élevage sont diversifiées et augmentées	Les conditions de la productivité de l'élevage sont réunies	Embouche bovine au profit des jeunes	Unité	160	250	40 000	10 000	6 250	7 500	250	10 000		40 000	
		Balisage des couloirs de passage	Km	85	900	76 500	0	9 000	13 500	27 000	27 000		76 500	
		Délimitation des aires de pâturage	km	75	400	30 000	0	4 000	6 000	8 000	12 000		30 000	
		Lutte contre le Sida cordifolia	Ha	200	75	15 000	0	3 750	3 750	750	3 750		15 000	
		Suivi épizootique du cheptel	Mission	15	30	450	90	90	90	90	90	450		0
		Opération embouche bovine	Unité	260	250	65 000	0	12 500	12 500	15 000	25 000			65 000
		Opération embouche ovine	Unité	260	251	65 260	0	12 550	12 550	15 060	25 100			65 260
		Construction et équipement de banques aliments bétail	Unité	11	3 500	38 500	10 500	7 000	7 000	7 000	7 000			38 500

		Construction de marché à bétail	Unité	2	15 000	30 000	0	0	0	15 000	15 000			30 000	
Les ressources naturelles s'adaptent aux effets néfastes des changements climatiques	L'exploitation des ressources naturelles est rationalisée	Renforcement des capacités des Structures locales de gestion des marchés de lattes	Séance	4	750	3 000	500	0	0	1 500	0	3 000		0	
		Appui à l'organisation des apiculteurs	Grpmt	8	750	6 000	6 000	0	0	0	0	1 500		4 500	
		Lutte contre les plantes envahissantes	Ha	850	150	127 500	15 000	22 500	30 000	30 000	30 000			127 500	
			Lutte contre les plantes envahissantes aquatiques	Ha	200	150	30 000	15 000	15 000	0	0	0		30 000	
			Formation des pêcheurs	Séances	2	750	1 500	500	0	0	0	0		1 500	
	Les peuplements forestiers résistent aux changements climatiques		Création et équipement des comptoirs de Gomme arabique	Unité	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
			Création et équipement des boutiques de vente de Miel	Unité	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
			Protection des berges de koris	Kml	10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
			Formation des producteurs des PFNL (miel, moringa, gomme arabique, karité)	Seance	10	750	7 500	0	3 750	3 750	0	0			7 500
			Création pépinières féminines	Unité	6	800	4 800	800	0	0	0	0			4 800
			Traitement des terres pastorales	Ha	100	200	20 000	20 000	0	0	0	0			20 000
			Traitement des terres sylvicoles	Ha	400	200	80 000	40 000	20 000	20 000	0	0			80 000
			Surveillance environnementale	Mission	30	570	17 100	3 420	3 420	3 420	3 420	5 000			12 100



		Régénération naturelle assistée (RNA)	Ha	3 500	0,2	700	100	100	100	200	200		700
		Empoisonnement des mares	Unité	12	250	3 000	750	750	1 500	0	0		3 000
		Faucardage des mares	Ha	110	200	22 000	6 000	4 000	4 000	2 000	6 000		22 000
		Production de plants	Unité	60 000	0,2	12 000	2 000	2 000	2 000	3 000	3 000		12 000
		Semis de noix de ronier	Unité	100 000	0,2	20 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000		20 000
		Reboisement	Ha	200	200	40 000	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	5 000	35 000
		Construction des étangs piscicoles en terres argileuses	Unité	4	pm	-	-	-	-	-	-	-	-
		Construction des étangs piscicoles en bac	Unité	6	pm	-	-	-	-	-	-	-	-
		Organiser la collecte des déchets plastiques	Opération	5	350	1 750	350	350	350	350	350	1 750	0
		Organisation de journées de salubrité	jour née	60	200	12 000	2 400	2 400	2 400	2 400	2 400	12 000	0
		CES/DRS	Ha	120	200	24 000	0	8 000	8 000	4 000	4 000		24 000
Les taux de réussite des élèves aux examens sont améliorés	Les conditions d'accueil des élèves sont améliorées	Construction et équipement de classes	Unité	100	8 500	85 000	85 000	170 000	170 000	170 000	255 000		85 000
		Réhabilitation salles de classes	Unité	70	1 500	105 000	7 500	22 500	30 000	30 000	15 000		105 000
		Confection tables bancs	Unité	350	35	12 250	1 225	2 275	1 750	3 500	3 500	2 500	9 750
		Réparation tables bancs	Unité	2 000	10	20 000	4 000	4 000	4 000	3 000	5 000	4 000	16 000
		Dotation en manuels et fournitures scolaires	Kit	59 148	1,5	88 722	16 722	18 000	18 000	18 000	18 000		88 722
		Clôture des écoles	Unité	8	pm	-	-	-	-	-	-	-	-

		Appui à la scolarisation des jeunes filles	Kit	4 000	50	200 000	0	50 000	50 000	50 000			200 000
		Dotation des jeux Fille en Kit d'Hygiène Menstruelle	Kit	20 000	8	160 000	32 000	32 000	32 000	32 000			160 000
		Information et sensibilisation des populations sur la scolarisation de la jeune fille	Unité	16 750	12 000	0	3 000	3 000	3 000	3 000		3 000	9 000
		Construction de blocs de latrines scolaires	Unité	35	2 000	70 000	20 000	10 000	10 000	10 000	20 000		70 000
	Les capacités de l'encadrement scolaires sont renforcées	Dotation de l'ICEP en moto	Unité	5	3 000	15 000	6 000	0	6 000	3 000	0		15 000
		Renforcement des capacités des enseignants (CAPED)	Unité	851	90	76 590	22 590	0	27 000	0	27 000		76 590
		Construction de points d'eau dans les écoles	Unité	20	3 000	60 000	0	15 000	15 000	15 000	15 000		60 000
		Renforcement des capacités des COGES et AME	Séance	5	11 724	58 620	11 724	11 724	11 724	11 724	11 724		58 620
		Formation enseignants en formation inclusive	Unité	551	55	30 305	0	13 805	0	16 500	0		30 305
		Création de Centres d'alphabétisation	Unité	30	750	22 500	0	4 500	4 500	4 500	9 000		22 500
		Les capacités des formations sanitaires sont renforcées	Dotation en intrants thérapeutiques	Kit	32	3 500	112 000	21 000	21 000	21 000	24 500	24 500	
		Electrification solaire des formations sanitaires	Unité	4	1 900	7 600	7 600	0	0	0	0		7 600
		Réhabilitation de l'énergie solaire dans les CSI	Unité	1	600	600	600	0	0	0	0		600
		Réalisation des édicules Publics	Unité	4	2 500	10 000	0	10 000	0	0	0		10 000

	s	Construction de blocs de latrines dans les centres de santé	Unité	16	2 000	32 000	0	16 000	16 000	0	0		32 000	
		Transformation de cases de santé en CSI	Unité	12	10 000	120 000	0	30 000	30 000	30 000	30 000			120 000
		Clôture des CSI	Unité	4	12 000	48 000	12 000	0	12 000	0	24 000			48 000
		Dotation des cases de santé en engins tricycles	Unité	13	1 500	19 500	0	18 000	0	1 500	0			19 500
		Appui en médicaments	Kit	72	5 000	360 000	0	90 000	90 000	90 000	90 000			360 000
		Construction d'incinérateurs dans les CSI	Séance	2	2 000	4 000	0	0	4 000	0	0			4 000
		Réhabilitation d'incinérateurs	Unité	7	500	3 500	0	0	1 500	2 000	0	0		3 500
		Création de dépôt de produits pharmaceutiques	Unité	1	2 000	2 000	0	0	2 000	0	0	2 000		0
		Réhabilitation des infrastructures sanitaires	Unité	6	2 500	15 000	0	0	7 500	7 500	0			15 000
		Dotation des CSI en véhicules d'évacuation	Unité	2	13 000	26 000	0	26 000	0	0	0			26 000
La gestion de l'état sanitaire des populations est mieux assurée	Renforcement des capacités des agents	Unité	24	3 000	72 000	12 000	12 000	12 000	18 000	18 000			72 000	
	Construction de forages dans les CSI	Unité	6	8 000	48 000	0	24 000	24 000	0				48 000	
	Renforcement des capacités des COSAN et COGES	Séance	16	1 500	24 000	1 500	6 000	6 000	6 000	4 500			24 000	
La couverture en eau	Les infrastructures	Réhabilitation de forages	Unité	4	200	800	0	400	400	0	0		800	
		Construction de mini-AEP multi-villages	Unité	4	pm	-	-	-	-	-	-		-	

potable des populations est assurée	hydrauliques sont renforcées	Rehabilitation et transformation des AEP	Unité	4	pm	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
		Dynamisation des comités de gestion des points d'eau	Séance	9	750	6 750	0	0	2 250	2 250	2 250				6 750
	Les activités physiques et sportives sont promues	Création d'un complexe sportif	Unité	1	12 000	12 000	0	0	0	0	12 000			12 000	
		Organisation de rencontres sportives inter-villageoises	Séance	4	500	2 000	0	500	500	500	500	2 000			0
		Dynamisation de la citoyenneté culturelle	Séance	1	1 200	1 200	0	1 200	0	0	0				1 200
Les populations accèdent à des services socioéconomiques de qualité	L'exécutif et le conseil municipal accomplissent convenablement leurs missions	Réhabilitation du siège de la Mairie	Unité	1	8 000	8 000	0	8 000	0	0	0	8 000		0	
		Construction et équipement d'une salle réunion	Unité	1	15 000	15 000	0	15 000	0	0	0	0		15 000	
		Construction mur de clôture de la Mairie	ml	400	15 000	6 000	0	0	6 000	0	0	6 000			
		Dotation de la Mairie en véhicule	Unité	1	12 000	12 000	0	12 000	0	0	0	12 000		0	
		Dotation de la Mairie en moto CG 125	Unité	4	3 000	12 000	0	0	6 000	0	6 000	3 000		9 000	
		Equipement de la Mairie en matériel informatique	Kit	4	2 500	10 000	0	5 000	0	5 000	0	2 500		7 500	
		Renforcement de la capacité des élus sur la décentralisation	Séance	2	800	1 600	0	800	0	800	0				1 600
		Renforcement des capacités des élus sur le Code Général des Collectivités territoriales	Séance	2	800	1 600	0	800	0	800	0				1 600

	Formation des élus sur l'élaboration du budget de la commune et les rôles des commissions thématiques	Séance	2	800	1 600	0	800	0	800	0			1 600
	Renforcement des capacités des élus sur la planification communales	Séance	2	800	1 600	0	800	0	800	0			1 600
	Information et sensibilisation des populations sur le civisme et la citoyenneté	Mission	4	500	2 000	0	500	500	500	500			2 000
	Mise en place d'un cadre de concertation des acteurs	Unité	1	200	200	0	200	0	0	0	200		0
Le développement communal est bien planifié	Elaboration du budget participatif	Séance	4	1 200	4 800	0	1 200	1 200	1 200	1 200	1 000		3 800
	Elaboration de PIA	Séance	4	1 400	5 600	0	1 400	1 400	1 400	1 400	1 600		4 000
	Elaboration du PDC 2028-2032	Séance	1	6 500	6 500	0	0	0	0	6 500	1 000		5 500
	Elaboration de dossiers de projets	Unité	60	1500	90 000	0	22 500	22 500	22 500	22 500	90 000		0
Les conditions de paix et de sécurité sont réunies	Construction de fourrière communale	Unité	1	4000	4 000	0	0	4 000	0	0	4 000		0
	Mise en place de comités de veille sur la sécurité	Unité	1	750	750	0	750	0	0	0	750		0
	Information et sensibilisation des populations sur la paix et la sécurité	Mission	8	500	4 000	0	1 000	1 000	1 000	1 000	4 000		0
	Appui à la mise en place d'une patrouille mixte	Unité	4	200	800	0	200	200	200	200	800		0

L'artisanat, le commerce et le transport sont développés	Les activités commerciales, artisanales et de transport sont promues	Appui au développement des filières porteuses	Unité	1	1 500	1 500	0	0	1 500	0	0		1 500	
		Réorganisation des artisans	Unité	1	750	750	0	0	750	0	0	750		0
		Constructions de routes latéritiques	Km	35	pm	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		Traitement des points critiques	Unité	20	pm	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		Réhabilitation de routes latéritiques	Km	74	pm	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		Aménagement de marchés hebdomadaires	Unité	4	22 000	88 000	0	0	44 000	44 000	0	2 000		86 000
		Formation en technique alternative de production du sel et du natron	Unité	2	800	1 600	0	800	800	0	0	1 600		0
		Réorganisation des commerçants	Unité	1	750	750	0	750	0	0	0	750		0
Les groupes sociaux défavorisés participent pleinement à la vie socioéconomique de la Commune	Les conditions d'une participation pleine et entière des groupes sociaux à besoins spécifiques au développement communal sont créées	AGR au profit des femmes	Unité	370	100	37 000	0	7 000	8 000	10 000	12 000		37 000	
		AGR au profit des jeunes	Unité	370	100	37 000	0	7 000	8 000	10 000	12 000		37 000	
		Lutte contre la consommation des stupéfiants	Unité	8	400	3 200	0	800	800	800	800	3 200		0
		AGR au profit des personnes handicapées	Unité	370	100	37 000	0	7 000	8 000	10 000	12 000		37 000	
		Appui à la réorganisation des personnes handicapées	Séance	5	750	3 750	750	750	750	750	750	750		3 000
		Recensement des personnes handicapées	Séance	1	1 200	1 200	1 200	0	0	0	0			1 200
		Plaidoyer en faveur de la prise en compte des personnes handicapées dans les politiques	Séance	5	750	3 750	750	750	750	750	750	3 000		750

	Assistance médicale aux personnes handicapées	Unité	234	3	702	102	150	150	150	150	702		0
	Formations des membres des structures de jeunes et de femmes sur la planification communale	Unité	2	700	1 400	0	1 400	0	0	0			1 400
	Réorganisation des structures féminines et de jeunes	Unité	1	750	750	0	750	0	0	0	750		0
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>4 585</b>	<b>468</b>	<b>1 119</b>	<b>1 025</b>	<b>958</b>	<b>1 014</b>	<b>218</b>		<b>4 366</b>
					<b>349</b>	<b>323</b>	<b>014</b>	<b>334</b>	<b>294</b>	<b>384</b>	<b>804</b>	<b>0</b>	<b>545</b>

#### 4.3 Plan d'investissements annuel

Produits	Activités	Unité	Secteurs	Quantité	Localisation	Répartition de la quantité annuelle par trimestre				Coût unitaire	Coût total	Répartition du coût total par sources de financement			Répartition du coût total par trimestre			
						T1	T2	T3	T4			Commune	Bénéf.	PTF	T1	T2	T3	T4
Les conditions de travail des agents sont améliorées	Appui en intrants agricoles	Kit	350	350	Commune	85	85	90	90	75	26 250	5 000		21 250	6 375	6 375	6 750	6 750
	Renforcement des capacités des organisations paysannes	Séance	15	15	Commune		5	5	5	250	3 750		3 750	0	1 250	1 250	1 250	1 250
	Suivi de campagne	Mission	10	10	Commune	2	3	3	2	15	150	150		0	30	45	45	30
	Dotation du CDA en	Unité	0		Commune					400	0	400		-400	0	0	0	0

	moto																	
Les rendements des produits maraichers ont accru	Appui aux jeunes maraichers	Unité	50	50	Commune	25	25		200	10 000		10 000	5 000	5 000	0	0		
	Réhabilitation de sites maraichers collectifs	Unité	5	5	Sormo 1 et 2, Kehel, Malgorou, Aje Mouraba 1,2,3, Kawara Débé 1,2,3,4 et Kawara Gohé		5		2 500	12 500		12 500	0	12 500	0	0		
Les conditions de la productivité de l'élevage sont réunies	Embouche bovine au profit des jeunes	Unité	40	40	Commune	40			250	10 000		10 000	10 000	0	0	0		
	Suivi épizootique du cheptel	Mission	3	3	Commune	1	1	1	30	90	90	0	30	30	30	0		
	Construction et équipement de banques aliments bétail	Unité	3	3	Commune		3		3 500	10 500		10 500	0	10 500	0	0		



L'exploitation des ressources naturelles est rationalisée	Renforcement des capacités des Structures locales de gestion des marchés de lattes	Séance	2	2	Commune		1	1	750	1 500			0	0	750	750	0	
	Appui à l'organisation des apiculteurs	Grpmt	8	8	Commune		8		750	6 000			6 000	0	6 000	0	0	
Les peuplements forestiers résistent aux changements climatiques	Lutte contre les plantes envahissantes	Ha	100	100	Commune			50	50	150	15 000			15 000	0	0	7 500	7 500
	Lutte contre les plantes envahissantes aquatiques	Ha	100	100	Commune			50	50	150	15 000			15 000	0	0	7 500	7 500
	Formation des pêcheurs	Séances	2	2	Commune		2		750	1 500			1 500	0	1 500	0	0	
	Création pépinières féminines	Unité	6	6	Commune		6		800	4 800			4 800	0	4 800	0	0	
	Traitement des terres pastorales	Ha	100	100	Commune			50	50	200	20 000			20 000	0	0	10 000	10 000
	Traitement des terres sylvicoles	Ha	200	200	Commune		100	100	200	40 000			40 000	0	20 000	20 000	0	

Surveillance environnementale	Missio n	6	6	Commune	1	2	2	1	570	3 420			3 420	570	1 140	1 140	570
Régénération naturelle assistée (RNA)	Ha	500	500	Malgoro u, Kawara1 et 2, Tanague ye, Bara, Banikou bey; Toussay e, téla, Lesso Matché; Sormo	250	250			0	100			100	50	50	0	0
Empoisson nement des mares	Unité	3	3	Commune			3		250	750			750	0	0	750	0
Faucardage des mares	Ha	30	30	Commune			30		200	6 000			6 000	0	0	6 000	0
Production de plants	Unité	10 000	10 000	Commune		10 000			0	2 000			2 000	0	2 000	0	0
Semis de noix de ronier	Unité	20 000	20 000	Commune		20 000			0	4 000			4 000	0	4 000	0	0
Reboisemen t	Ha	40	40	Fonda, Kongou Bantan			40		200	8 000	1 000		7 000	0	0	8 000	0
Construction des étangs piscicoles en terres argileuses	Unité	4	4	Yelou, Banikou bey, Sormo, Malgoro		4			pm	-	-	-	-	-	-	-	-

					u																			
	Construction des étangs piscicoles en bac	Unité	2	2	Yelou, Kawara Débé, Malgору, Kawara Gohé, Banikou bey Age Mouraba					2	pm	-	-	-	-	-	-	-						
	Oganiser la collecte des déchets plastiques	Opération	1	1	Commune					1		350	350	350		0	0	350	0	0				
	Organisation de journées de salubrité	journée	12	12	Commune					3	3	3	3	200	2	400		2	400	600	600	600	600	
Les conditions d'accueil des élèves sont améliorées	Construction et équipement de classes	Unité	10	10	Commune					10		8	85	500	000	8 500		76	85	500	000	0	0	0
	Réhabilitation salles de classes	Unité	5	5	Commune					5		1	7	500	500			7	7	500	500	0	0	0
	Confection tables bancs	Unité	35	35	Commune					35		35	225					1	1	225	225	0	0	0
	Réparation tables bancs	Unité	400	400	Commune					400		10	4	000	500			3	4	500	000	0	0	0
	Dotation en manuels et fournitures	Kit	11	11	Commune					11		2	16	722					16	16	722	722	0	0

	scolaires																	
	Dotation des jeux Fille en Kit d'Hygiène Menstruelle	Kit	4 000	4 000	Commune	1 000	1 000	1 000	1 000	8	32 000			32 000	8 000	8 000	8 000	8 000
	Construction de blocs de latrines scolaires	Unité	10	10	Commune		5	5		2 000	20 000			20 000	0	10 000	10 000	0
Les capacités de l'encadrement scolaires sont renforcées	Dotation de l'ICEP en moto	Unité	2	2	Yelou		2			3 000	6 000			6 000	0	6 000	0	0
	Renforcement des capacités des enseignants (CAPED)	Unité	251	251	Commune		251			90	22 590	1 200		21 390	0	22 590	0	0
	Renforcement des capacités des COGES et AME	Séance	1	1	Commune	1				11 724	11 724			11 724	11 724	0	0	0
Les capacités des formations sanitaires sont renforcées	Dotation en intrants thérapeutiques	Kit	6	6	Commune	6				3 500	21 000			21 000	21 000	0	0	0
	Electrification solaire des formations sanitaires	Unité	4	4	Agé Maraba, Adiga Lélé, Kehel, Kawara		4			1 900	7 600			7 600	0	7 600	0	0

	Réhabilitation de l'énergie solaire dans les CSI	Unité	1	1	Kawara	1			600	600	600	0	0	600	0	0
	Clôture des CSI	Unité	1	1	Yélou, Kawara, Kéhel, Adiga Lélé	1			12 000	12 000		12 000	0	12 000	0	0
La gestion de l'état sanitaire des populations est mieux assurée	Renforcement des capacités des agents	Unité	4	4	Commune	4			3 000	12 000		12 000	0	12 000	0	0
	Renforcement des capacités des COSAN et COGES	Séance	1	1	Commune	1			1 500	1 500		1 500	0	1 500	0	0
	Appui à la réorganisation des personnes handicapées	Séance	1	1	Commune	1			750	750	750	0	0	750	0	0
	Recensement des personnes handicapées	Séance	1	1	Commune		1		1 200	1 200		1 200	0	0	1 200	0
	Plaidoyer en faveur de la prise en compte des personnes	Séance	1	1	Commune	1			750	750	750	0	750	0	0	0

handicapées dans les politiques																	
Assistance médicale aux personnes handicapées	Unité								3								
		34	34		4	10	10	10		102	102		0	12	30	30	30
<b>TOTAL PIA 2023</b>										<b>468</b>			<b>447</b>	<b>178</b>	<b>157</b>	<b>89</b>	<b>42</b>
										<b>323</b>	<b>20 892</b>	<b>0</b>	<b>431</b>	<b>588</b>	<b>960</b>	<b>545</b>	<b>230</b>

## **V. CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE**

### **5.1 Ancrage**

La responsabilité de la mise en oeuvre du PDC incombe globalement à la Commune à travers l'exécutif et le conseil municipal. Ces 2 organes sont chargés du développement socioéconomique de la Commune. Dans ce sens, l'instrument de planification communale aura comme structure d'ancrage la Commune, sous la responsabilité directe du Président du Conseil Municipal, Maire de la Commune.

### **5.2 Rôle des différents acteurs**

La mise en œuvre du PDC fait intervenir plusieurs acteurs dont chacun joue un rôle bien déterminé. Parmi ces acteurs, l'organe exécutif ayant le Maire à sa tête, les organisations communautaires de base et la population qui, elles aussi, ont une grande responsabilité dans la réussite des actions de développement. Mais les acteurs les plus attendus sont les partenaires techniques et financiers et la coopération décentralisée. En effet, l'essentiel du financement du PDC est attendu de ces partenaires extérieurs compte tenu de l'état de pauvreté des populations et la rareté des ressources de la municipalité. En tout état de cause, c'est l'équipe de l'exécutif, à travers l'implication des commissions spécialisées, qui a l'autorité morale et politique pour déterminer les services à offrir aux populations, la manière de les offrir, le type et le volume des ressources à utiliser. Le Maire, de par ses responsabilités, a également la charge de promouvoir un environnement favorable au développement local par le biais de mesures et réglementations qui visent non seulement les améliorations du bien-être économique et social de la population mais aussi l'accumulation du capital économique, social et humain, tout en sécurisant les populations et leurs biens.

### **5.3 Mécanisme de financement.**

#### **Mobilisation des ressources internes**

Elle sera basée en grande partie sur le recouvrement des impôts et taxes municipaux. Pour cela, la Commune devra combattre l'incivisme fiscal. Par ailleurs, les autres taxes doivent également être collectées en utilisant des stratégies pouvant encourager les bons payeurs et les bons percepteurs avec des innovations fiscales. Les différentes contributions des bénéficiaires et de la Commune doivent être mobilisées à temps afin de susciter les appuis extérieurs. Le conseil municipal approchera également les différents partenaires et la diaspora pour chercher les moyens de financement de son PDC.

D'autre part, le conseil municipal doit mener une politique en matière de coopération décentralisée. Ces actions de mobilisation doivent être guidées par la transparence et la bonne gouvernance dans la gestion des ressources de la Commune.

#### **Mobilisation des ressources de l'Etat et des partenaires**

C'est le financement pris en charge par l'Etat, les Projets, les Programmes et la diaspora. Compte tenu de l'importance de ces acteurs dans le financement du PDC,

la Commune devra développer le partenariat. Dans ce cadre, la mobilisation des ressources externes recommande la mise sur pied d'un important travail de lobbying et d'une large diffusion du PDC. C'est l'un des rôles de l'appareil exécutif de la commune. En face de ces partenaires, il faudrait retenir les communautés, principaux bénéficiaires des actions de développement, la diaspora et le secteur privé.

- **La commune** : Le PDC est l'outil d'orientation et de décision de toutes les actions de développement de la commune. A cet égard, c'est d'abord à l'institution communale et à ses organes que revient la responsabilité d'en assurer le financement au premier plan. Ainsi, chaque année, le conseil municipal inscrira dans le budget municipal des prévisions de ressources en vue de contribuer au financement du PDC. Cela veut dire qu'à chaque exercice budgétaire, les élus locaux affecteront une partie de leurs ressources budgétaires au Plan d'Investissement Annuel (PIA) au titre de l'apport du budget communal au financement du PDC. En effet, le plan de financement du PDC prévoit la contribution du budget communal dont 45% au moins du budget général devrait être affecté aux investissements. Et, ce seuil étant le plancher requis par la loi, rien n'interdit aux organes municipaux de faire des prévisions budgétaires bien au-dessus.
- **Les communautés** : principaux bénéficiaires des actions de développement, les communautés seront également mises à contribution pour le financement du présent PDC. Cet apport des communautés peut revêtir plusieurs formes. Il peut être en effet en nature, physique ou financier, en fonction de l'investissement envisagé. Du reste, certaines politiques sectorielles de l'Etat se sont déjà inscrites dans une telle logique, notamment en matière d'infrastructures hydrauliques.
- **La diaspora** : l'effectif des communautés de la Commune Rurale de Yelou à l'extérieur est très important, particulièrement dans les Etats voisins (Nigeria et Bénin). La diaspora constitue de ce fait, une source de financement potentielle pour la mise en œuvre du PDC. Mais faut-il qu'elle se sente concerner ? Aussi, bon nombre de ces compatriotes ont tissé des relations multiformes avec des opérateurs économiques locaux. Une offensive de la municipalité vers cette composante de la population permettra sans nul doute d'accroître la mobilisation des ressources.
- **Le secteur privé** : Dans le cadre du partenariat entre secteur public- secteur privé, celui-ci n'est pas également en reste dans le financement du PDC. Plusieurs investissements prévus peuvent directement l'intéresser, en particulier ceux portant sur le renforcement des infrastructures socioéconomiques ou sur les mesures de relance de l'économie. A ce titre, le secteur privé est aussi appelé à contribuer au financement de ce plan.
- **Les partenaires techniques et financiers de la commune** : En raison du volume financier nécessaire à la réalisation des objectifs poursuivis par le présent PDC d'une part et de la pauvreté ambiante qui prévaut dans les rangs des populations, il va sans dire que les contributions locales (celles de la commune, des communautés et du secteur privé) ne sauraient suffire, pour réunir les moyens financiers requis pour l'exécution réussie des actions de développement retenues à l'horizon quinquennal du plan. Les ressources qu'appelle cette exécution sont sans commune mesure avec les moyens qu'il est objectivement possible de tirer des terroirs, dans un contexte de dégradation généralisée des conditions de vie des ménages. C'est pourquoi, les partenaires techniques et financiers de la collectivité seront largement mis



à contribution, plus que tout autre acteur, dans le financement du présent plan. A cet effet, le conseil municipal prendra les engagements nécessaires en vue d'obtenir l'appui de ces partenaires. Des rencontres de type table ronde (prévue dans le plan de marketing du PDC) pourraient également être initiées afin de mobiliser la communauté des partenaires.

### **Dispositif de suivi évaluation**

Le conseil municipal étant l'instance habilitée à donner des orientations à l'exécutif pour une bonne mise en œuvre du PDC, il sera créé en son sein une commission qui sera chargée du suivi et de l'évaluation des actions de développement. Ce suivi est une activité périodique de contrôle des réalisations de tous les intervenants. L'évaluation consiste à apprécier l'adéquation entre les actions et les objectifs poursuivis et déterminer la pertinence et le réalisme des objectifs visés. Cette évaluation sera réalisée à travers la collecte des informations, le traitement et l'analyse des données. Le PDC sera éventuellement révisé en fonction des changements et les activités seront programmées à nouveau à la fin de chaque année.

Afin d'assurer un suivi- évaluation conséquent du présent PDC, il est important d'abord de mettre en place un comité de suivi- évaluation et de définir clairement un mécanisme approprié pour son opérationnalisation. Le fonctionnement de ce comité est à la charge de la Commune.

Les données du suivi et évaluation seront mises à la disposition de l'exécutif communal qui les publiera auprès des partenaires techniques et financiers de la Commune après leur validation par le Conseil Municipal. La documentation constituée sera gérée par la banque de données du DDDAT/DC de Gaya. Toutefois, le Secrétaire Général de la Commune pourra créer son propre mécanisme d'archivage.

### **Création et attribution d'un comité de suivi et évaluation**

Il sera créé par arrêté du maire, un comité de suivi évaluation de 07 membres, composé comme suit :

- 2 élus (Présidents de commission) ;
- 2 services techniques déconcentrés (DDDAT/DC et SCE) ;
- 1 représentant de la société civile ;
- 1 représentante des femmes ;
- 1 représentant des jeunes.

Le comité sera responsable devant le Maire et aura les attributions suivantes :

- Dresser les bilans annuels de mise en oeuvre des PIA;
- Elaborer chaque année le plan d'investissement annuel (PIA) ;
- Suivre et évaluer la mise en œuvre des PIA ;
- Organiser et conduire des planifications/évaluations annuelles ;
- Organiser la collecte des informations liées à l'exécution du plan sur le terrain ;
- Analyser les données collectées ;
- Mesurer l'avancement des plans annuels et du PDC, leurs effets à l'horizon du plan et justifier les écarts ;
- Proposer et assurer à temps les réajustements nécessaires ;
- Présenter un rapport annuel d'activités périodiques au conseil communal.

Le comité se réunira suivant un rythme semestriel pour dresser le niveau d'exécution des PIA. Toutefois et au besoin, il peut se réunir sur sollicitation de l'exécutif communal afin de se pencher sur des questions spécifiques liées à la mise en œuvre du PDC. Le comité de suivi et évaluation sera placé sous la tutelle technique de la Direction Départementale de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire de Gaya.

### **Elaboration d'un mécanisme participatif de suivi évaluation**

Le mécanisme de suivi-évaluation sera basé sur le guide de suivi et évaluation d'un PDC élaboré par le Ministère du Développement Communautaire et de l'Aménagement du Territoire (MAT/DC). En effet, il définit et précise les objectifs, le mandat et les résultats attendus de l'activité de suivi-évaluation, détermine le dispositif à mettre en place en décrivant les indicateurs, les acteurs, les outils et les procédures. Il s'adresse tout d'abord au comité de suivi évaluation mise en place par un arrêté du maire et aux autres acteurs (conseil, commissions spécialisées, services techniques, société civile et population). Ainsi, le mécanisme est élaboré avec comme objectif de permettre aux différents acteurs de disposer des mêmes outils de collecte de données et de consolidation des résultats du PDC.

Les principaux objectifs du mécanisme de suivi-évaluation sont :

- Corriger les grandes lignes et stratégies d'intervention, la démarche et le concept du plan à temps ;
- Corriger des erreurs éventuelles dans la planification (réajustement, replanification) ;
- Améliorer la performance de la mise en œuvre du PDC.

Le mécanisme de suivi-évaluation pourrait être conçu comme suit :

- La revue annuelle du PDC : cette revue permettra au comité de suivi-évaluation, au conseil municipal, maître d'ouvrage, de procéder, chaque année à un examen profond du PDC au double plan des objectifs programmés et des investissements effectivement réalisés, sur la base d'une collecte de données relatives à l'exécution du PDC. Ce travail de rapprochement amènera le comité de suivi-évaluation et les élus locaux à constater les écarts entre les objectifs initiaux et les résultats atteints. A cette occasion, toutes les actions programmées au cours de l'année mais non réalisées seront, soit reportées sur les années ultérieures en vertu du caractère glissant de la programmation, soit purement et simplement supprimées du plan, si le conseil municipal estime que les conditions qui ont présidé à leur inscription au plan n'existent plus. En outre, l'exercice de revue annuelle permettra au Conseil Municipal, sur rapport du comité de suivi-évaluation, de déterminer et de situer toutes les responsabilités liées à l'exécution ou à la non-exécution des activités programmées. Il lui sera ainsi loisible de déclencher au besoin les mesures correctives qu'exige la situation. Les séquences de revue annuelle constituent par ailleurs l'occasion la plus indiquée pour procéder à la réactualisation du PDC lui-même, pour tenir compte de toute nouvelle situation de fait ou de droit intervenue postérieurement à son adoption et sa mise en œuvre.
- Les indicateurs de suivi-évaluation : pour conduire le suivi-évaluation de la manière la plus participative et donner aux élus locaux et aux autres acteurs communaux des instruments leur permettant d'apprécier concrètement les performances ou les contre-performances constatées, il est fort nécessaire de définir par avance des indicateurs à la fois simples, précis et objectivement

vérifiables. A ce effet, des dispositions doivent être prises au sein de la structure en charge du suivi et de l'évaluation pour soigneusement distinguer les indicateurs d'activités et les indicateurs de résultats. Un tel préalable est d'autant plus nécessaire qu'il permet à tous les acteurs locaux (services techniques, société civile, communautés, etc.) de procéder par eux-mêmes à un tel exercice. Ainsi, les indicateurs à utiliser à l'occasion du suivi et de l'évaluation du présent PDC porteront sur les activités, les résultats immédiats (produits), les résultats à moyen terme (effets) et les résultats à long terme (impacts).

- L'élaboration des PIA. Chaque année, le comité veillera à l'élaboration du PIA au moment de la conception du budget communal pour sa prise en compte.
- L'évaluation des PIA et des actions hors PDC exécutées : le comité dressera le bilan annuel de mise en œuvre des PIA intégrant les activités hors PDC. Cette évaluation fera l'objet d'une validation par le conseil municipal.

### **Plan de marketing et popularisation du PDC**

#### ***Elaboration d'un plan de marketing/Communication autour du PDC***

La mise en œuvre du PDC nécessitera, de toute évidence, la mobilisation et l'implication effectives de l'ensemble des acteurs (communautés à la base, conseil communal, services techniques déconcentrés, société civile locale, l'Etat et les partenaires techniques et financiers...). C'est pour donc créer les conditions effectives d'une mobilisation consciente et volontaire des acteurs ci-dessus cités autour du PDC, qu'il est nécessaire d'élaborer un plan de marketing qui se fera à travers des activités de mobilisation sociale, de vulgarisation, de plaidoirie et de communication.

#### ***Activités de mobilisation sociale : Confection d'un dépliant présentant le PDC en tant que produit de marketing***

La présentation du PDC en tant que produit de marketing à la population et aux partenaires va se faire au moyen d'un dépliant mettant l'accent sur la mobilisation sociale à travers :

- Le problème central de la Commune ;
- La vision de la Commune ;
- La mission de la Commune ;
- L'objectif global ;
- Les axes stratégiques de développement ;
- Les actions genre et inclusion sociale, bonne gouvernance, VIH Sida ;
- La durabilité,
- La paix et sécurité.

#### ***Activité de plaidoyer: Organisation d'une table ronde des partenaires***

Il sera organisé au siège de la commune rurale de Yelou, une table ronde regroupant les partenaires présents au niveau départemental, régional et national. Toutefois et au besoin, cette rencontre peut être délocalisée et tenue ailleurs pour tenir compte de certains paramètres (sécurité notamment). Au cours de cette table ronde, l'accent sera mis sur :

- Les principales contraintes identifiées ;
- Les orientations du PDC ;
- La mise en cohérence avec les PDR, ODD PDES ;
- Le PIA ;
- La performance de la commune en matière de mobilisation des ressources ;
- L'analyse de la situation financière de la commune sans complaisance afin d'identifier les performances ;
- Le réalisme du coût du PDC ;
- L'investissement par habitant durant les 5 ans ;
- Les coûts des différents axes stratégiques de développement ;
- La participation de la commune et de la population dans le financement du PDC ;
- Les fonds à rechercher auprès des partenaires.

### ***Activités de vulgarisation***

La vulgarisation du PDC va se faire concomitamment avec la présentation du produit PDC. Pour rendre accessible le PDC à tous les acteurs, les actions suivantes sont retenues ;

- Organisation des tournées de vulgarisation du PDC à l'intérieur de la commune au niveau de 3 zones ;
- Synthèse du PDC ;
- Multiplication et mise à la disposition des documents imprimés à tous les acteurs ;
- Création de réseaux de distribution au niveau communal, départemental, régional et national ;
- Diffusion du PDC sur le Net.

### **Promotion du PDC : communication**

Comment mobiliser les communautés de base, les partenaires techniques et financiers autour de ce vaste chantier qu'est le PDC.

La nécessité incontournable et urgente pour la Commune de mobiliser les partenaires et les populations autour du PDC, impose de pratiquer une véritable stratégie efficace de communication pour le développement.

En effet, la réussite du PDC passe nécessairement par la pleine et totale adhésion de l'ensemble des partenaires. Dans cette optique, la communication apparaît comme une pièce maîtresse du dispositif de la mise en œuvre.

Pourquoi communication ? Parce qu'elle vise à expliquer, sensibiliser et, en définitive, à susciter l'adhésion. La communication dans le cadre du PDC doit recouvrir toutes les formes de l'art de persuader : campagnes d'information et de sensibilisation à travers les medias, l'organisation des foras, des réunions, des ateliers, séminaires, table ronde, l'utilisation des personnes influentes, l'internet, la communication interpersonnelle, l'affichage, pour faire participer l'ensemble des acteurs à la réussite de la mise en œuvre du PDC.

En définitive, seule une mobilisation sociale permettra d'amener les populations à comprendre les enjeux du PDC et à prendre conscience de leurs responsabilités afin de les assumer pleinement. C'est pourquoi le processus d'élaboration a retenu la communication ciblant la mobilisation sociale, le plaidoyer et la communication pour

un changement de comportement pour promouvoir le PDC de la Commune Rurale de Yelou.

#### **5.4 Conditions critiques**

La mise en œuvre du PDC peut être influencée par un certain nombre de facteurs, dont la survenance est susceptible d'influencer négativement l'exécution et la mise en œuvre du présent PDC. Ces conditions peuvent être exogènes ou endogènes.

##### **5.4.1 Conditions endogènes**

Le PDC peut être confronté aux risques suivants :

- le non-respect des engagements souscrits par les organes municipaux ou par les communautés, par rapport à la réalisation de telle ou telle activité ;
- la rupture de la cohésion sociale entraînant des troubles à inquiéter sinon dissuader les partenaires d'appui ;
- la non prise en compte suffisante de la dimension environnementale ou d'études d'impact environnemental dans la conception de certains dossiers de projets.

##### **5.4.2 Conditions exogènes**

Il s'agit là des situations ou de facteurs complètement externes à la commune, mais susceptibles d'affecter fondamentalement l'exécution du présent PDC. Elles peuvent tenir :

- à l'instabilité politique grave au plan national ;
- au non-respect des engagements financiers pris par les partenaires ;
- à la survenance d'un certain nombre d'événements graves, constitutifs de force majeure ;
- au refus des partenaires de s'inscrire dans la logique du présent PDC.